



**Programme Bourgogne
Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE +
2021-2027**

ORDRE DU JOUR

**COMITE REGIONAL DE
PROGRAMMATION DU
11 MARS 2025**



Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Synthèse programmation initiale

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets		
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente	13 911 837,24 €	12 035 882,51 €	86,52 %	4		
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3						
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises						
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME	4 403 229,70 €	803 239,13 €	18,24 %	6		
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers						
		1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises						
2	Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics			TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture						
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)						
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen						
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage						
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité						
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	5 049 226,63 €	1 880 323,00 €	37,24%	8		
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs	1 838 749,07 €	707 652,73 €	38,49%	4		
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	1 779 409,46 €	432 333,00 €	24,30%	1		
				TA2	Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage						
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables						
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	622 740,00 €	373 644,00 €	60,00%	1		
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité						
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale						
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers	539 738,90 €	304 994,54 €	56,51%	2		
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)						
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification						

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines	178 818,40 €	107 291,04 €	60,00%	1
				TA3	Infrastructures vertes en ville				
				TA4	Renouvellement urbain				
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain	3 075 198,16 €	515 274,00 €	16,76%	2
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales				
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural				
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural	2 278 311,90 €	854 467,16 €	37,50%	2
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques	2 454 208,90 €	508 973,12 €	20,74%	1
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons	13 717 173,08 €	1 400 000,00 €	10,21%	1
						Total	49 848 641,44 €	19 924 074,23 €	33

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 1 : synthèse p7
 - CHU DIJON BOURGOGNE p9
 - Centre Georges François Leclerc p13
 - Université de Bourgogne Europe p19
 - Université Marie et Louis Pasteur p25
 - Bois Durable de Bourgogne p31
 - Avenir Biomasse Combustible Env p35
 - ALSOTECH MMI p39
 - Mécanique de Précision Piquerez p43
 - BOUQUEROD Industrie p47
 - CLEMENSAT ETIQUETTES p51
- Priorité 3 : synthèse p55
 - NEOLIA p57
 - NEOLIA p59
 - NEOLIA p61
 - Macon Habitat OPH MBA p65
 - Habitat 70 p69
 - NEOLIA p73
 - NEOLIA p77
 - NEOLIA p81
 - Grand Dole Développement 39 p85
 - Grand Dole Développement 39 p89
 - CC Pays de Lure p93
 - Commune de Cluny p97
 - SIED 70 p103
 - Fédération Dép des Chasseurs p107
- Priorité 5 : synthèse p111
 - CA de Nevers p113
 - Grand Besançon Métropole p115
 - CA de l'Auxerrois p117
 - Commune de St Honoré les Bains p119
 - SAS La Terre p125
- Priorité 6 : synthèse p129
 - EPHELE THEZILLIEU P131
 - CC Haut Jura St Claude P133

Pour Avis : modification

- Synthèse p135
 - Priorité 1 :
 - MATREX p137

Pour Information :

- Synthèse p139
 - Priorité 3 :
 - NEOLIA p141
 - DUAL CHAMPVERT p143

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
1	1.1	1	BFC004811	Innovations de Nanovecteurs Théranostiques (i-NanoT)	CHU DIJON BOURGOGNE	1 265 906,83 €	941 058,43 €	74,34%						324 848,40 €	Auc - Aucun régime d'aide
1	1.1	1	BFC004847	i-NanoT - Innovations de Nanovecteurs Théranostiques	CENTRE GEORGES-FRANCOIS LECLERC	2 581 838,66 €	2 332 283,66 €	90,33%						249 555,00 €	Auc - Aucun régime d'aide
1	1.1	1	BFC004860	Innovations de Nanovecteurs Théranostiques (i-NanoT)	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	7 723 644,50 €	7 083 964,50 €	91,72%						639 680,00 €	Auc - Aucun régime d'aide
1	1.1	1	BFC004942	i-Nano-T	UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR	2 340 447,25 €	1 678 575,92 €	71,72%						661 871,33 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			4			13 911 837,24 €	12 035 882,51 €		- €	- €	- €	- €	- €	1 875 954,73 €	
1	1.3	1	BFC00279	Investissements importants visant à augmenter nos capacités de volume de chauffe	BOIS DURABLES DE BOURGOGNE	1 405 000,00 €	128 578,80 €	9,15 %		11 921,20 €				1 264 500,00 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC00404	Investissement matériel pour la préparation de la matière première pour la production de bûches comprimées	AVENIR BIOMASSE COMBUSTIBLE ENVIRONNEMENT	600 000,00 €	91 742,00 €	15,29 %		28 257,65 €				480 000,35 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC00442	Programme d'investissements matériels : MOCN Tournage et fraisage	ASOLTECH MMI	585 843,00 €	117 168,00 €	20,00 %						468 675,00 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC001595	Création d'un département d'usinage céramique	Mécanique de Précision Piquerez	360 835,73 €	92 162,33 €	25,54 %		34 130,14 €				126 293,73 €	108 249,53 €
1	1.3	1	BFC002592	BOUQUEROD INDUSTRIE DECARBONATION 2023	BOUQUEROD INDUSTRIE	345 000,00 €	120 750,00 €	35,00 %						224 250,00 €	SA117857 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026
1	1.3	1	BFC002804	Investissement dans du matériel de production d'impression numérique et de finition spécialisé dans l'étiquette viticole.	CLEMENSAT ETIQUETTES	1 106 550,97 €	252 838,00 €	22,85 %		23 799,73 €				829 913,24 €	SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)
Sous-total			6			4 403 229,70 €	803 239,13 €		- €	98 108,72 €	- €	- €	126 293,73 €	3 375 588,12 €	
Nombre de projets présentés :			10			TOTAL	18 315 066,94 €	12 839 121,64 €		- €	98 108,72 €	- €	- €	126 293,73 €	5 251 542,85 €

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC004811 - Innovations de Nanovecteurs Théranostiques (i-NanoT)
Porteur de projet	26210007600013 CHU DIJON BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	Du 17/01/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 17/01/2024 au 31/12/2028
Coût total éligible	1 265 906,83 € TTC
Montant de l'aide UE	941 058,43 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

i-NanoT est un projet de recherche public - privé collaboratif multidisciplinaire visant la production de nanovecteurs pour les applications théranostiques. Le consortium a pour objectif de développer à l'échelle d'un « kg-lab » des nanovecteurs d'origine minérale et organique testés pour le traitement ciblé et le diagnostic de cancers, de pathologies infectieuses et inflammatoires. Les nanovecteurs ainsi générés permettront de répondre de façon appropriée à la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

Le partenariat fédère trois partenaires industriels, (SONSAS, DELPHARM, Vivexia), huit laboratoires de recherche (ICB, ICMUB, CTM, RIGHT, FEMTO-ST, CHRONO-ENVIRONNEMENT), 2 établissements de santé (CGFL, CHU-Dijon) et 2 partenaires supports (technopôle SANTENOV et SATT-SAYENS), tous localisés en Bourgogne Franche-Comté. Le consortium couvre l'ensemble de la chaîne de valeur comprenant les actions de synthèse des nanovecteurs, leurs caractérisations physiques, chimiques et biologiques sur un ensemble dédié d'équipements de pointe, leur évaluation biologique *in vitro* et *in vivo*, les étapes de formulation, ainsi que leur production sur une ligne pilote.

La nanomédecine est une branche de la médecine qui applique les connaissances et les outils de la nanotechnologie pour la prévention et le traitement des maladies. La nanomédecine s'appuie sur les propriétés intrinsèques de structures de dimensions nanométriques pour des applications dans le domaine du diagnostic et de la thérapie.

Elle permet ainsi de réaliser une médecine de précision dans les domaines précités et améliore ainsi le rapport bénéfice/risque des traitements en augmentant leur efficacité et leur biodisponibilité au niveau de l'organe cible, tout en réduisant les doses à administrer et le risque de toxicité. La nanomédecine préfigure donc la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

La croissance du marché des nanotechnologies de la santé est actuellement tirée par divers facteurs tels que la prévalence croissante du cancer. Le moteur de la nanomédecine sont les nanoparticules utilisées pour le ciblage actif (nanovecteurs). Elles portent le développement économique et leurs applications couvrent diverses

pathologies incluant les tumeurs, et les maladies inflammatoires ou infectieuses. Une plus-value spectaculaire est que les nanovecteurs peuvent être utilisés à la fois comme le principe actif et son vecteur vers la cible, mais aussi comme agent de contraste permettant de suivre les effets thérapeutiques - ce que l'on appelle les approches théranostiques combinant ainsi effets thérapeutiques et outils de diagnostic. Pour autant, l'un des défis importants pour l'utilisation de ces nanomatériaux en médecine est de les rendre biocompatibles et de comprendre le chemin biologique du nanovecteur vers sa cible. Chaque nanovecteur possède ses propres spécificités : il est donc fondamental de progresser dans les champs de la nanothérapie et de la nanotoxicologie afin de comprendre comment il interagit avec le vivant. Malheureusement, les études sont difficilement comparables et rarement utilisables : une approche basée sur des procédures opérationnelles standardisées (synthèse, évaluation, formulation, production) est donc nécessaire pour entretenir la croissance de la nanomédecine. De plus, la nanovectorisation médicamenteuse se heurte à un autre verrou : la caractérisation des nano-systèmes. Les propriétés et caractéristiques physico-chimiques et biologiques sont en effet des connaissances clés pour comprendre et quantifier les actions des nanovecteurs. La vectorisation d'une molécule par un type de nano-cargo n'est pas nécessairement généralisable ni d'un nanovecteur à l'autre ni d'une pathologie à l'autre et cela constitue un frein additionnel. La formulation et la caractérisation des composés pharmaceutiques actifs sont ici prépondérantes pour développer et choisir le nano-système idoine possédant les propriétés adaptées à la cible thérapeutique et ainsi optimiser la vectorisation. Finalement, et au-delà des bénéfices théranostiques que la nanomédecine peut apporter, son développement clinique nécessite de mettre en place une stratégie robuste, fiable et reproductible pour produire des nanovecteurs à l'échelle du kg et d'initier le passage du laboratoire vers l'industrie.

En lien avec les efforts mondiaux entrepris pour le développement de nouvelles approches thérapeutiques, la région Bourgogne Franche-Comté a clairement identifié la santé comme un domaine clé de sa stratégie de spécialisation intelligente. L'ambition régionale s'appuie sur un socle d'acteurs locaux pour propulser l'innovation sur plusieurs axes, et en particulier sur la médecine de précision et les approches 5P, facteurs importants de la croissance économique. Dans ce contexte, il est fondamental de restaurer la souveraineté de l'industrialisation régionale des produits de santé. Malgré ce macro-dynamisme régional remarquable, force est de constater qu'à une granularité plus fine, cette vitalité repose essentiellement sur des partenariats épars, et conduit donc à une inévitable dislocation des recherches, sans lisibilité à la hauteur d'une « filière », même si la qualité des travaux menés dans ces initiatives n'est évidemment pas en cause.

En réponse à ce constat, le projet i-NanoT a pour ambition de fédérer, au travers d'un projet de recherche sur les nanovecteurs théranostiques structurant et innovant, les complémentarités interdisciplinaires des forces territoriales distribuées sur la chaîne de valeur de la nanovectorisation.

L'impact est économique pour la Région Bourgogne Franche-Comté puisque les projections des partenaires industriels tablent sur un accroissement de leurs portfolios de produits et de services et soulignent un besoin décisif de personnels sur des emplois hautement qualifiés. Des retombées sur l'offre de formation régionale sont attendues puisque, en lien avec les acteurs des UFR, les partenaires contribueront à la définition d'une nouvelle maquette de formation de Master en nanotechnologies pour la santé qui est actuellement en discussion.

Un impact en termes de propriétés intellectuelles et de rayonnement scientifique puisque plusieurs brevets seront déposés et des articles scientifiques publiés en lien avec le projet. Finalement, les répercussions s'étendront jusqu'à la structuration d'une filière régionale bénéficiant de la dynamique impulsée par le projet pour la création d'un guichet unique en nanomédecine, et permettront aussi d'assoir une position de leadership national avec l'édition d'un livre blanc sur l'utilisation des nanotechnologies en santé à l'horizon post-projet.

Il sera générateur d'innovation dans plusieurs champs interdisciplinaires comme, la particularisation des nanovecteurs, leur déploiement en imagerie médicale, mais aussi plus généralement en nanotoxicologie où des progrès sont attendus notamment sur la normalisation des méthodes et des pratiques.

Dans le cadre du projet, une pré-liste de candidat nanovecteurs théranostiques a d'ores et déjà été anticipée de par les compétences des divers acteurs à les produire à l'échelle du laboratoire mais également de par l'adéquation entre les propriétés intrinsèques des nanoparticules (propriétés magnétiques, optiques, antibactériennes, d'encapsulation de substances médicamenteuses...) et les domaines d'application envisagés (traitement du cancer, maladies infectieuses et inflammatoires). L'élaboration des nanovecteurs nécessite de donner une fonction biologique à la surface des nanoparticules synthétisées, c'est-à-dire ajouter des fonctionnalités aux nanoparticules de sorte de pouvoir les utiliser pour traiter et/ou imager les pathologies ciblées. L'efficacité des interactions spécifiques avec la cible thérapeutique sera évaluée par des études *in vitro* (cytotoxicité, etc.) et *in vivo* (biodistribution, suivi tumoral, etc.). Pour y parvenir, des verrous technologiques liés notamment à la fonctionnalisation des nanoparticules devront être levés. C'est la raison pour laquelle un investissement différenciant sera réalisé dans l'acquisition d'une chaîne performante d'outils de caractérisation.

L'acquisition de tels dispositifs dédiés au développement de la nanovectorisation sera une première en Région Bourgogne Franche-Comté. Cette ligne d'équipements de pointe apporte un vrai paradigme de moyens et permettra d'impulser un champ nouveau d'études dans la compréhension des mécanismes mis en jeu au cours de l'internalisation des nanovecteurs par des cellules cancéreuses, inflammées ou infectieuses. Cette approche nouvelle dans la caractérisation des interactions cellules/nanovecteurs amènera à une reconnaissance de notre expertise à l'échelle nationale et internationale dans ce domaine. Ainsi, les acteurs académiques et industriels impliqués aussi bien dans le développement des nanovecteurs à l'échelle du laboratoire qu'à l'échelle de la production seront en mesure de quantifier précisément le taux de fonctionnalisation des nanovecteurs notamment lorsque plusieurs ligands sont greffés en surface. Une « carte d'identité » du nanovecteur sera ainsi proposée et regroupera les propriétés physiques, chimiques, biologiques, mais aussi leurs caractéristiques d'agent de contraste pour l'imagerie fonctionnelle. Compte tenu de la diversité des nano-objets proposés et de leurs divers degrés de maturité au démarrage du projet, le consortium s'est fixé deux jalons pour sélectionner les nanovecteurs les plus efficaces face à la pathologie. Ce sont donc les résultats des évaluations *in vitro* et *in vivo* qui seront décisifs sur le choix des nanovecteurs. Les candidats les plus prometteurs seront mis en forme dans la voie d'administration adéquate face à la pathologie considérée et seront préparés pour être produis sur une ligne pilote dite « kg-lab ». Ainsi, les résultats du projet permettront donc de proposer des actions théranostiques sur des pathologies en forte augmentation dans les populations. Les nanovecteurs seront développés comme approche thérapeutique et diagnostic pour le traitement de tumeurs cancéreuses, de certaines maladies inflammatoires et pour faire face à des pathogènes infectieux particulièrement préoccupants en termes de santé publique. Le projet fera émerger des procédures de standardisation dans la manufacture de ces nanovecteurs afin de pouvoir produire *in fine* à l'échelle industrielle des lots de façon reproductibles et normatives.

Rôle du CHU dans le projet :

- Synthèse de nanovecteurs fonctionnalisés
- Caractérisations & analyses physico-chimiques
- Analyses biologiques des nanovecteurs
- Transfert éventuel de la technologie et du savoir-faire à un ou des partenaires industriels

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet i-Nano-T est éligible au programme car il s'agit d'un projet de R&D débouchant sur des innovations, à partir de la recherche publique et privée. En effet, le projet repose sur un consortium régional constitué d'acteurs industriels, de forces académiques, d'établissements de santé et de technopôles qui forment une chaîne de valeur interconnectée. Le projet proposera à ces partenaires économiques en BFC un levier de croissance permettant simultanément de stimuler leur transition industrielle vers un marché à fort potentiel et de créer de nouveaux outils de production de systèmes de nanomédecine. De plus, les fonds permettront d'agrégger sur le territoire un référentiel d'équipements de caractérisation de dernière génération spécifiquement dédié à l'évaluation des synthèses et au développement de nanovecteurs pour la médecine personnalisée.

A court terme, l'aide renforcera l'innovation autour de la nanovectorisation en proposant des stratégies théranostiques nouvelles, et à moyen terme permettra aux entreprises régionales de proposer un portfolio de médicaments (molécules thérapeutiques, formulation spécifique, etc.) et de services (ex : études de toxicité, bio-évaluation) adaptés aux pathologies cliniques et la médecine du futur.

Le projet i-NanoT s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale en répondant au domaine de spécialisation (DS) « santé et soins individualisés et intégrés ». Les enjeux de ce domaine régional sont l'innovation de la médecine de précision, son efficience et son accessibilité. Le projet I-nano-T y répond car les nanovecteurs théranostiques, situés au cœur du projet, sont une spécialité régionale différenciante permettant d'adresser des stratégies de soin innovantes.

En plaçant les approches nanotechnologiques comme objet-frontière impliquant la convergence d'actions, cet axe interdisciplinaire convoque de nombreuses disciplines disponibles sur le territoire régional favorisant l'émergence de nouveaux paradigmes théranostiques pour des applications porteuses de l'industrie médicale régionale.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention FEDER de 941 058,43 € représentant 74,34% d'un coût total de 1 265 906,83 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS
Montant	324 848,40 €	941 058,43 €
Taux	25,66 %	74,34 %
Coût éligible	1 265 906,83 €	

DEPENSES

Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Matériel - 2x Ultracentrifugeuses	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	135 007,24 €
Matériel - Lecteur de plaque fluo	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	33 187,93 €
Matériel - Microscope UV-Visible	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	63 923,15 €
Matériel - Unité de chromatographie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	13 393,20 €
Personnel - Gaël BELLIOU	050- Frais de personnel directs	174 690,00 €
Personnel - Ingénieur en chef (à recruter)	050- Frais de personnel directs	328 000,00 €
Personnel - Marie-Anaïs ESTIENNEY	050- Frais de personnel directs	150 158,40 €
Coûts indirects 25%	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	250 179,77 €
Prestation externe - Expérimentations sur organoïdes	140- Dépenses de prestations externes	15 007,97 €
Matériel - Consommables	240- Autres dépenses (à spécifier)	102 359,17 €
Total dépenses		1 265 906,83 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	3,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	3,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	12,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	4,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	4,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC004847 - i-NanoT - Innovations de Nanovecteurs Théranostiques
Porteur de projet	77820427100010 CENTRE GEORGES-FRANCOIS LECLERC
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	du 22/01/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/01/2024 au 31/12/2028
Coût total éligible	2 581 838,66 € TTC
Montant de l'aide UE	2 332 283,66 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

i-NanoT est un projet de recherche public - privé collaboratif multidisciplinaire visant la production de nanovecteurs pour les applications théranostiques. Le consortium a pour objectif de développer à l'échelle d'un « kg-lab » des nanovecteurs d'origine minérale et organique testés pour le traitement ciblé et le diagnostic de cancers, de pathologies infectieuses et inflammatoires. Les nanovecteurs ainsi générés permettront de répondre de façon appropriée à la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

Le partenariat fédère trois partenaires industriels, (SONSAS, DELPHARM, Vivexia), huit laboratoires de recherche (ICB, ICMUB, CTM, RIGHT, FEMTO-ST, CHRONO-ENVIRONNEMENT), 2 établissements de santé (CGFL, CHU-Dijon) et 2 partenaires supports (technopôle SANTENOV et SATT-SAYENS), tous localisés en Bourgogne Franche-Comté. Le consortium couvre l'ensemble de la chaîne de valeur comprenant les actions de synthèse des nanovecteurs, leurs caractérisations physiques, chimiques et biologiques sur un ensemble dédié d'équipements de pointe, leur évaluation biologique *in vitro* et *in vivo*, les étapes de formulation, ainsi que leur production sur une ligne pilote.

La nanomédecine est une branche de la médecine qui applique les connaissances et les outils de la nanotechnologie pour la prévention et le traitement des maladies. La nanomédecine s'appuie sur les propriétés intrinsèques de structures de dimensions nanométriques pour des applications dans le domaine du diagnostic et de la thérapie.

Elle permet ainsi de réaliser une médecine de précision dans les domaines précités et améliore ainsi le rapport bénéfice/risque des traitements en augmentant leur efficacité et leur biodisponibilité au niveau de l'organe cible, tout en réduisant les doses à administrer et le risque de toxicité. La nanomédecine préfigure donc la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

La croissance du marché des nanotechnologies de la santé est actuellement tirée par divers facteurs tels que la prévalence croissante du cancer. Le moteur de la nanomédecine sont les nanoparticules utilisées pour le ciblage actif (nanovecteurs). Elles portent le développement économique et leurs applications couvrent diverses

pathologies incluant les tumeurs, et les maladies inflammatoires ou infectieuses. Une plus-value spectaculaire est que les nanovecteurs peuvent être utilisés à la fois comme le principe actif et son vecteur vers la cible, mais aussi comme agent de contraste permettant de suivre les effets thérapeutiques - ce que l'on appelle les approches théranostiques combinant ainsi effets thérapeutiques et outils de diagnostic. Pour autant, l'un des défis importants pour l'utilisation de ces nanomatériaux en médecine est de les rendre biocompatibles et de comprendre le chemin biologique du nanovecteur vers sa cible. Chaque nanovecteur possède ses propres spécificités : il est donc fondamental de progresser dans les champs de la nanothérapie et de la nanotoxicologie afin de comprendre comment il interagit avec le vivant. Malheureusement, les études sont difficilement comparables et rarement utilisables : une approche basée sur des procédures opérationnelles standardisées (synthèse, évaluation, formulation, production) est donc nécessaire pour entretenir la croissance de la nanomédecine. De plus, la nanovectorisation médicamenteuse se heurte à un autre verrou : la caractérisation des nano-systèmes. Les propriétés et caractéristiques physico-chimiques et biologiques sont en effet des connaissances clés pour comprendre et quantifier les actions des nanovecteurs. La vectorisation d'une molécule par un type de nano-cargo n'est pas nécessairement généralisable ni d'un nanovecteur à l'autre ni d'une pathologie à l'autre et cela constitue un frein additionnel. La formulation et la caractérisation des composés pharmaceutiques actifs sont ici prépondérantes pour développer et choisir le nano-système idoine possédant les propriétés adaptées à la cible thérapeutique et ainsi optimiser la vectorisation. Finalement, et au-delà des bénéfices théranostiques que la nanomédecine peut apporter, son développement clinique nécessite de mettre en place une stratégie robuste, fiable et reproductible pour produire des nanovecteurs à l'échelle du kg et d'initier le passage du laboratoire vers l'industrie.

En lien avec les efforts mondiaux entrepris pour le développement de nouvelles approches thérapeutiques, la région Bourgogne Franche-Comté a clairement identifié la santé comme un domaine clé de sa stratégie de spécialisation intelligente. L'ambition régionale s'appuie sur un socle d'acteurs locaux pour propulser l'innovation sur plusieurs axes, et en particulier sur la médecine de précision et les approches 5P, facteurs importants de la croissance économique. Dans ce contexte, il est fondamental de restaurer la souveraineté de l'industrialisation régionale des produits de santé. Malgré ce macro-dynamisme régional remarquable, force est de constater qu'à une granularité plus fine, cette vitalité repose essentiellement sur des partenariats épars, et conduit donc à une inévitable dislocation des recherches, sans lisibilité à la hauteur d'une « filière », même si la qualité des travaux menés dans ces initiatives n'est évidemment pas en cause.

En réponse à ce constat, le projet i-NanoT a pour ambition de fédérer, au travers d'un projet de recherche sur les nanovecteurs théranostiques structurant et innovant, les complémentarités interdisciplinaires des forces territoriales distribuées sur la chaîne de valeur de la nanovectorisation.

L'impact est économique pour la Région Bourgogne Franche-Comté puisque les projections des partenaires industriels tablent sur un accroissement de leurs portfolios de produits et de services et soulignent un besoin décisif de personnels sur des emplois hautement qualifiés. Des retombées sur l'offre de formation régionale sont attendues puisque, en lien avec les acteurs des UFR, les partenaires contribueront à la définition d'une nouvelle maquette de formation de Master en nanotechnologies pour la santé qui est actuellement en discussion.

Un impact en termes de propriétés intellectuelles et de rayonnement scientifique puisque plusieurs brevets seront déposés et des articles scientifiques publiés en lien avec le projet. Finalement, les répercussions s'étendront jusqu'à la structuration d'une filière régionale bénéficiant de la dynamique impulsée par le projet pour la création d'un guichet unique en nanomédecine, et permettront aussi d'assoir une position de leadership national avec l'édition d'un livre blanc sur l'utilisation des nanotechnologies en santé à l'horizon post-projet.

Il sera générateur d'innovation dans plusieurs champs interdisciplinaires comme, la particularisation des nanovecteurs, leur déploiement en imagerie médicale, mais aussi plus généralement en nanotoxicologie où des progrès sont attendus notamment sur la normalisation des méthodes et des pratiques.

Dans le cadre du projet, une pré-liste de candidat nanovecteurs théranostiques a d'ores et déjà été anticipée de par les compétences des divers acteurs à les produire à l'échelle du laboratoire mais également de par l'adéquation entre les propriétés intrinsèques des nanoparticules (propriétés magnétiques, optiques, antibactériennes, d'encapsulation de substances médicamenteuses...) et les domaines d'application envisagés (traitement du cancer, maladies infectieuses et inflammatoires). L'élaboration des nanovecteurs nécessite de donner une fonction biologique à la surface des nanoparticules synthétisées, c'est-à-dire ajouter des fonctionnalités aux nanoparticules de sorte de pouvoir les utiliser pour traiter et/ou imager les pathologies ciblées. L'efficacité des interactions spécifiques avec la cible thérapeutique sera évaluée par des études *in vitro* (cytotoxicité, etc.) et *in vivo* (biodistribution, suivi tumoral, etc.). Pour y parvenir, des verrous technologiques liés notamment à la fonctionnalisation des nanoparticules devront être levés. C'est la raison pour laquelle un investissement différenciant sera réalisé dans l'acquisition d'une chaîne performante d'outils de caractérisation.

L'acquisition de tels dispositifs dédiés au développement de la nanovectorisation sera une première en Région Bourgogne Franche-Comté. Cette ligne d'équipements de pointe apporte un vrai paradigme de moyens et permettra d'impulser un champ nouveau d'études dans la compréhension des mécanismes mis en jeu au cours de l'internalisation des nanovecteurs par des cellules cancéreuses, inflammées ou infectieuses. Cette approche nouvelle dans la caractérisation des interactions cellules/nanovecteurs amènera à une reconnaissance de notre expertise à l'échelle nationale et internationale dans ce domaine. Ainsi, les acteurs académiques et industriels impliqués aussi bien dans le développement des nanovecteurs à l'échelle du laboratoire qu'à l'échelle de la production seront en mesure de quantifier précisément le taux de fonctionnalisation des nanovecteurs notamment lorsque plusieurs ligands sont greffés en surface. Une « carte d'identité » du nanovecteur sera ainsi proposée et regroupera les propriétés physiques, chimiques, biologiques, mais aussi leurs caractéristiques d'agent de contraste pour l'imagerie fonctionnelle. Compte tenu de la diversité des nano-objets proposés et de leurs divers degrés de maturité au démarrage du projet, le consortium s'est fixé deux jalons pour sélectionner les nanovecteurs les plus efficaces face à la pathologie. Ce sont donc les résultats des évaluations *in vitro* et *in vivo* qui seront décisifs sur le choix des nanovecteurs. Les candidats les plus prometteurs seront mis en forme dans la voie d'administration adéquate face à la pathologie considérée et seront préparés pour être produis sur une ligne pilote dite « kg-lab ». Ainsi, les résultats du projet permettront donc de proposer des actions théranostiques sur des pathologies en forte augmentation dans les populations. Les nanovecteurs seront développés comme approche thérapeutique et diagnostic pour le traitement de tumeurs cancéreuses, de certaines maladies inflammatoires et pour faire face à des pathogènes infectieux particulièrement préoccupants en termes de santé publique. Le projet fera émerger des procédures de standardisation dans la manufacture de ces nanovecteurs afin de pouvoir produire *in fine* à l'échelle industrielle des lots de façon reproductibles et normatives.

Rôle dans le projet : le CGFL sera en charge de l'évaluation biologique *in vitro* et *in vivo* nécessitant l'utilisation de la radioactivité dans la cadre de la R&D de nouveaux agents nanothéranostiques à visée oncothéranostique impliquant notamment l'imagerie préclinique multimodale.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet i-Nano-T est éligible au programme car il s'agit d'un projet de R&D débouchant sur des innovations, à partir de la recherche publique et privée. En effet, le projet repose sur un consortium régional constitué d'acteurs industriels, de forces académiques, d'établissements de santé et de technopôles qui forment une chaîne de valeur interconnectée.

Le projet proposera à ces partenaires économiques en BFC un levier de croissance permettant simultanément de stimuler leur transition industrielle vers un marché à fort potentiel et de créer de nouveaux outils de production de systèmes de nanomédecine. De plus, les fonds permettront d'agréger sur le territoire un référentiel d'équipements de caractérisation de dernière génération spécifiquement dédié à l'évaluation des synthèses et au développement de nanovecteurs pour la médecine personnalisée.

A court terme, l'aide renforcera l'innovation autour de la nanovectorisation en proposant des stratégies théranostiques nouvelles, et à moyen terme permettra aux entreprises régionales de proposer un portfolio de médicaments (molécules thérapeutiques, formulation spécifique, etc.) et de services (ex : études de toxicité, bio-évaluation) adaptés aux pathologies cliniques et la médecine du futur.

Le projet i-NanoT s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale en répondant au domaine de spécialisation (DS) « santé et soins individualisés et intégrés ». Les enjeux de ce domaine régional sont l'innovation de la médecine de précision, son efficience et son accessibilité. Le projet I-nano-T y répond car les nanovecteurs théranostiques, situés au coeur du projet, sont une spécialité régionale différenciante permettant d'adresser des stratégies de soin innovantes. En plaçant les approches nanotechnologiques comme objet-frontière impliquant la convergence d'actions, cet axe interdisciplinaire convoque de nombreuses disciplines disponibles sur le territoire régional favorisant l'émergence de nouveaux paradigmes théranostiques pour des applications porteuses de l'industrie médicale régionale.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention FEDER de 2 332 283,66 € représentant 90,33% d'un coût total de 2 581 838,66 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES							
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EU-ROPEENNE				
			Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	249 555,00 €	2 332 283,66 €	2 332 283,66 €				
Taux	9,67 %	90,33 %	90,33 %				
Coût éligible	2 581 838,66 €						

DÉPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Centrifugeuse	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	15 850,60 €
Congélateur -86	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	19 703,00 €
Cytomètre	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	356 874,00 €
Gentle Macs	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	53 454,97 €
JESS	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	76 073,64 €
Matériel informatique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	40 000,00 €
Microscope à fluorescence	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	212 117,58 €
Poste de sécurité microbiologique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	51 842,14 €
Frais de personnel (permanents et recrutés)	050- Frais de personnel directs	889 555,00 €
Coûts indirects	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	516 367,73 €
Animaux	140- Dépenses de prestations externes	150 000,00 €
Radioéléments	240- Autres dépenses (à spécifier)	200 000,00 €
Total dépenses		2 581 838,66 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	0,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	0,00

FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	94,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	4,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	4,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC004860 - Innovations de Nanovecteurs Théranostiques (i-NanoT)
Porteur de projet	19211237300019 UNIVERSITE DE BOURGOGNE EUROPE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	du 24/01/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 24/01/2024 au 31/12/2028
Coût total éligible	7 723 644,50 € HT
Montant de l'aide UE	7 083 964,50 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

i-NanoT est un projet de recherche public - privé collaboratif multidisciplinaire visant la production de nanovecteurs pour les applications théranostiques. Le consortium a pour objectif de développer à l'échelle d'un « kg-lab » des nanovecteurs d'origine minérale et organique testés pour le traitement ciblé et le diagnostic de cancers, de pathologies infectieuses et inflammatoires. Les nanovecteurs ainsi générés permettront de répondre de façon appropriée à la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

Le partenariat fédère trois partenaires industriels, (SONSAS, DELPHARM, Vivexia), huit laboratoires de recherche (ICB, ICMUB, CTM, RIGHT, FEMTO-ST, CHRONO-ENVIRONNEMENT), 2 établissements de santé (CGFL, CHU-Dijon) et 2 partenaires supports (technopôle SANTENOV et SATT-SAYENS), tous localisés en Bourgogne Franche-Comté. Le consortium couvre l'ensemble de la chaîne de valeur comprenant les actions de synthèse des nanovecteurs, leurs caractérisations physiques, chimiques et biologiques sur un ensemble dédié d'équipements de pointe, leur évaluation biologique *in vitro* et *in vivo*, les étapes de formulation, ainsi que leur production sur une ligne pilote.

La nanomédecine est une branche de la médecine qui applique les connaissances et les outils de la nanotechnologie pour la prévention et le traitement des maladies. La nanomédecine s'appuie sur les propriétés intrinsèques de structures de dimensions nanométriques pour des applications dans le domaine du diagnostic et de la thérapie.

Elle permet ainsi de réaliser une médecine de précision dans les domaines précités et améliore ainsi le rapport bénéfice/risque des traitements en augmentant leur efficacité et leur biodisponibilité au niveau de l'organe cible, tout en réduisant les doses à administrer et le risque de toxicité. La nanomédecine préfigure donc la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

La croissance du marché des nanotechnologies de la santé est actuellement tirée par divers facteurs tels que la prévalence croissante du cancer. Le moteur de la nanomédecine sont les nanoparticules utilisées pour le ciblage actif (nanovecteurs). Elles portent le développement économique et leurs applications couvrent diverses

pathologies incluant les tumeurs, et les maladies inflammatoires ou infectieuses. Une plus-value spectaculaire est que les nanovecteurs peuvent être utilisés à la fois comme le principe actif et son vecteur vers la cible, mais aussi comme agent de contraste permettant de suivre les effets thérapeutiques - ce que l'on appelle les approches théranostiques combinant ainsi effets thérapeutiques et outils de diagnostic. Pour autant, l'un des défis importants pour l'utilisation de ces nanomatériaux en médecine est de les rendre biocompatibles et de comprendre le chemin biologique du nanovecteur vers sa cible. Chaque nanovecteur possède ses propres spécificités : il est donc fondamental de progresser dans les champs de la nanothérapie et de la nanotoxicologie afin de comprendre comment il interagit avec le vivant. Malheureusement, les études sont difficilement comparables et rarement utilisables : une approche basée sur des procédures opérationnelles standardisées (synthèse, évaluation, formulation, production) est donc nécessaire pour entretenir la croissance de la nanomédecine. De plus, la nanovectorisation médicamenteuse se heurte à un autre verrou : la caractérisation des nano-systèmes. Les propriétés et caractéristiques physico-chimiques et biologiques sont en effet des connaissances clés pour comprendre et quantifier les actions des nanovecteurs. La vectorisation d'une molécule par un type de nano-cargo n'est pas nécessairement généralisable ni d'un nanovecteur à l'autre ni d'une pathologie à l'autre et cela constitue un frein additionnel. La formulation et la caractérisation des composés pharmaceutiques actifs sont ici prépondérantes pour développer et choisir le nano-système idoine possédant les propriétés adaptées à la cible thérapeutique et ainsi optimiser la vectorisation. Finalement, et au-delà des bénéfices théranostiques que la nanomédecine peut apporter, son développement clinique nécessite de mettre en place une stratégie robuste, fiable et reproductible pour produire des nanovecteurs à l'échelle du kg et d'initier le passage du laboratoire vers l'industrie.

En lien avec les efforts mondiaux entrepris pour le développement de nouvelles approches thérapeutiques, la région Bourgogne Franche-Comté a clairement identifié la santé comme un domaine clé de sa stratégie de spécialisation intelligente. L'ambition régionale s'appuie sur un socle d'acteurs locaux pour propulser l'innovation sur plusieurs axes, et en particulier sur la médecine de précision et les approches 5P, facteurs importants de la croissance économique. Dans ce contexte, il est fondamental de restaurer la souveraineté de l'industrialisation régionale des produits de santé. Malgré ce macro-dynamisme régional remarquable, force est de constater qu'à une granularité plus fine, cette vitalité repose essentiellement sur des partenariats épars, et conduit donc à une inévitable dislocation des recherches, sans lisibilité à la hauteur d'une « filière », même si la qualité des travaux menés dans ces initiatives n'est évidemment pas en cause.

En réponse à ce constat, le projet i-NanoT a pour ambition de fédérer, au travers d'un projet de recherche sur les nanovecteurs théranostiques structurant et innovant, les complémentarités interdisciplinaires des forces territoriales distribuées sur la chaîne de valeur de la nanovectorisation.

L'impact est économique pour la Région Bourgogne Franche-Comté puisque les projections des partenaires industriels tablent sur un accroissement de leurs portfolios de produits et de services et soulignent un besoin décisif de personnels sur des emplois hautement qualifiés. Des retombées sur l'offre de formation régionale sont attendues puisque, en lien avec les acteurs des UFR, les partenaires contribueront à la définition d'une nouvelle maquette de formation de Master en nanotechnologies pour la santé qui est actuellement en discussion.

Un impact en termes de propriétés intellectuelles et de rayonnement scientifique puisque plusieurs brevets seront déposés et des articles scientifiques publiés en lien avec le projet. Finalement, les répercussions s'étendront jusqu'à la structuration d'une filière régionale bénéficiant de la dynamique impulsée par le projet pour la création d'un guichet unique en nanomédecine, et permettront aussi d'assoir une position de leadership national avec l'édition d'un livre blanc sur l'utilisation des nanotechnologies en santé à l'horizon post-projet.

Il sera générateur d'innovation dans plusieurs champs interdisciplinaires comme, la particularisation des nanovecteurs, leur déploiement en imagerie médicale, mais aussi plus généralement en nanotoxicologie où des progrès sont attendus notamment sur la normalisation des méthodes et des pratiques.

Dans le cadre du projet, une pré-liste de candidat nanovecteurs théranostiques a d'ores et déjà été anticipée de par les compétences des divers acteurs à les produire à l'échelle du laboratoire mais également de par l'adéquation entre les propriétés intrinsèques des nanoparticules (propriétés magnétiques, optiques, antibactériennes, d'encapsulation de substances médicamenteuses...) et les domaines d'application envisagés (traitement du cancer, maladies infectieuses et inflammatoires). L'élaboration des nanovecteurs nécessite de donner une fonction biologique à la surface des nanoparticules synthétisées, c'est-à-dire ajouter des fonctionnalités aux nanoparticules de sorte de pouvoir les utiliser pour traiter et/ou imager les pathologies ciblées. L'efficacité des interactions spécifiques avec la cible thérapeutique sera évaluée par des études *in vitro* (cytotoxicité, etc.) et *in vivo* (biodistribution, suivi tumoral, etc.). Pour y parvenir, des verrous technologiques liés notamment à la fonctionnalisation des nanoparticules devront être levés. C'est la raison pour laquelle un investissement différenciant sera réalisé dans l'acquisition d'une chaîne performante d'outils de caractérisation.

L'acquisition de tels dispositifs dédiés au développement de la nanovectorisation sera une première en Région Bourgogne Franche-Comté. Cette ligne d'équipements de pointe apporte un vrai paradigme de moyens et permettra d'impulser un champ nouveau d'études dans la compréhension des mécanismes mis en jeu au cours de l'internalisation des nanovecteurs par des cellules cancéreuses, inflammées ou infectieuses. Cette approche nouvelle dans la caractérisation des interactions cellules/nanovecteurs amènera à une reconnaissance de notre expertise à l'échelle nationale et internationale dans ce domaine. Ainsi, les acteurs académiques et industriels impliqués aussi bien dans le développement des nanovecteurs à l'échelle du laboratoire qu'à l'échelle de la production seront en mesure de quantifier précisément le taux de fonctionnalisation des nanovecteurs notamment lorsque plusieurs ligands sont greffés en surface. Une « carte d'identité » du nanovecteur sera ainsi proposée et regroupera les propriétés physiques, chimiques, biologiques, mais aussi leurs caractéristiques d'agent de contraste pour l'imagerie fonctionnelle. Compte tenu de la diversité des nano-objets proposés et de leurs divers degrés de maturité au démarrage du projet, le consortium s'est fixé deux jalons pour sélectionner les nanovecteurs les plus efficaces face à la pathologie. Ce sont donc les résultats des évaluations *in vitro* et *in vivo* qui seront décisifs sur le choix des nanovecteurs. Les candidats les plus prometteurs seront mis en forme dans la voie d'administration adéquate face à la pathologie considérée et seront préparés pour être produis sur une ligne pilote dite « kg-lab ». Ainsi, les résultats du projet permettront donc de proposer des actions théranostiques sur des pathologies en forte augmentation dans les populations. Les nanovecteurs seront développés comme approche thérapeutique et diagnostic pour le traitement de tumeurs cancéreuses, de certaines maladies inflammatoires et pour faire face à des pathogènes infectieux particulièrement préoccupants en termes de santé publique. Le projet fera émerger des procédures de standardisation dans la manufacture de ces nanovecteurs afin de pouvoir produire *in fine* à l'échelle industrielle des lots de façon reproductibles et normatives.

Rôles dans le projet :

ICB : • Stabilité de nanovecteurs fonctionnalisés (WP1 et WP2) :

• Caractérisations physico-chimiques / contrôle qualité (WP2 et WP3) :

ICMUB : • Ingénierie moléculaire et synthèse de briques (moléculaires) utilisables :

• Synthèse de nanovecteurs organiques:

• Caractérisations & analyses physico-chimiques

• Participation au montage des expériences de type : imagerie et thérapie CHERENKOV, photo-thérapie dynamique.

CTM : • Fourniture de biomolécules pour être nanovectorisés

• Evaluation biologique des effets *in vitro*, *in ovo* et *in vivo* des nanovecteurs produits (toxicité, efficacité) sur des modèles de cancers (colorectal, mammaires, pulmonaires), d'inflammation (macrophages, cellules T) et de dégénérescence maculaire (répine).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet i-Nano-T est éligible au programme car il s'agit d'un projet de R&D débouchant sur des innovations, à partir de la recherche publique et privée. En effet, le projet repose sur un consortium régional constitué d'acteurs industriels, de forces académiques, d'établissements de santé et de technopôles qui forment une chaîne de valeur interconnectée.

Le projet proposera à ces partenaires économiques en BFC un levier de croissance permettant simultanément de stimuler leur transition industrielle vers un marché à fort potentiel et de créer de nouveaux outils de production de systèmes de nanomédecine. De plus, les fonds permettront d'agréger sur le territoire un référentiel d'équipements de caractérisation de dernière génération spécifiquement dédié à l'évaluation des synthèses et au développement de nanovecteurs pour la médecine personnalisée.

A court terme, l'aide renforcera l'innovation autour de la nanovectorisation en proposant des stratégies théranostiques nouvelles, et à moyen terme permettra aux entreprises régionales de proposer un portfolio de médicaments (molécules thérapeutiques, formulation spécifique, etc.) et de services (ex : études de toxicité, bio-évaluation) adaptés aux pathologies cliniques et la médecine du futur.

Le projet i-NanoT s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale en répondant au domaine de spécialisation (DS) « santé et soins individualisés et intégrés ». Les enjeux de ce domaine régional sont l'innovation de la médecine de précision, son efficience et son accessibilité. Le projet I-nano-T y répond car les nanovecteurs théranostiques, situés au cœur du projet, sont une spécialité régionale différenciante permettant d'adresser des stratégies de soin innovantes. En plaçant les approches nanotechnologiques comme objet-frontière impliquant la convergence d'actions, cet axe interdisciplinaire convoque de nombreuses disciplines disponibles sur le territoire régional favorisant l'émergence de nouveaux paradigmes théranostiques pour des applications porteuses de l'industrie médicale

régionale.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention FEDER de 7 083 964,50 € représentant 91,72% d'un coût total de 7 723 644,50 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES							
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EU-ROPEENNE				
			Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	639 680,00 €	7 083 964,50 €	7 083 964,50 €				
Taux	8,28 %	91,72 %	91,72 %				
Coût éligible	7 723 644,50 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Equipement 1 : MET	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 150 000,00 €
Equipement 2 : HS-AFM NanoRacer	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	407 790,00 €
Equipement 3 : ATG	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	177 999,00 €
Equipement 4 : DLS/zeta	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	96 739,62 €
Equipement 5 : Evaporateur rotatif	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	4 930,86 €
Equipement 6 : système microfluidique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	40 000,00 €
Equipement 7 : Réfractomètre digital	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	992,00 €
Equipement 8 : ordinateurs X3	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 432,12 €
Personnel Permanent D. DELMAS	050- Frais de personnel directs	80 000,00 €
Personnel Permanent E. BOURILLOT	050- Frais de personnel directs	80 000,00 €
Personnel Permanent F. BOUYER	050- Frais de personnel directs	120 000,00 €
Personnel Permanent F. BOUYER	050- Frais de personnel directs	80 000,00 €
Personnel Permanent F. HERMETET	050- Frais de personnel directs	61 440,00 €
Personnel Permanent R. CHASSAGNON	050- Frais de personnel directs	76 800,00 €
Personnel Permanent R. DECREAU	050- Frais de personnel directs	80 000,00 €
Personnel Permanent V. AIRES	050- Frais de personnel directs	61 440,00 €
Personnel recruté Doctorat	050- Frais de personnel directs	117 576,00 €
Personnel recruté Doctorat (CTM - ICB)	050- Frais de personnel directs	117 576,00 €
Personnel recruté IE	050- Frais de personnel directs	190 080,00 €
Personnel recruté IE - chargé de projet	050- Frais de personnel directs	190 080,00 €
Personnel recruté IGR	050- Frais de personnel directs	219 000,00 €
Personnel recruté IR - AFM	050- Frais de personnel directs	109 500,00 €
Personnel recruté IR - Fonctionnalisation	050- Frais de personnel directs	109 500,00 €
Personnel recruté IR-Interaction	050- Frais de personnel directs	109 500,00 €
Personnel recruté IR- MET	050- Frais de personnel directs	109 500,00 €
Personnel recruté Technicien.ne	050- Frais de personnel directs	61 440,00 €
Forfait de 25% frais indirects	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25	1 540 828,90 €

	% des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	
Prestations externes	140- Dépenses de prestations externes	19 500,00 €
Consommables	240- Autres dépenses (à spécifier)	305 000,00 €
	Total dépenses	7 723 644,50 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	3,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	3,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	62,50
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	4,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	7,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC004942 - i-Nano-T
Porteur de projet	93810656400017 UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	du 30/01/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 30/01/2024 au 31/12/2028
Coût total éligible	2 340 447,25 € HT
Montant de l'aide UE	1 678 575,92 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

i-NanoT est un projet de recherche public - privé collaboratif multidisciplinaire visant la production de nanovecteurs pour les applications théranostiques. Le consortium a pour objectif de développer à l'échelle d'un « kg-lab » des nanovecteurs d'origine minérale et organique testés pour le traitement ciblé et le diagnostic de cancers, de pathologies infectieuses et inflammatoires. Les nanovecteurs ainsi générés permettront de répondre de façon appropriée à la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

Le partenariat fédère trois partenaires industriels, (SONSAS, DELPHARM, Vivexia), huit laboratoires de recherche (ICB, ICMUB, CTM, RIGHT, FEMTO-ST, CHRONO-ENVIRONNEMENT), 2 établissements de santé (CGFL, CHU-Dijon) et 2 partenaires supports (technopôle SANTENOV et SATT-SAYENS), tous localisés en Bourgogne Franche-Comté. Le consortium couvre l'ensemble de la chaîne de valeur comprenant les actions de synthèse des nanovecteurs, leurs caractérisations physiques, chimiques et biologiques sur un ensemble dédié d'équipements de pointe, leur évaluation biologique *in vitro* et *in vivo*, les étapes de formulation, ainsi que leur production sur une ligne pilote.

La nanomédecine est une branche de la médecine qui applique les connaissances et les outils de la nanotechnologie pour la prévention et le traitement des maladies. La nanomédecine s'appuie sur les propriétés intrinsèques de structures de dimensions nanométriques pour des applications dans le domaine du diagnostic et de la thérapie.

Elle permet ainsi de réaliser une médecine de précision dans les domaines précités et améliore ainsi le rapport bénéfice/risque des traitements en augmentant leur efficacité et leur biodisponibilité au niveau de l'organe cible, tout en réduisant les doses à administrer et le risque de toxicité. La nanomédecine préfigure donc la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

La croissance du marché des nanotechnologies de la santé est actuellement tirée par divers facteurs tels que la prévalence croissante du cancer. Le moteur de la nanomédecine sont les nanoparticules utilisées pour le ciblage actif (nanovecteurs). Elles portent le développement économique et leurs applications couvrent diverses pathologies incluant les tumeurs, et les maladies inflammatoires ou infectieuses. Une plus-value spectaculaire est que les nanovecteurs peuvent être utilisés à la fois comme le principe actif et son vecteur vers la cible, mais

aussi comme agent de contraste permettant de suivre les effets thérapeutiques - ce que l'on appelle les approches théranostiques combinant ainsi effets thérapeutiques et outils de diagnostic. Pour autant, l'un des défis importants pour l'utilisation de ces nanomatériaux en médecine est de les rendre biocompatibles et de comprendre le chemin biologique du nanovecteur vers sa cible. Chaque nanovecteur possède ses propres spécificités : il est donc fondamental de progresser dans les champs de la nanothérapie et de la nanotoxicologie afin de comprendre comment il interagit avec le vivant. Malheureusement, les études sont difficilement comparables et rarement utilisables : une approche basée sur des procédures opérationnelles standardisées (synthèse, évaluation, formulation, production) est donc nécessaire pour entretenir la croissance de la nanomédecine. De plus, la nanovectorisation médicamenteuse se heurte à un autre verrou : la caractérisation des nano-systèmes. Les propriétés et caractéristiques physico-chimiques et biologiques sont en effet des connaissances clés pour comprendre et quantifier les actions des nanovecteurs. La vectorisation d'une molécule par un type de nano-cargo n'est pas nécessairement généralisable ni d'un nanovecteur à l'autre ni d'une pathologie à l'autre et cela constitue un frein additionnel. La formulation et la caractérisation des composés pharmaceutiques actifs sont ici prépondérantes pour développer et choisir le nano-système idoine possédant les propriétés adaptées à la cible thérapeutique et ainsi optimiser la vectorisation. Finalement, et au-delà des bénéfices théranostiques que la nanomédecine peut apporter, son développement clinique nécessite de mettre en place une stratégie robuste, fiable et reproductible pour produire des nanovecteurs à l'échelle du kg et d'initier le passage du laboratoire vers l'industrie.

En lien avec les efforts mondiaux entrepris pour le développement de nouvelles approches thérapeutiques, la région Bourgogne Franche-Comté a clairement identifié la santé comme un domaine clé de sa stratégie de spécialisation intelligente. L'ambition régionale s'appuie sur un socle d'acteurs locaux pour propulser l'innovation sur plusieurs axes, et en particulier sur la médecine de précision et les approches 5P, facteurs importants de la croissance économique. Dans ce contexte, il est fondamental de restaurer la souveraineté de l'industrialisation régionale des produits de santé. Malgré ce macro-dynamisme régional remarquable, force est de constater qu'à une granularité plus fine, cette vitalité repose essentiellement sur des partenariats épars, et conduit donc à une inévitable dislocation des recherches, sans lisibilité à la hauteur d'une « filière », même si la qualité des travaux menés dans ces initiatives n'est évidemment pas en cause.

En réponse à ce constat, le projet i-NanoT a pour ambition de fédérer, au travers d'un projet de recherche sur les nanovecteurs théranostiques structurant et innovant, les complémentarités interdisciplinaires des forces territoriales distribuées sur la chaîne de valeur de la nanovectorisation.

L'impact est économique pour la Région Bourgogne Franche-Comté puisque les projections des partenaires industriels tablent sur un accroissement de leurs portfolios de produits et de services et soulignent un besoin décisif de personnels sur des emplois hautement qualifiés. Des retombées sur l'offre de formation régionale sont attendues puisque, en lien avec les acteurs des UFR, les partenaires contribueront à la définition d'une nouvelle maquette de formation de Master en nanotechnologies pour la santé qui est actuellement en discussion.

Un impact en termes de propriétés intellectuelles et de rayonnement scientifique puisque plusieurs brevets seront déposés et des articles scientifiques publiés en lien avec le projet. Finalement, les répercussions s'étendront jusqu'à la structuration d'une filière régionale bénéficiant de la dynamique impulsée par le projet pour la création d'un guichet unique en nanomédecine, et permettront aussi d'assoir une position de leadership national avec l'édition d'un livre blanc sur l'utilisation des nanotechnologies en santé à l'horizon post-projet.

Il sera générateur d'innovation dans plusieurs champs interdisciplinaires comme, la particularisation des nanovecteurs, leur déploiement en imagerie médicale, mais aussi plus généralement en nanotoxicologie où des progrès sont attendus notamment sur la normalisation des méthodes et des pratiques.

Dans le cadre du projet, une pré-liste de candidat nanovecteurs théranostiques a d'ores et déjà été anticipée de par les compétences des divers acteurs à les produire à l'échelle du laboratoire mais également de par l'adéquation entre les propriétés intrinsèques des nanoparticules (propriétés magnétiques, optiques, antibactériennes, d'encapsulation de substances médicamenteuses...) et les domaines d'application envisagés (traitement du cancer, maladies infectieuses et inflammatoires). L'élaboration des nanovecteurs nécessite de donner une fonction biologique à la surface des nanoparticules synthétisées, c'est-à-dire ajouter des fonctionnalités aux nanoparticules de sorte de pouvoir les utiliser pour traiter et/ou imager les pathologies ciblées. L'efficacité des interactions spécifiques avec la cible thérapeutique sera évaluée par des études *in vitro* (cytotoxicité, etc.) et *in vivo* (biodistribution, suivi tumoral, etc.). Pour y parvenir, des verrous technologiques liés notamment à la fonctionnalisation des nanoparticules devront être levés. C'est la raison pour laquelle un investissement différenciant sera réalisé dans l'acquisition d'une chaîne performante d'outils de caractérisation. L'acquisition de tels dispositifs dédiés au développement de la nanovectorisation sera une première en Région Bourgogne Franche-Comté. Cette ligne d'équipements de pointe apporte un vrai paradigme de moyens et

permettra d'impulser un champ nouveau d'études dans la compréhension des mécanismes mis en jeu au cours de l'internalisation des nanovecteurs par des cellules cancéreuses, inflammées ou infectieuses. Cette approche nouvelle dans la caractérisation des interactions cellules/nanovecteurs amènera à une reconnaissance de notre expertise à l'échelle nationale et internationale dans ce domaine. Ainsi, les acteurs académiques et industriels impliqués aussi bien dans le développement des nanovecteurs à l'échelle du laboratoire qu'à l'échelle de la production seront en mesure de quantifier précisément le taux de fonctionnalisation des nanovecteurs notamment lorsque plusieurs ligands sont greffés en surface. Une « carte d'identité » du nanovecteur sera ainsi proposée et regroupera les propriétés physiques, chimiques, biologiques, mais aussi leurs caractéristiques d'agent de contraste pour l'imagerie fonctionnelle. Compte tenu de la diversité des nano-objets proposés et de leurs divers degrés de maturité au démarrage du projet, le consortium s'est fixé deux jalons pour sélectionner les nanovecteurs les plus efficaces face à la pathologie. Ce sont donc les résultats des évaluations *in vitro* et *in vivo* qui seront décisifs sur le choix des nanovecteurs. Les candidats les plus prometteurs seront mis en forme dans la voie d'administration adéquate face à la pathologie considérée et seront préparés pour être produis sur une ligne pilote dite « kg-lab ». Ainsi, les résultats du projet permettront donc de proposer des actions théranostiques sur des pathologies en forte augmentation dans les populations. Les nanovecteurs seront développés comme approche thérapeutique et diagnostic pour le traitement de tumeurs cancéreuses, de certaines maladies inflammatoires et pour faire face à des pathogènes infectieux particulièrement préoccupants en termes de santé publique. Le projet fera émerger des procédures de standardisation dans la manufacture de ces nanovecteurs afin de pouvoir produire *in fine* à l'échelle industrielle des lots de façon reproductibles et normatives.

Rôles dans le projet :

RIGHT : L'équipe de Pharmacie galénique sera en charge du développement de la forme médicamenteuse finale à destination de l'Homme. Cette formulation aura pour objectif de respecter les critères pharmaceutiques de tout médicament à usage parentéral mais aussi les pré-requis concernant l'activité et la stabilité des nano-objets développés dans les autres WP.

FEMTO : Dans cette optique d'étude des relations structure/fonction, l'équipe impliquée dans le projet i-NanoT sera en charge de participer à l'élaboration des biointerfaces de différents substrats (ici NPs) incluant la fonctionnalisation chimique, le greffage de biomolécules pour l'établissement de nano-bio-objets hybrides capable de ciblage et de fertilité en milieux complexes *in vitro* et *in vivo*.

Chrono-environnement : • Synthèse de nanoparticules fonctionnalisées pour augmenter le temps de résidence vasculaire et de rétention dans les tissus à imager et ou à traiter et pour rendre plus efficace le ciblage des zones d'intérêt par chimie clic bioorthogonale *in vivo*.

- Caractérisations & analyses physico-chimiques.
- Participation au montage des expériences d'imagerie et de thérapie.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet i-Nano-T est éligible au programme car il s'agit d'un projet de R&D débouchant sur des innovations, à partir de la recherche publique et privée. En effet, le projet repose sur un consortium régional constitué d'acteurs industriels, de forces académiques, d'établissements de santé et de technopôles qui forment une chaîne de valeur interconnectée.

Le projet proposera à ces partenaires économiques en BFC un levier de croissance permettant simultanément de stimuler leur transition industrielle vers un marché à fort potentiel et de créer de nouveaux outils de production de systèmes de nanomédecine. De plus, les fonds permettront d'agrégner sur le territoire un référentiel d'équipements de caractérisation de dernière génération spécifiquement dédié à l'évaluation des synthèses et au développement de nanovecteurs pour la médecine personnalisée.

A court terme, l'aide renforcera l'innovation autour de la nanovectorisation en proposant des stratégies théranostiques nouvelles, et à moyen terme permettra aux entreprises régionales de proposer un portfolio de médicaments (molécules thérapeutiques, formulation spécifique, etc.) et de services (ex : études de toxicité, bio-évaluation) adaptés aux pathologies cliniques et la médecine du futur.

Le projet i-NanoT s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale en répondant au domaine de spécialisation (DS) « santé et soins individualisés et intégrés ». Les enjeux de ce domaine régional sont l'innovation de la médecine de précision, son efficience et son accessibilité. Le projet I-nano-T y répond car les nanovecteurs théranostiques, situés au cœur du projet, sont une spécialité régionale différenciante permettant d'adresser des stratégies de soin innovantes. En plaçant les approches nanotechnologiques comme objet-frontière impliquant la convergence d'actions, cet axe interdisciplinaire convoque de nombreuses disciplines disponibles sur le territoire régional favorisant

l'émergence de nouveaux paradigmes théranostiques pour des applications porteuses de l'industrie médicale régionale.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention FEDER de 1 678 575,92 € représentant 71,72% d'un coût total de 2 340 447,25 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES							
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EU-ROPEENNE				
			Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	661 871,33 €	1 678 575,92 €	1 678 575,92 €				
Taux	28,28 %	71,72 %	71,72 %				
Coût éligible	2 340 447,25 €						

DÉPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Analyseur en taille couplé au zétamètre (Chrono_Env)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	84 000,00 €
Consommables (Chrono_Env)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	60 000,00 €
Consommables (FEMTO-ST)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	77 000,00 €
Consommables (RIGHT)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	26 460,00 €
Excipients qualité pharmaceutique (RIGHT)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	18 540,00 €
Instrument de criblage des lots de nanovecteurs (FEMTO-ST)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	225 000,00 €
Instrument de mesure de la concentration en nanoparticules (RIGHT)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	131 500,00 €
Ordinateurs (FEMTO-ST)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 210,30 €
Frais de personnels	050- Frais de personnel directs	1 231 889,90 €
Coût indirects	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	463 900,05 €
Analyses protéomiques des différentes protéines corona (FEMTO-ST)	140- Dépenses de prestations externes	5 947,00 €
Conception de biopuces SPR/SPRi (FEMTO-ST)	140- Dépenses de prestations externes	10 000,00 €
Dissémination Grand Public (FEMTO-ST)	140- Dépenses de prestations externes	5 000,00 €
Total dépenses		2 340 447,25 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	0,00

FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	0,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	1,85
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	4,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	4,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000279 - Investissements importants visant à augmenter nos capacités de volume de chauffe
Porteur de projet	50516462400015 BOIS DURABLES DE BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 22/01/2022 au 30/09/2023
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 21/01/2022 au 31/03/2023
Coût total éligible	1 405 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	128 578,80 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Bois Durables de Bourgogne est une PME créée en 2006, spécialisée en traitement thermique de bois. Elle se situe à Vendenesse-lès-Charolles (71120), dans le département de la Saône-et-Loire, en région Bourgogne-Franche-Comté. La société est détentrice d'une marque déposée "Thermoprocess" assurant une offre innovante sur le marché.

Le projet relatif à l'achat et la mise en place d'un four supplémentaire ainsi que d'un système de manutention empilage et dépilage, pour lequel le porteur sollicite une aide européenne, consiste à poursuivre sa stratégie orientée vers l'entreprise du futur. En effet, l'entreprise éprouve le besoin de franchir un cap de développement afin de conquérir de nouveaux marchés internes. Les équipements subventionnés par le FEDER apporteront des innovations qui l'aideront dans ce process de croissance.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Bois Durables de Bourgogne est une PME créée en 2006, spécialisée en traitement thermique de bois. Elle se situe à Vendenesse-lès-Charolles (71120), dans le département de la Saône-et-Loire, en région Bourgogne-Franche-Comté. La société est détentrice d'une marque déposée "Thermoprocess" assurant une offre innovante sur le marché.

Le projet relatif à l'achat et la mise en place d'un four supplémentaire ainsi que d'un système de manutention empilage et dépilage, pour lequel le porteur sollicite une aide européenne, consiste à poursuivre sa stratégie orientée vers l'entreprise du futur. En effet, l'entreprise éprouve le besoin de franchir un cap de développement afin de conquérir de nouveaux marchés. Les équipements subventionnés par le FEDER apporteront des innovations qui l'aideront dans ce process de croissance.

L'instruction acte l'éligibilité du porteur en sa qualité de moyenne entreprise au programme et à sa fiche d'action, ainsi que l'éligibilité géographique et temporelle de l'opération.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté de notification N° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026.

Le projet concerne l'acquisition de deux équipements de production, correspondant aux actifs corporels. Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 10 % pour les moyennes entreprises. L'entreprise Bois Durables de Bourgogne étant une moyenne entreprise, ce dernier est respecté. Le montant des aides publiques accordées à ce projet s'élève à 140 500 € soit 10 % d'intervention pour une assiette de 1 405 000 € HT. L'intensité maximale est donc respectée puisque l'aide FEDER de 128 578,8 €

constitue 9,15 % et l'avance remboursable de la Région, via son équivalent-subvention brute de 11 921,2 €, représente quant à elle 0,85 % de cette assiette éligible.

En conclusion, l'instruction propose un aide FEDER d'un montant de 128 578,8 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES							
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	@table:table-column REGION	@/table:table-column UNION EURO-PEENNE			
			@table:table-column Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	@/table:table-column Fonds européen de développement régional			
Engagement			@table:table-column 06/05/2022	@/table:table-column			
Montant	1 264 500,00 €	140 500,00 €	@table:table-column 11 921,20 €	@/table:table-column 128 578,80 €			
Taux	90,00 %	10,00 %	@table:table-column 0,85 %	@/table:table-column 9,15 %			
Coût éligible	1 405 000,00 €						

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
achat d'une chambre	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 210 000,00 €	
achat et mise en place empileur dépileur	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	195 000,00 €	
		Total dépenses	1 405 000,00 € HT

INDICATEURS				
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle	
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00	
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00	
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	3,00	
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00	
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	1 264 500,00	

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000404 - Investissement matériel pour la préparation de la matière première pour la production de bûches compressées
Porteur de projet	42194718500029 AVENIR BIOMASSE COMBUSTIBLE ENVIRONNEMENT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 01/12/2021 au 30/06/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/12/2021 au 30/06/2025
Coût total éligible	600 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	91 742,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Le projet pour lequel le FEDER est sollicité rentre dans un process général qui a été imaginé pour permettre de répondre à l'évolution du marché et passer à un stade industriel, pour accompagner la croissance nécessaire de la production. Cette unité entièrement robotisée, a la capacité de produire jusqu'à 18 000 tonnes et même 24 000 tonnes, au maximum. Une partie de la production pourra se faire sans intervention humaine puisque les opérations de chargement et de déchargement manuelles ont été supprimées afin d'améliorer les conditions de travail des salariés. Le système optimise la consommation énergétique et l'impact environnemental, en fonctionnant en circuit fermé, avec réutilisation permanente de l'eau et récupération de la chaleur produite. Le calibrage du produit fini, la qualité de sa forme, de sa masse et de son rendement énergétique, assurés par la fabrication automatique, le rendra compétitif sur un marché en pleine expansion, permettra aussi, pour chaque utilisateur, une juste évaluation des commandes par rapport aux besoins énergétiques.

La société ABCE sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La société A.B.C ENVIRONNEMENT, dénommée : Auvergne-Bourgogne-Centre, spécialisée dans les travaux d'aménagements paysagers, a été créée en 1999. Au fil des années, la société a développé la valorisation des sous-produits de l'espace vert, pour la production d'énergie. En 2013, la société A.B.C vend son fonds de commerce « espaces-verts », se renomme Avenir Biomasse Combustible et s'oriente vers la filière énergétique. Pour ce faire, elle rachète le fonds de commerce de la société BIO-FORET, qui exploite une plateforme située dans l'Yonne et produit sur celle-ci des plaquettes de chauffage, à partir de connexes de scieries (écorces, sciures, chutes, plaquettes ...), entre autres, pour les chaufferies fonctionnant à la biomasse, afin d'alimenter des réseaux de chaleur destinée essentiellement au marché de zone courte et à destination des grands acteurs des réseaux de chaleurs, tels que ENGIE, DALKIA, CORIANCE, WEYA et INDEX. Également, du fait de ses relations avec les scieries, elle intègre dans son développement, la valorisation des produits connexes de la filière bois avec une activité de négoce permanente. Ce fonctionnement offre une bonne visibilité du marché de l'industrie et une lecture optimale des besoins, des attentes, mais surtout des contraintes de la filière.

AVENIR BIOMASSE COMBUSTIBLE, souhaite consolider sa structure de production et sa présence économique dans la Nièvre, avec pour stratégie, de renforcer son activité sur le marché de l'énergie, en développant celle-ci vers une croissance verticale, avec la création d'une unité de bûches compressées qui vient compléter l'activité actuelle de l'entreprise. D'une part, La société est au cœur de la ressource et d'autre part, se situe dans un contexte de production industrielle, actuellement absente, localement et nationalement, face à une demande croissante de ce type de produits et à l'émergence de nouvelles formes de consommations. D'où la création d'une ligne de production de bûches compressées, destinées au chauffage, au centre de la France, à La-Charité-sur-Loire, sur un axe stratégique majeur, au cœur de la ressource, au milieu des scieries, à la source des matières premières et à proximité du plus grand massif de chênes de France : Les Bertranges.

L'objectif premier est de pouvoir produire et par conséquent valoriser, à partir de sous-produits issus de notre process de fabrication actuel de plaquettes : les fines. Ces dernières, avec l'évolution des exigences du marché, sont devenues indésirables et pèsent 10 % de notre coût de production, ce qui a un impact significatif sur les résultats. Et donc, elles seront valorisées dans le process industriel en devenant une matière première.

Ainsi, la société est rentrée dans une volonté d'être dans une réflexion de valorisation des importants stocks existants, en premier lieu, d'économie circulaire, de circuits courts.

Également c'est répondre à de nouveaux débouchés pour la filière bois, apporter des solutions parallèles et pérennes à l'existant, avec une demande de plus en plus forte et en pleine expansion, des produits dérivés de la valorisation du bois, tels que les granulés, la bûche, ou assimilés. Pour ce faire, et afin d'optimiser les coûts et par conséquent, rendre le projet plus rationnel économiquement, l'un des sites de la ABCE, qui est déjà partie intégrante du schéma de l'entreprise et son site initial est mis en avant pour le projet d'espèce : l'unité de Villiers-Saint-Benoît, dans l'Yonne.

Cette intégration a du sens et de l'intérêt dans la mesure où la préparation de la matière, dans un contexte environnemental favorable, permet de disposer d'un site avec déjà tout, ou partie, des infrastructures classées ICPE, disposant d'un pont bascule et du matériel de production, tel que le broyeur et le matériel de chargement adapté, ce qui représente une économie significative. Le site doit néanmoins s'enrichir de nouvelles surfaces de stockage, notamment sous abri, avec l'intégration du process de séchage comprenant un séchoir, où l'énergie de séchage va être créée par la mise en place d'une chaudière bois, alimentée elle-même par des sous-produits générés par son activité propre.

Outre la préparation des plaquettes pour les chaufferies et de la matière pour la production de bûches compressées, l'unité de l'Yonne produira également des plaquettes sèches pour des chaufferies de petites unités particulières.

ABC ENVIRONNEMENT s'approvisionne en matière première autour de son site de préparation, dans un rayon de 100 km maximum avec des bois feuillu de faible qualité, appelés trituration ou connexes, dont c'est souvent la seule valorisation possible, ce nouveau process permettra également une valorisation des écorces et des sciures. La réception des différents types de produits humides et la préparation se fera sur la plateforme de Villiers-Saint-Benoît (89).

Pour permettre à ABCE de se placer dans une position de leadership sur ce marché et d'avoir une production industrielle de base de 12 000 tonnes, avec une possibilité de doubler la capacité de production.

La phase de lancement du process va permettre d'atteindre 12 000 tonnes et un chiffre d'affaires annuel de 2,4 Meuros. Ensuite la phase de développement du process permettra d'atteindre 15 000 tonnes et 3,4 Meuros de chiffre d'affaires d'ici 3 ans. A terme, l'outil de production permettrait d'arriver à 24 000 tonnes en fonctionnant 24h/24 et 330 jours/an.

Le projet pour lequel le FEDER est sollicité rentre dans un process général qui a été imaginé pour permettre de répondre à l'évolution du marché et passer à un stade industriel, pour accompagner la croissance nécessaire de la production, sans modification et sans aucune augmentation des charges fixes. La robotisation permet également de pouvoir jouer sur l'amplitude horaire de la production via toutes les innovations qu'elle peut apporter. Il est prévu l'installation de convoyeurs et d'un robot, pour produire à la demande, de 1x8 jusqu'en 3x8, les 15 000 tonnes envisagées d'ici 3 ans. Cette unité entièrement robotisée, a la capacité de produire jusqu'à 18 000 tonnes et même 24 000 tonnes, au maximum. Une partie de la production pourra se faire sans intervention humaine puisque les opérations de chargement et de déchargement manuelles ont été supprimées afin d'améliorer les conditions de travail des salariés. La cadence du conditionnement s'adaptera au rythme de la production. Un stock tampon palettiser est nécessaire avant l'emballage afin de permettre aux produits de redescendre en température (12 à 24 heures).

La qualité des produits emballés est également très impactée par la température des bûches, cela crée un phénomène de condensation dans les paquets filmés et réduit également la résistance des cartons. Les bûches produites seront acheminées vers le process de conditionnement et de palettisation en transitant dans un convoyeur de stockage ventilé permettant d'avoir à la fois une tempérisation d'environ 20 min et permettant également le refroidissement des bûches par la ventilation forcée. Les bûches se présenteront ensuite vers l'ilot et il est nécessaire d'aligner la production et l'emballage pour créer un tampon de sécurité et par conséquent favoriser le refroidissement des bûches.

L'outil de préhension des bûches sera un outil spécifique à notre production et sera développé spécialement. Une machine formeuse de carton et scotches sera également intégrée au process. L'objectif est de réduire le plus possible la part de production sous plastique, pour favoriser un mode de packaging plus respectueux de l'environnement (carton et palette sans em-

ballage).

L'automatisation a pour but de réduire les coûts de production et donc de rendre viable le processus sur le court et moyen terme. Également, le système optimise la consommation énergétique et l'impact environnemental, en fonctionnant en circuit fermé, avec réutilisation permanente de l'eau et récupération de la chaleur produite. Le calibrage du produit fini, la qualité de sa forme, de sa masse et de son rendement énergétique, assurés par la fabrication automatique, le rendra compétitif sur un marché en pleine expansion, permettra aussi, pour chaque utilisateur, une juste évaluation des commandes par rapport aux besoins énergétiques.

La société A.B.C ENVIRONNEMENT sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.111728 Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 20 % ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève 91 742,00 € (15,29 %) pour une assiette de 600 000,00 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 91 742,00 €, représentant un taux de 15,29 % d'une assiette s'élevant à 600 000 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS					
Engagement			Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	E		
			11/03/2022				
Montant	480 000,35 €	119 999,65 €	28 257,65 €	91 742,00 €			
Taux	80,00 %	20,00 %	4,71 %	15,29 %			
Coût éligible	600 000,00 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Cellule de séchage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	180 000,00 €
Convoyeurs matières premières	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	200 000,00 €
Séchoir	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	220 000,00 €
	Total dépenses	600 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	5,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	480 000,35

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000442 - Programme d'investissements matériels : MOCN Tournage et fraisage
Porteur de projet	50329109800021 ASOLTECH MMI
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 28/06/2022 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 28/06/2022 au 31/08/2025
Coût total éligible	585 843,00 € HT
Montant de l'aide UE	117 168,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

ASOLTECH MMI sollicite une aide européenne pour soutenir sa stratégie de développement et sa pérennisation en zone rurale. Elle renforcera son pôle tournage avec l'acquisition de deux centres de tournage dont l'un équipé d'un robot et d'un centre d'usinage.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

1) Contexte, présentation générale du projet :

ASOLTECH MMI est la nouvelle dénomination sociale de la société MSB MMI déclarée en redressement judiciaire en septembre 2021 consécutivement à des difficultés rencontrées du fait de la crise sanitaire. M. Grataloup, l'actuel dirigeant, dans le cadre d'une procédure de reprise à la barre du Tribunal en a racheté les titres via la holding ASOLTECH INDUSTRIES en mars 2022. La société est située à Chauffailles en Saône-et-Loire et emploie 23 personnes.

L'activité principale de la société ASOLTECH MMI est la sous-traitance industrielle. Elle est spécialisée dans l'usinage de précision et la mécanosoudure de la pièce unitaire à la moyenne séries. L'entreprise travaille en 3x8, ce qui lui permet d'avoir une grande flexibilité. Son parc machines est composé de machines conventionnelles mais également de tours à commande numérique, de fraiseuses à commande numérique et de centres d'usinage palettisés.

Ses équipes détiennent un réel savoir-faire en tournage et en fraisage reconnu par les clients. A titre d'exemple elle réalise des pièces de sécurité pour une société de transports par câble (POMA).

Son atelier de rectification apporte la finition nécessaire aux pièces de haute précision usinées.

Elle dispose d'une machine de contrôle tridimensionnelle permet d'assurer aux clients une qualité de haute précision. La traçabilité matière, quant à elle, est assurée dès la commande avec la demande systématique des CCPU (documents de contrôle des produits). Lors de la réception, les matières sont étiquetées avec un code barre afin d'assurer le suivi lors de toutes les phases de fabrication, de contrôle et d'expédition. Un petit atelier d'oxycoupage et de mécano soudure permet à l'entreprise une grande réactivité ainsi qu'une meilleure maîtrise des délais. Ces principaux clients sont : QUADRA (28%), POMA (12%), STERIFLOW (11%), ANDRITZ LA-ROCHE (10%), SETIC (8%) et MANITOWOC (7%).

2) Stratégie, objectifs recherchés :

ASOLTECH MMI, bien que bénéficiant des acquis et la réputation de l'ex-société MSB MMI, souhaite développer, diversifier sa clientèle. Sa stratégie de développement s'appuie sur :

- La réalisation des commandes de sous-traitance (usinage de précision de pièce de petite dimension) et le développement de nouveaux marchés dynamiques mais très fermés comme le Nucléaire et la Défense

Afin de concrétiser sa stratégie de développement, l'entreprise s'appuie sur 3 piliers :

- La performance industrielle avec l'acquisition dès 2022 de nouveaux centres de tournage et d'un centre d'usinage (fraiseuse). En parallèle, elle a réalisé un travail sur la digitalisation de l'entreprise en investissant dans un logiciel de gestion de production .
- Le capital humain dans l'objectif de maintenir et renforcer et transmettre les savoir-faire
- Une extension des locaux pour offrir de meilleures conditions de travail aux salariés, optimiser l'aménagement de l'atelier et rénover l'isolation du bâtiment.

L'instruction a conclu que cette entreprise et son projet sont éligibles et répondent aux objets du programme et critères de la fiche action dédiée à l'investissement des PME.

Le coût des investissements matériels éligibles à une subvention FEDER, s'élèvent à 585 843,00 € HT. L'opération s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté de notification N° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 20 % pour une petite entreprise telle que ASOLTECH MMI ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER seul financeur public s'élève à 20 %. Une machine (un tour d'usinage) étant financée par un contrat de crédit-bail, l'aide FEDER sera versée pour partie au crédit-bailleur BPCE LEASE/NATIXIS.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional	E			
Engagement							
Montant	468 675,00 €	117 168,00 €	117 168,00 €				
Taux	80,00 %	20,00 %	20,00 %				
Coût éligible	585 843,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
1 centre d'usinage		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	161 843,00 €
2 centres de tournage		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	424 000,00 €
		Total dépenses	585 843,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	468 675,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC001595 - Création d'un département d'usinage céramique
Porteur de projet	32538243000016 Mécanique de Précision Piquerez
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 15/11/2022 au 28/02/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 12/04/2023 au 30/04/2024
Coût total éligible	360 835,73 € HT
Montant de l'aide UE	92 162,33 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

MPP installée à Vescemont (90200), membre du petit groupe régional Final Advanced, a souhaité passer un cap et a investi dans une nouvelle ligne d'usinage céramique d'un montant de 360'000 euros. Cet investissement permettra la conquête de nouveaux marchés intra-français, européens et mondiaux.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'entreprise Matériel de Précision Piquerez (MPP) (ex Décolletage du Rosemont) est une PME industrielle localisée à Vescemont dans le Territoire de Belfort et est spécialisée dans le décolletage.

Depuis octobre 2021, après sa reprise par la holding Final Advanced Group l'entreprise s'est orientée vers l'usinage mécanique de précision (le tournage fraisage). La société qui, à l'origine, était dédiée au décolletage s'est progressivement orientée vers du tournage-fraisage au point de modifier sa dénomination en Mécanique de Précision Piquerez qui correspond davantage à son activité réelle. Depuis la reprise par le groupe Final Advanced, MPP a démarré un processus R&D pour acquérir la compétence d'usinage des céramiques techniques.

La société MPP afin de se démarquer de sa concurrence et pour atteindre de nouveaux marchés veut se lancer dans l'usinage de la céramique. À travers ses sociétés sœurs Final Advanced Materials en France et en Allemagne, va multiplier par 5 le nombre de clients potentiels et ainsi augmenter son activité. De plus, grâce à MPP, les sociétés sœurs déjà actives dans le domaine céramique vont permettre de relocaliser en France une production qui se fait actuellement en Asie ou au Royaume-Uni, ce qui raccourcira les délais de livraison et qui augmentera la marge générée par le Groupe Final Advanced.

La demande de subvention déposée par la société MPP répond à l'ensemble des exigences réglementaires imposées par le programme FEDER 21-27.

- MPP en tant que petite entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne est éligible au programme.

- L'opération qui consiste en l'installation d'une nouvelle ligne d'usinage céramique va permettre à l'entreprise de passer un cap de développement répond bien aux objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PR01 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" - et l'O.S 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME".

- L'entreprise prévoit d'accroître son chiffre en moyenne de 55.5% entre 2023 et 2025 et de créer par ailleurs 4 nouveaux emplois.

La demande de subvention déposée par la société MPP est donc éligible au programme FEDER 21-27.

MPP sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.117857 relatif aux Aides à Finalités Régionales (AFR) pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 35,00% pour les petites entreprises: celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 35%.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 92 162.33 €, représentant un taux de 35% d'une assiette de dépenses éligibles s'élevant à 360 835.73 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE	PRIVE		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	00000000000000 / - Autre (à renseigner dans "Précisions")	E	
Engagement							
Montant	108 249,53 €	252 586,20 €	34 130,14 €	92 162,33 €	126 293,73 €		
Taux	30,00 %	70,00 %	9,46 %	25,54 %	35,00 %		
Coût éligible	360 835,73 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Appareil de contrôle	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	65 300,00 €
banc de Frettage Haimer	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	15 535,73 €
Centre d'usinage Mectron	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	200 000,00 €
Scie Numérique Dramet BS270 XY	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	80 000,00 €
Total dépenses		360 835,73 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	360 835,73
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	3,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002592 - BOUQUEROD INDUSTRIE DECARBONATION 2023
Porteur de projet	31518993600018 BOUQUEROD INDUSTRIE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 10/07/2023 au 31/10/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 10/07/2023 au 30/06/2024
Coût total éligible	345 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	120 750,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

La société BOUQUEROD INDUSTRIE est une PME installée à Gigny dans le Jura et spécialisée dans la fabrication d'ensembles mécano-soudés et d'assemblages métalliques en acier et en inox.

Elle souhaite investir dans une poinçonneuse dernière génération aux capacités technologiques nouvelles permettant de réaliser des opérations de formage (déformation voire découpe de tôles sans enlèvement de matière) jusque-là non possédées en interne, en plus des opérations classiques de perçage. Cet investissement permettra à l'entreprise de réaliser des pièces plus complexes et d'un niveau de qualité supérieur notamment des pièces dites d'habillage et de finition et non plus seulement des pièces de structure bâtiment. Ces pièces répondront également à la norme de construction NF EN 1090-2.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de l'OS1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 120 750,00 €, représentant un taux de 35% d'une assiette de 345 000,00 € HT.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Présentation de l'entreprise : La société BOUQUEROD INDUSTRIE est une PME installée à Gigny dans le Jura et spécialisée dans la fabrication d'ensembles mécano-soudés et d'assemblages métalliques en acier et en inox.

Objectifs et éligibilité de l'opération : BOUQUEROD INDUSTRIE souhaite faire l'acquisition d'un nouvel équipement de production (poinçonneuse multipostes dernière génération) qui lui permettra d'améliorer la précision et la qualité des pièces produites et de renforcer sa productivité. Cette machine lui permettra également de répondre à de nouvelles demandes (réalisation de pièces dites d'habillage et de finition et non plus seulement des pièces de structure bâtiment). Cet investissement contribuera par ailleurs à la décarbonation de l'activité de l'entreprise. Enfin, le projet contribuera au renforcement des compétences et savoir-faire des collaborateurs en interne (plus d'intérêt technique, pilotage de machines plus performantes).

L'opération s'inscrit ainsi dans les objectifs de l'OS 1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer

la croissance durable et la compétitivité des PME et plus particulièrement dans ceux de la Fiche Action portant sur les investissements stratégiques des PME.

Éligibilité du porteur : Étant une PME, et plus particulièrement une petite entreprise au sens de l'annexe 1 du RGEC n°800/2008 du 6 aout 2008, la société BOUQUEROD INDUSTRIE est éligible à l'OS1.3 du programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 et à la Fiche Action "Investissements stratégiques des PME".

Éligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle se déroulera à Gigny, dans le Jura (39). Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 07/07/2023 via le portail E-Synergie. Au regard des documents transmis, aucun engagement juridique n'a été passé avant cette date.

Régime d'aide : Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n° SA.117857 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026. Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 35% pour les petites entreprises. Celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 120 750,00 € soit 35% d'une assiette totale de 345 000,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES							
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE				
Financeur			Fonds européen de développement régional				
Engagement							
Montant	224 250,00 €	120 750,00 €	120 750,00 €				
Taux	65,00 %	35,00 %	35,00 %				
Coût éligible	345 000,00 €						

DÉPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Poinçonneuse multi postes	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	345 000,00 €	
		Total dépenses	345 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	0,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	224 250,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002804 - Investissement dans du matériel de production d'impression numérique et de finition spécialisé dans l'étiquette viticole.
Porteur de projet	50232170600017 CLEMENSAT ETIQUETTES 64201783401125 CREDIT MUTUEL LEASING
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 22/03/2023 au 30/10/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/03/2023 au 30/06/2025
Coût total éligible	1 106 550,97 € HT
Montant de l'aide UE	252 838,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

L'imprimerie CLEMENSAT ETIQUETTES implantée en plein cœur de Chablis depuis 1988, fut rachetée en 2008 par l'imprimerie JACQUELIN Frères.

La spécialité de cette imprimerie est la production d'étiquettes adhésif, cela représente 95 % du chiffre d'affaires, mais propose également à ses clients de l'impression traditionnelle pour leur communication, mais toujours dans une qualité haut de gamme avec beaucoup de recherches et de finitions particulières. Cela va de la simple carte de visite aux brochures les plus complexes. La clientèle de l'imprimerie CLEMENSAT ETIQUETTES est en majeur partie en local, c'est cette proximité qui permet d'avoir une relation particulière avec les clients, que ce soit lors de la création de leurs étiquettes, lors des BAT en machine, mais également du service que la société peut leur apporter dû à cette proximité.

L'imprimerie CLEMENSAT ETIQUETTES souhaite mettre en place une nouvelle technologie d'impression numérique. Le projet est d'investir dans deux nouvelles machines de production innovantes :

- Une machine d'impression numérique ;
- Une machine de finition.

Ces investissements pour lesquels le FEDER est sollicité permettront d'obtenir de meilleurs délais de livraison pour les clients hors zone. Une plus grande maîtrise de la qualité d'impression et un meilleur résultat net en fin d'année. L'arrivée de ces nouveaux matériels, aux technologies numériques, permettra de tendre à une productivité à 100 % dans l'atelier et de pouvoir recruter 2 nouvelles personnes. Ces technologies permettront également de répondre à de nouvelles demandes spécifiques auxquelles la société ne peut pas faire face aujourd'hui et ainsi franchir un cap de développement important.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Acteur majeur de l'impression d'habillage de vins dans l'Yonne depuis 1988, l'imprimerie CLEMENSAT ETIQUETTES implantée en plein cœur de Chablis, fut rachetée en 2008 par l'imprimerie JACQUELIN Frères.

En 2012, la société investit dans une Iwasaki TR2 afin de produire des étiquettes adhésives. Cette machine dispose de 5 groupes couleur, vernis flexo et deux postes de dorure à chaud à plat et galbée. L'imprimerie CLEMENSAT ETIQUETTES s'efforce constamment de proposer de nouvelles maquettes et d'autres possibilités d'impression afin de moderniser les habillages de ses clients. Une équipe soudée et dynamique de 5 personnes s'efforce de proposer un service très réactif et de proximité.

La spécialité de cette imprimerie est la production d'étiquettes adhésif, cela représente 95 % du chiffre d'affaires, mais propose également à ses clients de l'impression traditionnelle pour leur communication, mais toujours dans une qualité haut de gamme avec beaucoup de recherches et de finitions particulières. Cela va de la simple carte de visite aux brochures les plus complexes. La clientèle de l'imprimerie CLEMENSAT ETIQUETTES est en majeur partie en local, c'est cette proximité qui permet d'avoir une relation particulière avec les clients, que ce soit lors de la création de leurs étiquettes, lors des BAT en machine, mais également du service que la société peut leur apporter dû à cette proximité.

En décembre 2022, l'imprimerie CLEMENSAT ETIQUETTES souhaite mettre en place une nouvelle technologie d'impression numérique. Le projet est d'investir dans deux nouvelles machines de production innovantes :

- Une machine d'impression numérique ;
- Une machine de finition.

Ces nouveaux équipements serviront à produire l'ensemble du CA pour la clientèle du Chablisien, ce qui est n'est pas encore le cas aujourd'hui, les produits sous-traités représentent encore 50 % de la production.

A moyen terme la stratégie est de pouvoir produire 100 % du CA en interne et développer une clientèle en dehors de la région BFC. Aujourd'hui 80 % de la clientèle est dans le département de l'Yonne mais également 20 % restant dans les autres régions viticoles, plus particulièrement en Champagne et en Provence où CLEMENSAT ETIQUETTES cherche à conquérir de nouveaux marchés. Pour l'heure, la société ne peut, n'ayant pas la capacité matérielle ni même humaine, répondre à l'ensemble des dossiers.

Ces investissements pour lesquels le FEDER est sollicité permettront d'obtenir de meilleurs délais de livraison pour les clients hors zone. Une plus grande maîtrise de la qualité d'impression et un meilleur résultat net en fin d'année. L'arrivée de ces nouveaux matériels, aux technologies numériques, permettra de tendre à une productivité à 100 % dans l'atelier et de pouvoir recruter 2 nouvelles personnes. Ces technologies permettront également de répondre à de nouvelles demandes spécifiques auxquelles la société ne peut pas faire face aujourd'hui. Ces machines numériques permettront enfin de recruter plus facilement des conducteurs(rices).

Du côté du développement durable cette acquisition fera basculer l'atelier dans une nouvelle air, beaucoup moins polluante, grâce à des encres beaucoup plus écologiques, la consommation en énergie sera nettement diminuée et aura de ce fait un plus faible impact environnemental.

En termes d'économie, le levier le plus important sera la gâche papier qui sera réduit par 10. Quand la machine actuelle gâche 700 ml de papier en moyenne pour un calage couleur, cela sera réduit à 70 ml, cette économie ayant un impact réel sur l'environnement, cela est indiscutable et primordial.

L'acquisition de ces nouveaux matériels, aux nouvelles technologies numériques, aura pour but de permettre à la société de réduire la sous-traitance, conquérir de nouveaux marchés en proposant de nouveaux produits avec de délais plus rapides et in fine, franchir un cap de développement important.

La société CLEMENSAT sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.117857 Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 25 % ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève 252 838,00 € (22,85 %) pour une assiette de 1 106 550,97 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 252 838,00 €, représentant un taux de 22,85 % d'une assiette s'élevant à 1 106 550,97 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS					
Engagement			Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	E		
Montant	829 913,24 €	276 637,73 €	23 799,73 €	252 838,00 €			
Taux	75,00 %	25,00 %	2,15 %	22,85 %			
Coût éligible	1 106 550,97 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Appareil de nettoyage pour HP Indigo	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	17 829,76 €
Colorimètre pour machine HP Indigo	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	4 635,00 €
Machine de découpe et finition	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	490 000,00 €
Machine d'impression numérique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	565 000,00 €
Machine d'insolation + étuve de séchage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	17 485,63 €
Refroidisseur pour machine HP Indigo	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	11 600,58 €
Total dépenses		1 106 550,97 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	829 913,24
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	2,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide		
3	2.1	1	BFC000039	SOCHAUX SABLIERES RESTRUCTURATION ET TRAITEMENT THERMIQUE FOYER	NEOLIA	618 307,50 €	247 323,00 €	40,00 %	58 100,12 €	180 619,33 €	26 574,77 €			14 018,64 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380		
3	2.1	1	BFC001639	Réhabilitation énergétique du bâtiment 24C1 - 2 à 6 rue Maurice Ravel 25200 MONTBELIARD	NEOLIA	638 419,13 €	116 000,00 €	18,17 %		86 302,00 €		55 150,00 €		380 967,13 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380		
3	2.1	1	BFC007074	BELFORT (90), 1 Avenue d'Alsace : Rénovation énergétique de 49 logements sociaux dans un bâtiment	SA HLM NEOLIA	490 000,00 €	196 000,00 €	40,00 %		30 559,45 €					263 440,55 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC007202	PRU LA CHANAYE REQUALIFICATION RESIDENTIALISATION T1 - 110 logements (Macon)	MACON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	1 512 500,00 €	605 000,00 €	40,00 %		215 360,55 €	385 000,00 €	275 000,00 €			32 139,45 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC007446	Réhabilitation de 21 logements et 1 local associatif rue BEL AIR - HERICOURT	HABITAT 70	210 000,00 €	84 000,00 €	40,00 %		62 000,00 €					64 000,00 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008178	BAVANS (25), 11 à 15 Rue des Anémones : Rénovation énergétique de 24 logements sociaux dans le bâtiment D	SA HLM NEOLIA	240 000,00 €	96 000,00 €	40,00 %		25 212,25 €					118 787,75 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008183	AUDINCOURT (25), 53 à 59 et 61 à 65 Champs de l'Essart : Rénovation énergétique de 64 logements sociaux dans les bâtiments R et S	SA HLM NEOLIA	640 000,00 €	256 000,00 €	40,00 %		86 589,47 €					297 410,53 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008184	MONTBELIARD (25), 40 à 52 rue Etienne Oehmichen : Rénovation énergétique de 70 logements sociaux dans le bâtiment 8C6 avec 7 entrées	SA HLM NEOLIA	700 000,00 €	280 000,00 €	40,00 %		62 666,67 €		280 000,00 €			77 333,33 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
Sous-total			8			5 049 226,63 €	1 880 323,00 €		58 100,12 €	749 309,72 €	411 574,77 €	610 150,00 €	- €	1 248 097,38 €			
3	2.1	2	BFC002012	Rénovation thermique de l'école Rochebelle	Grand Dole Développement 39	430 621,45 €	258 372,87 €	60,00%	10 021,06	14 695,54 €	21 531,42 €				126 000,56 €	Auc - Aucun régime d'aide	
3	2.1	2	BFC002013	Rénovation thermique de l'école Beauregard	Grand Dole Développement 39	243 955,98 €	74 053,87 €	30,36%	97 582,35	11 330,96 €	12 197,60 €				48 791,20 €	Auc - Aucun régime d'aide	
3	2.1	2	BFC002019	Rénovation et restructuration de l'hôtel communautaire de la CCPL	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE	294 984,31 €	117 993,72 €	40,00%	117 993,72						58 996,87 €	Auc - Aucun régime d'aide	
3	2.1	2	BFC002035	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Marie Curie à Cluny	Commune de Cluny	869 187,33 €	257 232,27 €	29,59%	260 756,35	81 339,00 €						269 859,71 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			4			1 838 749,07 €	707 652,73 €		486 353,48 €	107 365,50 €	33 729,02 €	- €	- €	503 648,34 €			
3	2.2	1	BFC006066	Réalisation d'une chauferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Dampierre/Salon	SIED 70	1 779 409,46 €	432 333,00 €	24,30%							593 657,00 €	SA111726 régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement pour la période 2024-2026	
Sous-total			1			1 779 409,46 €	432 333,00 €		- €	- €	- €	753 419,46 €	- €	593 657,00 €			
3	2.7	1	BFC006792	Acquisition du site de l'étang du Vernois	FEDERATION DEP DES CHASSEURS	622 740,00 €	373 644,00 €	60,00%							174 600,00 €		
Sous-total			1			622 740,00 €	373 644,00 €		- €	- €	- €	174 600,00 €	- €	74 496,00 €			
Nombre de projets présentés :			14			TOTAL	9 290 125,16 €	3 393 952,73 €	- €	544 453,60 €	856 675,22 €	445 303,79 €	1 538 169,46 €	- €	2 419 898,72 €		

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000039 - SOCHAUX SABLIERES RESTRUCTURATION ET TRAITEMENT THERMIQUE FOYER
Porteur de projet	30591873200010 NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 14/03/2022 au 19/12/2022
Coût total éligible	618 307,50 € HT
Montant de l'aide UE	247 323,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025



Résumé du projet

Neolia souhaite réhabiliter 64 logements dans un bâtiment collectif situé rue des Sablières à Sochaux. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 64 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 174,36 MWhep/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 31,47 teqCO2/an et une consommation d'énergie primaire de 83,89 kwhep/m².an prévisionnelle.

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : composition / état avant travaux : Toiture terrasse avec 8cm PSE / composition / état après travaux : Dépose et mise en place d'isolant polyuréthane 19cm / Performance après travaux : R= 8.26 m².°C/W

Murs extérieurs : composition / état avant travaux : Murs agglos béton avec brique intérieure non isolée / composition / état après travaux : ITE 20cm PSE enduit avec retours en tableaux / Performance après travaux : R= 5.26 m².°C/W

Plancher : composition / état avant travaux : Dalle hourdi béton sans isolation / composition / état après travaux : Flocage de 13 cm minimum en sous face / Performance après travaux : R= 3 m².°C/W

Menuiseries extérieures : composition / état avant travaux : Menuiseries PVC double vitrage anciennes / composition / état après travaux : menuiseries PVC double vitrage performance avec VR

Remplacement portes palières / Performance après travaux : Uw= 1.3 W/m².K Ud= 1.6 W/m².K"

Chauffage : composition / état avant travaux : Chaufferie collective gaz condensation récente / composition / état après travaux : Calorifugeage classe 6, Remplacements des radiateurs mise en place de vannes thermostatiques

ECS : composition / état avant travaux : Ballon ECS sur chaufferie / composition / état après travaux : Ballon solaire thermique avec 35m² de capteurs avec appoint sur chaufferie gaz

Ventilation : composition / état avant travaux : Ventilation naturelle / composition / état après travaux : VMC simple flux hygro A

Référence département du Doubs et altitude de 300m : niveau à atteindre : 96 CEP > 83,89 le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	REGION	ETAT	DEPARTE-MENT	ETAT
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Logement, égalité des territoires et ruralité	Doubs	Logement, égalité des territoires et ruralité
Engagement				13/12/2022		08/07/2022	
Montant	14 018,64 €	604 288,86 €	247 323,00 €	180 619,33 €	28 167,42 €	26 574,77 €	29 932,70 €
Taux	2,27 %	97,73 %	40,00 %	29,21 %	4,56 %	4,30 %	4,84 %
Coût éligible	618 307,50 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense	Travaux de rénovation énergétique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	618 307,50 €
		Total dépenses	618 307,50 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	174,36
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	64,00
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	31,47

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC001639 - Réhabilitation énergétique du bâtiment 24C1 - 2 à 6 rue Maurice Ravel 25200 MONTBELIARD
Porteur de projet	30591873200010 NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 27/01/2021 au 08/09/2025
Coût total éligible	638 419,13 € HT
Montant de l'aide UE	116 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025



Résumé du projet

Le projet est soutenu par Néolia, il se situe 2 à 6 rue Maurice Ravel à Montbéliard et porte sur la réhabilitation de 29 logements en traitant les pathologies identifiées du bâti et en répondant aux normes énergétiques actuelles. Le programme traite l'enveloppe du bâtiment mais également le confort de vie à l'intérieur des logements.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 29 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire (RCR26) de 162,68 MWhep/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) sont de 11,47 teqCO2/an.

Points techniques de l'opération analysés :

Toiture : Composition / état avant travaux : Toiture terrasse avec 5 cm polyuréthane R= 1.7 m².°C/W. Composition / état après travaux : Dépose et

mise en place de 18cm polyuréthane isolation des acrotères sur les 3 bâtiments. Performance après travaux : R= 8.2 m².°C/W

Murs extérieurs : Composition / état avant travaux : Murs béton sans isolant, Murs pignons avec ITI complexe d'isolation 60mm +13mm. Composi-

tion / état après travaux : ITE PSE enduit ou laine de verre sous bardage 16cm. Performance après travaux : R= 5 à 5.15 m².°C/W

Plancher : Composition / état avant travaux : Béton 3 cm de fibralith en sous-face sur caves et hall sans isolant. Composition / état après travaux :

Isolant projeté épaisseur 15 cm. Performance après travaux : R= 3.75 m².°C/W

Menuiseries extérieures : Composition / état avant travaux : Menuiseries PVC double vitrage Uw= 1.6 W/m².K (conservées en partie). Composition / état après travaux : Menuiseries PVC double vitrage 4/16/4 avec VR en remplacement partiel, Remplacement portes palières. Performance après travaux : Uw= 1.3 W/m².K Ud= 1.5 W/m².K"

Chauffage : Composition / état avant travaux : Collectif produit en sous-station raccordée au réseau de chaleur de la Petite Hollande. Composition / état après travaux : Inchangé Mise en place de vannes thermostatiques

ECS : Composition / état avant travaux : Produite en sous station. Composition / état après travaux : Inchangé

Ventilation : Composition / état avant travaux : naturelle réhabilitée. Composition / état après travaux : VMC simple flux hygro B

Atteinte du niveau BBC : Référence département du Doubs et altitude <350 m : niveau à atteindre : 96 CEP > 85,12 le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	AUTRES PUBLICS	REGION
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	ANRU	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engagement					
Montant	380 967,13 €	257 452,00 €	116 000,00 €	55 150,00 €	86 302,00 €
Taux	59,67 %	40,33 %	18,17 %	8,64 %	13,52 %
Coût éligible	638 419,13 €				

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Lot 07 - Isolation et étanchéité toiture terrasse	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	78 838,51 €
Lot 08 - Menuiseries Extérieures PVC (avenant 01)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 955,31 €
Lot 08 - Menuiseries extérieurs Lot 09 - Menuiseries intérieures Bois	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	46 648,30 €
Lot 16 18 - Chauffage - Plomberie Sanitaire	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	27 838,00 €
Lot 17 - VMC	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	38 325,00 €
Lot 19 - Electricité - Courants faibles	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	4 190,00 €
Lot 38 45 - Echafaudage - Isolation thermique par l'extérieur - Bardage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	403 387,01 €
Lot 63 - Isolation Flocage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	17 728,00 €
Lot 03 - Maçonnerie - GO	240- Autres dépenses (à spécifier)	3 594,00 €
Lot 14 - Serrurerie	240- Autres dépenses (à spécifier)	10 915,00 €
Total dépenses		638 419,13 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	162,68
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	29,00
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	11,47

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007074 - BELFORT (90), 1 Avenue d'Alsace : Rénovation énergétique de 49 logements sociaux dans un bâtiment
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 08/01/2024 au 30/09/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 08/01/2024 au 01/09/2025
Coût total éligible	490 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	196 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 49 logements dans un bâtiment de 12 étages implanté au 1 Avenue d'Alsace à BELFORT.

Même si son entrée est Avenue d'Alsace, il bénéficie d'une façade sur l'Avenue Jean Jaurès. Il est situé au Nord-Ouest de la ville.

Cet ensemble immobilier de 1963 a bénéficié d'un ravalement de façades il y a une dizaine d'années.

La réhabilitation énergétique proposée a comme objectif d'atteindre l'étiquette BBC après travaux (étiquette avant travaux ancien DPE E 231).

Le projet vise à redonner de l'attractivité au bâtiment en permettant aux locataires de réaliser des économies de charges tout en améliorant l'impact écologique de l'immeuble.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 49 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à 85,89 kWhEp/m².an et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 104,00 kWhEp/m².an

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 211,32 kWhEp/m².an et CEP projetée de 85,89 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 125,43 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 49 logements,
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 367,06 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 76,93 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de 125,43 kWh/m².an soit ≤ 200 kWh/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 366 m : pour le département 90 avec une altitude ≤ 400 m), la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 65,00 et ≤ 104,00 kWhep/m².an

CEP du projet : 85,89 kWhep/m².an

Soit une assiette forfaitaire de 4 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 49 logements x 10 000,00 € par logement

= 490 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 490 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 49 logements = 196 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 196 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 196 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 196 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 490 000 € * 40% = 196 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 196 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 196 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE	REGION
Engagement			Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
			11/03/2025	20/10/2023
Montant	263 440,55 €	226 559,45 €	196 000,00 €	30 559,45 €
Taux	53,76 %	46,24 %	40,00 %	6,24 %
Coût éligible	490 000,00 €			

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	490 000,00 €	
		Total dépenses	490 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	76,93
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	Non pertinent
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	49,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	367,06

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007202 - PRU LA CHANAYE REQUALIFICATION RESIDENTIALISATION T1 - 110 logements (Macon)
Porteur de projet	44386207300022 MACON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 30/08/2022 au 28/02/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 30/08/2022 au 30/10/2026
Coût total éligible	1 512 500,00 € HT
Montant de l'aide UE	605 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Mâcon Habitat est engagé dans le Programme de Renouvellement Urbain de La Chanaye-Résidence pour lequel une convention financière pluriannuelle 2021-2026 a été signée avec l'ANRU et l'ensemble des maîtres d'ouvrage, collectivités et financeurs le 7 mars 2022.

L'ambition de transformation et de développement du quartier portée par les acteurs du projet s'articule autour de 5 interventions principales dont la réhabilitation et la résidentialisation de 289 logements implantés au cœur du quartier.

Ces logements sont regroupés au sein de 9 immeubles répartis en 2 ensembles dont chacun fera l'objet d'une tranche de travaux de rénovation et d'aménagement des espaces extérieurs. L'opération présente ne concerne que la Tranche 1 : 4 immeubles en « carrés » situés 150 et 152, rue Frédéric Mistral et 11 et 12, place Salvador Allende, comprenant 110 logements au total.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Mâcon Habitat est engagé dans le Programme de Renouvellement Urbain de La Chanaye-Résidence pour lequel une convention financière pluriannuelle 2021-2026 a été signée avec l'ANRU et l'ensemble des maîtres d'ouvrage, collectivités et financeurs le 7 mars 2022.

L'ambition de transformation et de développement du quartier portée par les acteurs du projet s'articule autour de 5 interventions principales dont la réhabilitation et la résidentialisation de 289 logements implantés au cœur du quartier.

Ces logements sont regroupés au sein de 9 immeubles répartis en 2 ensembles dont chacun fera l'objet d'une tranche de travaux de rénovation et d'aménagement des espaces extérieurs. L'opération présente ne concerne que la Tranche 1 : 4 immeubles en « carrés » situés 150 et 152, rue Frédéric Mistral et 11 et 12, place Salvador Allende, comprenant 110 logements au total.

Pour mener cette opération, Mâcon Habitat a confié la maîtrise d'œuvre au groupement AAMCO/BETREC

Le projet a pour objectif d'atteindre le label BBC Effinergie Rénovation

Les rénovations traiteront prioritairement de la performance énergétique du bâti et de l'amélioration du confort, hiver comme été, avec la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur. La réfection des parties communes et des remises aux normes thermiques seront également réalisées. Le traitement des façades permettra de reconstruire l'architecture existante pour concourir à la valorisation de l'image du quartier.

Le projet répond parfaitement aux objectifs de la priorité 3 (OS 2.1) qui vise à réduire la précarité énergétique, réduire la consommation d'énergies et diminuer les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'amélioration du confort de vie des habitants.

L'aide européenne permet d'investir dans des matériaux et équipements plus onéreux mais plus performants ce qui permet un gain énergétique plus important à l'issue de la réalisation du projet.

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 - version n°1.4,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

Macon Habitat est un OPH répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 9/9/24
- La convention APL datée du 1/12/89 signée par le président délégué du bailleur et le Préfet de Saône et Loire
- La convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026 du 6/4/2022
- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) datant de octobre 2016
- L'extrait Kbis à jour au 4/7/24 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Mâcon précise la forme juridique (établissement public à caractère industriel et commercial) et son activité exercée (construction et location de logements sociaux, syndic de copropriétés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : Saône et Loire

Altitude du projet : 190 m soit inférieure à 400 m

- bâtiment 1 (29 logements) 77.10 kWhep/m²/an (gain énergétique : 94.40)
- bâtiment 2 (23 logements) 80.3 kWhep/m²/an (gain énergétique : 93.7)
- bâtiment 3 (29 logements) 76.40 kWhep/m²/an (gain énergétique : 99.70)
- bâtiment 4 (29 logements) 76.5 kWhep/m²/an (gain énergétique : 98.7)

Le projet bénéficie d'un cofinancement de la part de mâconnais beaujolais agglomération, du CD Saône et Loire, et EFFILOGIS de la région BFC:

partie Etudes (30 000€)

partie Travaux – 4 conventions (520 000€)

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

Le Service d'Intérêt Économique Général (SIEG), dans le logement social, relève de la réglementation des aides d'Etat sous forme de compensation de service public (décision UE du 20/12/2011).

L'activité aidée est un SIEG puisque :

- il s'agit d'une activité économique : OUI : activité de location de logements sociaux,
- c'est une activité d'intérêt général : OUI : les logements sociaux sont accessibles à des loyers plus bas que ceux du marché, loyers encadrés par le conventionnement APL. Ce service ne serait pas exécuté dans les mêmes conditions (prix bas) par le secteur privé en l'absence d'intervention d'aides publiques. L'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) définit explicitement le champ du service d'intérêt général du logement social.

- l'activité est confiée au porteur de projet par un acte exprès de la puissance publique : OUI : le porteur Macon Habitat, Office Public de l'Habitat (OPH), s'est vu confier cette mission par la puissance publique. Les éléments constitutifs du mandat pour le présent dossier sont : la convention APL jointe au dossier à laquelle pourra s'y ajouter la convention d'attribution du FEDER.

Cas 1 – aide d'Etat octroyée en compensation d'un SIEG : Commission européenne C(2011)-9380 du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous la forme de compensation de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général. Dans ce cadre, l'aide peut être octroyée en compensation de l'obligation d'un service public puisqu'on vérifie l'existence (3 premiers

critères de l'arrêt Altmark) :

- d'un mandat clair en termes d'obligation de service public – convention APL fournie, mandat justifié le plus souvent par les statuts et le KBIS de la structure,
- de paramètres de calcul de compensation établis avec objectivité (transparence) – calcul avec le tableau d'absence de surcompensation SIEG élaboré par le CGET et l'USH
- d'une absence de surcompensation- le tableau d'absence de surcompensation par le porteur atteste de la non surcompensation de l'opération.

Aide publique totale n'atteignant pas les 100% autorisés dans le décret n°2000-967 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement dans le champ du logement (pris pour application du décret n°99-1060).

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 3 118 600,90

le mandat est bien vérifié (note justificative du mandat SIEG des organismes d'HLM signée par la DG de Macon Habitat Karen Clivio-Fontany le 9/9/24)

La convention APL du 1/12/1989

- La convention CUS 2021-2026 du 6/4/2022

- Le dernier rapport Ancols (de octobre 2016)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 304 877,94 € (attestation sur l'honneur en date du 4/9/24)

Attestation CEE de 85 736,60 € (attestation sur l'honneur en date du 4/9/24)

Contrats de prêt = 478 500€ par action logement services + 1 705 000 € par CDC

assiette éligible FEDER =

110 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an

BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés (fibre de bois sous enduit)

soit 110 x 10 000,00 € + 110 x 3 750 € = 1 512 500 €

subvention FEDER par logement =

110 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an

+ matériaux biosourcé isolation des murs

Soit 110 x 4000€ + 110 x 1500 € = 605 000€

soit 40% de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 605 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

Le montant de FEDER proposé étant de 605 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 1 512 500€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	DEPARTE-MENT	AUTRES PU-BLICS	REGION	REGION
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional	Saône-et-Loire	- Autre (à renseigner dans "Préci-sions")	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engagement				09/02/2024	21/09/2023	12/11/2024	12/11/2024
Montant	32 139,45 €	1 480 360,55 €	605 000,00 €	385 000,00 €	275 000,00 €	30 000,00 €	185 360,55 €
Taux	2,12 %	97,88 %	40,00 %	25,45 %	18,18 %	1,98 %	12,26 %
Coût éligible	1 512 500,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	1 512 500,00 €	
Total dépenses			1 512 500,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	79,96
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	110,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	687,49

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007446 - Réhabilitation de 21 logements et 1 local associatif rue BEL AIR - HERICOURT
Porteur de projet	39960618500011 HABITAT 70
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 05/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/04/2023 au 05/12/2024
Coût total éligible	210 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	84 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Le projet prévoit la réhabilitation énergétique de 21 logements et d'un local associatif en Rez-de-chaussée
L'ensemble est situé dans un immeuble appartenant à Habitat 70, à Héricourt 70400

Atteinte du niveau BBC rénovation

- Amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment
- Amélioration du confort intérieur des logements locatifs
- Embellissement des espaces communs

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Le programme de travaux comprend les travaux suivants :

- changement des menuiseries extérieures
- mise en place d'isolation thermique par l'extérieur
- remplacement des couvertures tuiles avec isolation des combles
- création de VMC
- mise au normes électriques des logements
- remplacement des baignoires par des douches pour les locataires le souhaitant
- remplacement des portes palières
- embellissement des parties communes

L'opération est conforme au programme FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027 au titre de la PIII, OS 2.1 : « Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre »

La réhabilitation des logements sociaux collectifs permettra d'intervenir sur le bâti existant afin de réduire la précarité énergétique, réduire la consommation d'énergies et diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans la perspective de développer une région plus verte et plus durable.

L'opération proposée par Habitat 70 s'inscrit directement dans la fiche action Rénovation énergétique du logement social collectif, VERSION 3 du 3/5/24.

Investissements en matière de rénovation énergétiques des logements sociaux collectifs.

L'opération n'est pas achevée à la date de dépôt du dossier de demande d'aide 13/09/24, pour une période de réalisation allant du 03/04/2023 au 05/12/2024

Elle est située à Héricourt (Haute Saône) qui est bien situé dans la zone couverte par le programme FEDER FSE+ 21-27 Bourgogne Franche Comté

Habitat 70 : à jour de ses obligations sociales et fiscales (certificats de régularité en date d'aout et octobre 2024)

Autofinancement du porteur de projet couvert par 2 prêts bancaires (496 000 € + 315 000 €) + Fonds propres ; assure la santé financière

Le porteur a la capacité financière pour porter ce projet

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1) en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couverte par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les documents comptables afférents. Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet à :

- la mise en place d'une comptabilité séparée (comptabilité analytique ou code comptable spécifique à l'opération), et
- la conservation des documents afférents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens.

Les critères d'éligibilité et de sélection de l'opération définis dans la fiche action ont bien été respectés, à savoir :

- Tous les projets doivent bénéficier d'un cofinancement au titre du programme Effilogis de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en phase travaux. La programmation du FEDER ne pourra intervenir qu'après obtention de l'aide Effilogis votée par les élus.
- La production d'électricité photovoltaïque n'est pas comptabilisée dans le calcul de la consommation d'énergie primaire (Cep).
- Les facteurs de conversion d'énergie finale à énergie primaire utilisés seront de 2,58 pour l'électricité et 1 pour les autres usages.
- Réalisation obligatoire d'un test final d'étanchéité à l'air (à la réception des travaux).
- Projets avec systèmes et/ou menuiseries seuls exclus : obligation d'intervention sur l'isolation des parois opaques (façades et/ou plancher haut/toiture et/ou plancher bas).
- Opérations bonifiées si recours à matériaux biosourcés selon modalités de soutien financier définies dans la fiche action.

DEPENSES

assiette éligible FEDER =

21 logements prévus :

- Gain thermique < à 200 à kWhep/m²an (département 70, altitude 350, pour 21 logements) : soit un coût forfaitaire par logement de 10 000 € x 21

soit une assiette de 210 000 €

Pas de matériaux biosourcés prévus

Les dépenses prévisionnelles sont toutes supportées par le porteur de projet mais conformément au BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1) en date du 14/06/2024, l'intégralité des dépenses étant couverte par le BSCU, aucun document comptable ni aucune pièce et information de commande publique afférentes ne sera à produire par le porteur de projet à l'appui de sa demande de paiement de solde. Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens.

Conformément au BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1) en date du 14/06/2024, l'intégralité des dépenses étant couverte par le BSCU, aucun document comptable ne sera à produire par le porteur de projet à l'appui de sa demande de paiement de solde. Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens.

RESSOURCES :

Le taux maximum d'aide publique de 100 % est bien respecté puisque le taux total d'aide publique de cette opération est à hauteur de 69.52 %

Le taux de cofinancement européen de l'opération est de 40 % pour un taux maximal de 40% de la dépense éligible de 210 000 € HT ; FEDER prévu de 84 000 € soit 40 %

Gain thermique < à 200 à kWhep/m²an (département 70, altitude 350, pour 21 logements) : 4 000 x 21 logements = 84 000 € de subvention FEDER
(pas de bonus lié à l'utilisation de matériaux biosourcés)

Le taux d'autofinancement est de 30.48 %

région (Effilogis) (14/03/2024) : 62 000 eur de subvention sur une assiette de 1 167 846 € HT soit un taux de cofinancement de 29.52 % sur l'assiette FEDER de 210 000 €
pas de proratisation, subvention retenue en totalité

INDICATEURS

Les indicateurs renseignés par le porteur de projet sont en cohérence avec le projet, notamment conformément au BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1) en date du 14/06/2024.

En effet, l'indicateur de réalisation déclenchant le remboursement du BSCU est le RCO18 – Logement bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique (en nombre).

Deux indicateurs de résultat sont également suivis dans le cadre du projet :

- RCR26 Consommation d'énergie primaire annuelle (Cep) : valeur initiale : 471 ; valeur finale : 213
- RCR29 Émissions estimées de gaz à effet de serre : valeur initiale : 105 ; valeur finale : 43

AIDE D'ETAT

TABLEUR d'absence de surcompensation : avec un montant de 1 432 954.72 € pour le test d'absence surcompensation le mandat est bien vérifié (CF note du 24/02/2023)

La convention APL du 30/11/1987. Elle est reconduite tacitement.

- La convention CUS 19-24

- Le dernier rapport Ancols de 2015.

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 159 838.83 €

Attestation CEE de 21 646.92 €

Déclaration préalable 29/09/2023

Contrats de prêt de la banque des territoires pour 811 000 €

Le montant de FEDER proposé étant de 84 000 € sur une assiette éligible FEDER de 210 000 € .

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Franche-Comté	Fonds européen de développement régional			
Engagement			19/03/2024				
	Montant	64 000,00 €	146 000,00 €	62 000,00 €	84 000,00 €		
Taux	30,48 %	69,52 %		29,52 %	40,00 %		
Coût éligible	210 000,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	210 000,00 €
		Total dépenses	210 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	105,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	213,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	21,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC008178 - BAVANS (25), 11 à 15 Rue des Anémones : Rénovation énergétique de 24 logements sociaux dans le bâtiment D
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 04/01/2023 au 30/11/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 04/01/2023 au 01/06/2026
Coût total éligible	240 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	96 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 24 logements dans un bâtiment collectif situé aux 11 à 15 Rue des Anémones à BAVANS.

Sur ce principe le bâtiment D situé aux 11 à 15 Rue des Anémones à BAVANS bénéficiera d'un programme de réhabilitation énergétique .

Le bâtiment de type R+3 se compose de trois entrées (11-13-15) et comporte 12 appartements de type T3 et 12 appartements de type T4.

Dans ce cadre, l'intervention prévue consiste à améliorer les performances énergétiques pour atteindre le niveau BBC Rénovation. Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire leurs consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 24 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à 74,96 kWhEp/m².an et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 96,00 kWhEp/m².an

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 210,27 kWhEp/m².an et CEP projetée de 74,96 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 135,31 kWhEp/m².an pour le bâtiment.

- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 118,44 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 25,28 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de 135,31 kWh/m².an soit ≤ 200 kWh/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 350 m : pour le département 25 avec une altitude ≤ 400 m), la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 60 et ≤ 96 kWhEp/m².an

CEP du projet : 74,96 kWhEp/m².an

Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 24 logements x 10 000,00 € par logement

= 240 000 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 24 logements = 96 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 96 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 96 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 96 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 240 000 € * 40% = 96 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 96 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 96 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Par message Synergie du 03/02/2025, le bénéficiaire ne souhaite pas bénéficier de l'avance de 30% sur ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	REGION	UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
Engagement			04/11/2024	18/06/2024	
Montant	118 787,75 €	121 212,25 €	16 764,25 €	8 448,00 €	96 000,00 €
Taux	49,49 %	50,51 %	6,99 %	3,52 %	40,00 %
Coût éligible	240 000,00 €				

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	240 000,00 €
Total dépenses			240 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	24,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	118,44
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	25,28

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC008183 - AUDINCOURT (25), 53 à 59 et 61 à 65 Champs de l'Essart : Rénovation énergétique de 64 logements sociaux dans les bâtiments R et S
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/02/2023 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/02/2023 au 11/09/2025
Coût total éligible	640 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	256 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 64 logements répartis en 2 immeubles situés Champs de l'Essart à AUDINCOURT :

- le bâtiment R aux N°53 à 59 de 40 logements,
- le bâtiment S aux N°61 à 65 de 24 logements,

Cette rénovation énergétique aura pour objectif d'atteindre le niveau BBC, ce qui permettra de faire réaliser des économies de charges aux occupants.

Construits en 1971, ces bâtiments de type R+4 pour le bâtiment S et R+3 pour le bâtiment R, se composent en 64 logements répartis sur 7 entrées, décomposés en 2 T1, 12 T2, 25 T3 et 25 T4. Ils sont situés dans le quartier des Champs Montants.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 64 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 96 kWhEp/m².an :

66,27 kWhEp/m².an pour le bâtiment R aux N°53 à 59 de 40 logements,
69,45 kWhEp/m².an pour le bâtiment S aux N°61 à 65 de 24 logements,

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 173,00 kWhEp/m².an et CEP projetée de 66,27 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 106,73 kWhEp/m².an pour le bâtiment R aux N°53 à 59 de 40 logements,

- CEP initiale de 174,00 kWhEp/m².an et CEP projetée de 69,45 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 104,55 kWhEp/m².an pour le bâtiment S aux N°61 à 65 de 24 logements,

- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 363,68 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 66,76 teqCO2/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

COMMANDE PUBLIQUE

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de :

106,73 kWh/m².an pour le bâtiment R aux N°53 à 59 de 40 logements,

104,55 kWh/m².an pour le bâtiment S aux N°61 à 65 de 24 logements,

soit ≤ 200 kWh/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 357 m : pour le département 25 avec une altitude ≤ 400 m, la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an

CEP du projet :

66,27 kWhep/m².an pour le bâtiment R aux N°53 à 59 de 40 logements,

69,45 kWhep/m².an pour le bâtiment S aux N°61 à 65 de 24 logements,

Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 64 logements x 10 000,00 € par logement

= 640 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 640 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 64 logements = 256 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 256 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLlicité PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 256 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSIL, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 256 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 640 000 € * 40% = 256 000 €

AINSIL, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 256 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 256 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	REGION	REGION
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engagement				11/12/2023	04/11/2024
Montant	297 410,53 €	342 589,47 €	256 000,00 €	30 000,00 €	56 589,47 €
Taux	46,47 %	53,53 %	40,00 %	4,69 %	8,84 %
Coût éligible	640 000,00 €				

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	640 000,00 €
Total dépenses			640 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	363,68
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	64,00
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	66,76
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC008184 - MONTBELIARD (25), 40 à 52 rue Etienne Oehmichen : Rénovation énergétique de 70 logements sociaux dans le bâtiment 8C6 avec 7 entrées
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 18/01/2023 au 31/03/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 18/01/2023 au 17/12/2025
Coût total éligible	700 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	280 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

NEOLIA réhabilité 70 logements sociaux dans un bâtiment collectif situé à MONTBELIARD (25), 40 à 52 rue Etienne Oehmichen. Cette réhabilitation aura pour objectif d'atteindre le niveau BBC, ce qui permettra de faire réaliser des économies de charges aux occupants.

Ce bâtiment construit en 1971 et de type R+4, se composent en 70 logements répartis sur 7 entrées, décomposés en 31 T2, 24 T3, 11 T4 et 4 T5. Ils sont situés dans le secteur du coteau Jouvent à proximité du quartier de la Petite Hollande. Tous les logements sont occupés à ce jour.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 70 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à 92,34 kWhEp/m².an et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 96,00 kWhEp/m².an

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 210,59 kWhEp/m².an et CEP projetée de 92,34 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 118,25 kWhEp/m².an,
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 466,96 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 31,16 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

ANALYSE DU PLAN DE FINANCEMENT - COFINANCEMENTS

Convention EFFILOGIS TRAVAUX N°2024-Y-02772 signée le 25/03/2024

Subvention de 140 000,00 € pour une assiette de travaux de 3 000 000,00 €.

Proratisation car assiette supérieure.

= (subvention cofinanceur / assiette cofinanceur) x assiette FEDER

= (140 000,00 € / 3 000 000,00 €) x 700 000 €

= 32 666,67 €

Convention EFFILOGIS ETUDES N°2023-Y-33082 signée le 11/12/2023

Subvention de 30 000,00 € pour une assiette de dépenses éligibles de 100 000,00 €.

Pas de proratisation car assiette FEDER supérieure.

Notification PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION du 27/12/2023 pour une subvention de 280 000,00 € attribuée le 21/12/2023

Le dossier de travaux a été passé en comité de réalisation par NEOLIA le 30/11/2023 (délibération du plan de financement) et la notification de PMA a été effectuée le 27/12/2023. Cette subvention est donc intégrée dans le plan de financement et intégrée en totalité car la notification ne précise pas l'assiette de dépenses retenues et NEOLIA n'a pas de convention d'attribution qui le précise.

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 70 logements = 280 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 280 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 280 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 280 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 700 000 € * 40% = 280 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 280 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 280 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			EPCI	REGION	REGION	UNION EURO-PEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	PAYS DE MONT-BELIARD AGGLO-MERATION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
Engagement				25/03/2024	11/12/2023	
Montant	77 333,33 €	622 666,67 €	280 000,00 €	32 666,67 €	30 000,00 €	280 000,00 €
Taux	11,05 %	88,95 %	40,00 %	4,67 %	4,29 %	40,00 %
Coût éligible	700 000,00 €					

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	700 000,00 €	
	Total dépenses	700 000,00 € HT	

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	70,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	466,96
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	31,16

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002012 - Rénovation thermique de l'école Rochebelle
Porteur de projet	82061960900010 Grand Dole Développement 39
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 20/10/2021 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 20/10/2021 au 31/08/2024
Coût total éligible	430 621,45 € HT
Montant de l'aide UE	258 372,87 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

La Ville de Dole souhaite rénover son parc scolaire afin de réduire sa consommation énergétique. Le recours à un marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) conclu avec la SPL Grand Dole Développement (G2D39) est apparue la solution la plus adaptée au contexte économique, technique, juridique et financier de la commune. La présente opération consiste en la rénovation thermique globale du groupe scolaire Rochebelle, dénommé groupe scolaire « Marcel Aymé ». Il s'agit d'une opération ambitieuse, offrant une enveloppe de bâtiment renouvelée et plus performante énergétiquement. Un objectif de réduction des consommations contractuel et une grande qualité de mise en œuvre sont visés (notamment par l'utilisation de matériaux biosourcés).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération émerge à l'objectif spécifique 2.1 visant "au déploiement de bâtiments démonstrateurs économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés" et répond aux attentes de l'appel à projets FEDER Bâtiments démonstrateurs ouvert du 15/10/2022 au 31/05/2023. Le comité de sélection réuni le 18/07/2023 a émis un avis favorable au projet en lui attribuant une note de 120/200 points.

L'école étant peu isolée à l'état initial, l'ensemble des travaux engagés pour le groupe scolaire Rochebelle permet une rénovation au niveau BBC avec un Coefficient d'énergie primaire (Cep) inférieur à 40% de la consommation de référence :

- des matériaux biosourcés sont utilisés en menuiseries (bois/alu), en complément d'isolation en plancher haut (ouate de cellulose) ;
- les coûts d'exploitation seront fortement diminués, et le confort d'occupation des salles de classe sera grandement amélioré, tout comme la qualité de l'air (ventilation double-flux) ;
- une chaudière à granulés de bois est installée en remplacement de la chaudière gaz ;
- les consommations en énergie primaire seront divisées par 3, et les émissions de GES divisées par près de 30 (indicateurs vérifiés par l'expert de la DTE).

D'autre part, le projet est cohérent avec les objectifs régionaux du SRADDET et conforme au dispositif régional Effilogis.

L'intervention du FEDER est prévu sur le surcoût auquel est confronté le porteur, directement induit par la volonté d'aller au-delà des normes en vigueur et de viser l'excellence en termes d'efficacité énergétique. Pour justifier du respect de cette condition, le porteur a fourni l'estimatif du scénario contrefactuel permettant d'estimer le coût de la rénovation si elle avait été mise en œuvre selon les standards actuels (opération moins vertueuse). Ainsi, le surcoût occasionné par le choix de matériaux performants est estimé à 430 621,45€.

Le projet porté par la SPL concourt donc pleinement aux objectifs attendus en termes de performance énergétique et d'exemplarité des bâtiments, tels que définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité.

En respectant le taux maximum d'aide publique à hauteur de 80%, il est proposé une subvention à hauteur de 258 372,87€ soit 60,00 % de l'assiette éligible FEDER.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			ETAT	UNION EUROPEENNE	REGION	DEPARTEMENT	
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Écologie, développement durable et énergie	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Jura	E
Engagement							
Montant	126 000,56 €	304 620,89 €	10 021,06 €	258 372,87 €	14 695,54 €	21 531,42 €	
Taux	29,26 %	70,74 %	2,33 %	60,00 %	3,41 %	5,00 %	
Coût éligible	430 621,45 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Marché public global de performance pour la rénovation énergétique de l'école Rochebelle à Dole (lot 5)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 232 532,33 €
Contrôle technique	140- Dépenses de prestations externes	1 772,95 €
Coordonnateur sécurité-santé	140- Dépenses de prestations externes	505,26 €
Diagnostic PEMD	140- Dépenses de prestations externes	632,27 €
Géomètre (relevés façades)	140- Dépenses de prestations externes	491,76 €
Géomètre (relevés topographiques)	140- Dépenses de prestations externes	603,77 €
Repérage amiante / plomb	140- Dépenses de prestations externes	345,19 €
Déduction investissement de référence (scénario contrefactuel)	240- Autres dépenses (à spécifier)	-1 806 262,08 €
Total dépenses		430 621,45 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	128,14
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	2,14
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	2 143,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002013 - Rénovation thermique de l'école Beauregard
Porteur de projet	82061960900010 Grand Dole Développement 39
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 20/10/2021 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 20/10/2021 au 31/08/2024
Coût total éligible	243 955,98 € HT
Montant de l'aide UE	74 053,87 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

La Ville de Dole souhaite rénover son parc scolaire afin de réduire sa consommation énergétique. Le recours à un marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) conclu avec la SPL Grand Dole Développement (G2D39) est apparue la solution la plus adaptée au contexte économique, technique, juridique et financier de la commune. La présente opération consiste en la rénovation thermique globale du groupe scolaire Beauregard, dénommé groupe scolaire « Louis Pasteur ». Il s'agit d'une opération ambitieuse, offrant une enveloppe de bâtiment renouvelée et plus performante énergétiquement. Un objectif de réduction des consommations contractuel et une grande qualité de mise en oeuvre sont visés (notamment par l'utilisation de matériaux biosourcés).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération émerge à l'objectif spécifique 2.1 visant "au déploiement de bâtiments démonstrateurs économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés" et répond aux attentes de l'appel à projets FEDER Bâtiments démonstrateurs ouvert du 15/10/2022 au 31/05/2023. Le comité de sélection réuni le 18/07/2023 a émis un avis favorable au projet en lui attribuant une note de 110/200 points.

L'ensemble des travaux engagés pour le groupe scolaire Beauregard permet d'atteindre le niveau de performance thermique BBC rénovation :

- les coûts d'exploitation seront fortement diminués, et le confort d'occupation des salles de classe sera grandement amélioré, tout comme la qualité de l'air (ventilation double-flux). Les consommations en énergie primaire seront divisées par plus de 2, et les émissions de GES divisées par plus de 3 (indicateurs vérifiés par l'expert de la DTE) ;
- des matériaux biosourcés sont utilisés en menuiseries (bois-alu) ;
- la chaleur est fournie par une énergie renouvelable (réseau urbain de la ville de Dole).

D'autre part, le projet est cohérent avec les objectifs régionaux du SRADDET et conforme au dispositif régional Effilogis.

L'intervention du FEDER est prévu sur le surcoût auquel est confronté le porteur, directement induit par la volonté d'aller au-delà des normes en vigueur et de viser l'excellence en termes d'efficacité énergétique. Pour justifier du respect de cette condition, le porteur a fourni l'estimatif du scénario contrefactuel permettant d'estimer le coût de la rénovation si elle avait été mise en œuvre selon les standards actuels (opération moins vertueuse). Ainsi, le surcoût occasionné par le choix de matériaux performants est estimé à 243 955,98€.

Le projet porté par la SPL concourt donc pleinement aux objectifs attendus en termes de performance énergétique et d'exemplarité

des bâtiments, tels que définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité.

En respectant le taux maximum d'aide publique à hauteur de 80%, il est proposé une subvention à hauteur de 74 053,87€ soit 30,36 % de l'assiette éligible FEDER.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	DEPARTE-MENT	UNION EU-ROPEENNE	ETAT	
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Jura	Fonds européen de développement régional	Écologie, développement durable et énergie	E
Engagement							
Montant	48 791,20 €	195 164,78 €	11 330,96 €	12 197,60 €	74 053,87 €	97 582,35 €	
Taux	20,00 %	80,00 %	4,64 %	5,00 %	30,36 %	40,00 %	
Coût éligible	243 955,98 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Marché public global de performance pour la rénovation patrimoniale de l'école Beauregard à Dole (lot 4)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 513 296,10 €
Contrôle technique	140- Dépenses de prestations externes	1 052,80 €
Coordonnateur sécurité-santé	140- Dépenses de prestations externes	305,56 €
Diagnostic PEMD	140- Dépenses de prestations externes	407,98 €
Géomètre	140- Dépenses de prestations externes	369,03 €
Repérage amiante/plomb	140- Dépenses de prestations externes	174,79 €
Déduction investissement de référence (scénario contrefactuel)	240- Autres dépenses (à spécifier)	-1 271 650,28 €
Total dépenses		243 955,98 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	10,69
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	162,48
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	2 023,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002019 - Rénovation et restructuration de l'hôtel communautaire de la CCPL
Porteur de projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 28/11/2025
Coût total éligible	294 984,31 € HT
Montant de l'aide UE	117 993,72 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

La Communauté de Communes du Pays de Lure souhaite lancer un programme de restructuration et de rénovation énergétique ambitieux de l'hôtel (siège) communautaire, permettant à la fois une adaptation des locaux aux nouveaux besoins et un gain de consommation important sur les postes principaux. La production de chaleur biomasse permettra également au bâtiment existant d'acquérir une production d'énergie renouvelable locale pour allier sobriété et respect de l'environnement. L'opération visée par l'aide FEDER concerne le bâtiment déjà existant.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La Communauté de Communes du Pays de Lure a lancé un programme de restructuration et de rénovation énergétique ambitieux de l'hôtel (siège) communautaire, permettant à la fois une adaptation des locaux aux nouveaux besoins et un gain de consommation important sur les postes principaux. L'opération visée par l'aide FEDER concerne le bâtiment déjà existant. Elle émerge à l'objectif spécifique 2.1 visant "au déploiement de bâtiments démonstrateurs économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés". La CCPL a répondu à l'AAP « Bâtiments démonstrateurs économes en énergie » ouvert du 15/10/2022 au 31/05/2023, pour lequel le comité de sélection du 18/07/2023 a émis un avis favorable, en lui attribuant une note de 133/200 points.

L'ensemble des travaux de rénovation de l'hôtel communautaire de la CCPL permettra d'atteindre le niveau de performance thermique BBC (bâtiment basse consommation avec Cep inférieure à 40% de la consommation de référence) avec atteinte du niveau « performance », tel que défini dans le cahier des charges, 20% plus exigeant sur le niveau à atteindre. L'équipe projet a conçu le bâtiment avec pour objectif l'atteinte du niveau Enerphit (passif en rénovation). Des matériaux biosourcés sont utilisés pour les menuiseries (bois), pour l'isolation du plancher des murs (laine de bois). Une ventilation double flux est installée. Des panneaux solaires photovoltaïques sont mis en place permettant de compenser en partie les consommations en énergie du bâtiment. Les consommations en énergie primaire (sans prise en compte de la production photovoltaïque) sont divisées par 4, et les émissions de GES ont été divisées par plus de 6.

En outre, le projet est cohérent avec les objectifs régionaux du SRADDET et les éco-conditions régionales.

L'intervention du FEDER est prévu sur le surcoût auquel est confronté le porteur, directement induit par la volonté d'aller au-delà des normes en vigueur et de viser l'excellence en termes d'efficacité énergétique. Pour justifier du respect de cette condition, le porteur a fourni l'estimatif du scénario contrefactuel permettant d'estimer le coût de la rénovation si elle avait été mise en œuvre

selon les standards actuels (opération moins vertueuse). Ainsi, le surcoût occasionné par le choix de matériaux performants est estimé à 294 984,31€.

Le projet porté par la CCPL concourt donc pleinement aux objectifs attendus en termes de performance énergétique et d'exemplarité des bâtiments, tels que définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité.

En respectant le taux maximum d'aide publique à hauteur de 80%, il est proposé un subvention à hauteur de 117 993,72€ soit 40,00 % de l'assiette éligible FEDER.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			ETAT	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Écologie, développement durable et énergie	Fonds européen de développement régional	E		
Engagement							
Montant	58 996,87 €	235 987,44 €	117 993,72 €	117 993,72 €			
Taux	20,00 %	80,00 %	40,00 %	40,00 %			
Coût éligible	294 984,31 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Travaux de rénovation de l'hôtel communautaire		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	296 891,18 €
Maîtrise d'oeuvre		140- Dépenses de prestations externes	38 353,13 €
Déduction investissement de référence (scénario contrefactuel)		240- Autres dépenses (à spécifier)	-40 260,00 €
		Total dépenses	294 984,31 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	31,23
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	0,92
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	792,35

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002035 - Rénovation énergétique de l'école élémentaire Marie Curie à Cluny
Porteur de projet	21710137700018 Commune de Cluny
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/07/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 18/07/2022 au 31/07/2024
Coût total éligible	869 187,33 € HT
Montant de l'aide UE	257 232,27 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Ce projet de rénovation énergétique de l'école poursuit plusieurs objectifs.

Tout d'abord, redonner son intégrité à la toiture, vieillissante et présentant des défauts d'étanchéité. Cette action permet de prévoir le désamiantage de la toiture ainsi que du bardage existant, et de s'intéresser aux performances énergétiques du bâtiment.

Ce second objectif est décliné autour de l'isolation du bâtiment (toiture, murs, vide sanitaire), la sobriété de l'éclairage et du pilotage du chauffage, la réduction des surfaces vitrées.

Enfin, ce projet est pensé avec un souci d'écoresponsabilité, en optimisant l'emploi de matériaux biosourcés, en favorisant le réemploi de matériaux (vitres déposées réemployées en survitrages par exemple) et en permettant la récupération d'eaux pluviales.

Dans un moyen terme :

* la charpente a été dimensionnée pour permettre la mise en place de panneaux photovoltaïques. une étude de faisabilité a été réalisée ;

* la chauffeuse est restée inchangée (gaz). Sa moindre sollicitation permet de limiter la consommation. En parallèle, le Département de Saône et Loire réalise une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur qui alimenterait l'école Marie Curie, une école maternelle, une école privée, le collège, le lycée et une résidence autonomie pour personnes âgées.

Avis du service instructeur :

Motivation de l'instructeur :

L'ambition de la commune est de procéder à une rénovation structurelle et énergétique du bâtiment. Ce projet se veut exemplaire du point de vue de l'usage de matériaux biosourcés, de la réutilisation de matériaux et du gain énergétique.

Ce projet se veut exemplaire, innovant et portera sur plusieurs axes de travail :

- Rénovation thermique ;
- Isolation par l'extérieur ;
- Réemploi de matériaux ;
- Utilisation de matériaux biosourcés, dont l'isolation à base de paille et fibres de bois ;
- Mise aux normes électriques et relamping ;
- Désamiantage ;
- Renforcement de la charpente pour supporter des matériaux biosourcés, voire ultérieurement des panneaux photovoltaïques ;
- Récupération des eaux de pluie de la toiture ;
- L'absence d'artificialisation.

L'opération proposée par la commune de Cluny (71) s'inscrit directement dans les objectifs de l'appel à projets FEDER Bâtiments démonstrateurs ouvert du 15/10/2022 au 31/05/2023

Résultat de la sélection (3ème vague de dépôts entre le 01/03/2023 et le 31/05/2023), comité réuni le 03/10/2023
Bâtiments démonstrateurs :

-rénovation : 153 points /200

opération arrivée en 1ère position du classement :

BBC réno

raccordement réseau biomasse

47 kg mat biosourcés

réutilisation menuiseries en double-peau

com : journée du bâtiment FFB, presse locale, reportage France3, accueil scolaires

Proposition du comité de sélection : aide FEDER maximale de 257 232,27€.

Eligibilité temporelle

Dossier déposé le 31/05/2023 dans le cadre de l'appel à projets FEDER Bâtiments démonstrateurs ouvert du 15/10/22 au 31/05/2023

date prévue de fin de l'opération le 31/07/2024

CP

Les dépenses liées à l'opération ont fait l'objet d'achats de prestations et travaux.

les travaux ont fait l'objet d'un MAPA (MAPA de travaux), la MOE d'un concours et les autres dépenses, en dessous des seuils sont des achats de faible montant .

MOE : Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

TRAVAUX Lot 1 Désamiantage : Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est relevée

Marché de travaux : Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Des avenants ont été passés sur les lots 1,2, 3, 5, 7 et 8.

Les avenants des lots 2,3 et 7 n'entraînent pas de variation supérieure à 15% du montant initial et sont ainsi réputés réguliers.

Concernant les avenants passés sur lots 1, 5 et 8 entraînant une variation supérieure à 15% du montant initial du marché, il a été admis qu'ils rentraient dans les cas énoncés à l'article R2194 du Code de la Commande publique.

A ce titre, les avenants n'entraînent pas de modification substantielle.

Marchés inférieurs à 40 000,00 € : Attestation sur l'honneur signée par le Maire de Cluny le 26/07/2024 transmise.

l'analyse de la CP a été réalisée par Capp Europe le 17/07/2023 et validée par SI le 26/11/2024

DEPENSES

Les dépenses prévisionnelles (travaux, maîtrise d'œuvre, SPS, CT, études, sont toutes rattachables à l'opération et réalistes (basées sur des marchés publics et devis dont l'analyse conclut à la régularité de la réglementation de la commande publique).

Le coût total du projet et le montant retenu au titre du FEDER est de 1 776 260.24 € HT (dont 1 608 864.95 de travaux).

Le montant de l'assiette éligible est la différence entre le total des investissements éligibles au FEDER et la solution de référence (réhabilitation classique) qui s'élève à 907 072.91 € HT (dont 819 990 de travaux).

Le montant éligible s'élève donc à 869 187.33 € HT (dont 788 874.95 de travaux)

appel à projets au titre de l'objectif spécifique 2.1 de son programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant au déploiement de bâtiments démonstrateurs économes en énergie : constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés

cf. cahier des charges AàP Bâtiments démonstrateurs FEDER (15/10/22-31/05/2023) partie 5 modalités financières

Les dépenses éligibles retenues représentent le surcoût de la réhabilitation par rapport à une solution classique soit 869 187.33 € HT (conformément au tableau comparatif des dépenses transmis par attestation architectes Olivier le Gallée pour déterminer le coût de cette solution classique)

RSO2.1 du programme FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027 V1.2 visant "au déploiement de bâtiments démonstrateurs économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés, vise à soutenir les constructions et rénovations exemplaires. Il prévoit l'intervention du FEDER sur le surcoût auquel sont confrontés les porteurs de projets, directement induits par la volonté d'aller au-delà des normes en vigueur et de viser l'excellence en termes d'efficacité énergétique.

A la demande du service instructeur, pour respecter cette condition, le cabinet d'architectes Olivier le Gallée, qui a accompagné le porteur dans sa démarche exemplaire, a estimé le coût de la réhabilitation si elle avait été mise en oeuvre selon les standards actuels (opération moins vertueuse).

S'agissant d'une solution "théorique", le cabinet a présenté un tableau des coûts des travaux donnant lieu à un chiffrage exprimé en montant, prévus pour viser la RT globale.

Les montants de ce scenario contrefactuel sont figés, poste par poste. Ainsi, en cas de sous-réalisation, le montant théorique d'une alternative moins sobre en carbone ne saurait être revue à la baisse. Une réhabilitation classique représenterait le même coût.

RESSOURCES

RSO2.1 du programme FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027 V1.2 visant "au déploiement de bâtiments démonstrateurs économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés"

la part d'autofinancement minimum à respecter est de 20 %

pour cette opération, ce seuil est respecté, taux d'autofinancement : 31,05 % (269 859,71 € sur une assiette de 869 187.33)

Plafond d'aide du FEDER : 60 %. Plancher minimal de subvention : 50 000 €

cf. cahier des charges AàP visant "au déploiement de bâtiments démonstrateurs économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés" partie 5 Modalités financières / financement des projets en l'espèce : montant FEDER : 257 232.27 € soit 29.59 % du coût total éligible (montant qui dépasse bien le seuil des 50 000€)

Subventions obtenues :

- l'Etat : pour 521 058 € (sur une assiette de 1 736 859 €), soit 30 % (décision du 18/07/2022)
- Région travaux : territoire en action : 100 000 eur sur une assiette de 1 064 039 € HT (lots 2-3-7) €, soit 9.40 % (convention 05/04/2024)
- Région (études) : subvention de 23 153.73 € sur une assiette de 77 179.40 € HT, soit 30 % (courrier du 29/02/2024)

Subventions sur assiette FEDER :

- l'Etat : 260 756.35 € soit 30 % (proratisé sur le total éligible)
- Région : travaux : 58 185.27 soit 6.69 % (proratisé sur les lots 2-3-7)
- Région études : 23 153.73 € soit 2.66 % (retenu en totalité)

Compte tenu de la qualité du projet porté par la Commune de Cluny, sélectionné et arrivé 1er des projets déposés dans le cadre de la 3ème vague de dépôts entre le 01/03/2023 et le 31/05/2023 , il est proposé une aide du FEDER pour 257 232.27 €, soit 29.59 % d'une assiette de dépenses éligibles de 869 187.33 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	REGION	REGION	ETAT	
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Décentralisation et fonction publique	E
Engagement				29/02/2024	05/04/2024	18/07/2023	
Montant	269 859,71 €	599 327,62 €	257 232,27 €	23 153,73 €	58 185,27 €	260 756,35 €	
Taux	31,05 %	68,95 %	29,59 %	2,66 %	6,69 %	30,00 %	
Coût éligible	869 187,33 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Audit thermique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	5 160,00 €
Bureau de contrôle	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	4 940,00 €
Charpente bois - bardage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	954 050,61 €
Charpente métallique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	40 000,00 €
Coordinateur SPS	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 628,75 €
Désamiantage tranche 2	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	98 661,00 €
Désamiantage tranches1	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	32 975,00 €
Diagnostic structure bâtiment	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 800,00 €
Diagnostique amiante	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 765,00 €
Diagnostique géotechnique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 967,50 €
Electricité	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	55 689,86 €
Gros oeuvre terrassement VRD	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	169 662,43 €
Ingénierie structure béton	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 800,00 €
Maitrise d'oeuvre	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	130 246,22 €
Menuiseries intérieur et extérieur	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	84 947,73 €
Plâtrerie peinture	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	35 047,70 €
Plomberie - chauffage - ventilation	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	137 830,62 €
Publicité	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	837,82 €
Relevé de plans	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	4 250,00 €

	immatériel	
Investissement de référence en déduction (solution classique)	240- Autres dépenses (à spécifier)	-907 072,91 €
	Total dépenses	869 187,33 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	73,17
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	925,00
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	10,18

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC006066 - Réalisation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Dampierre/Salon
Porteur de projet	20007811100099 SIED 70
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 29/04/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 30/04/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	1 779 409,46 € HT
Montant de l'aide UE	432 333,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une chaufferie biomasse centralisée sur la commune de Dampierre-sur-Salon (70), construite sur la parcelle n°118, section ZN.

L'équipement thermique comprendra deux chaudières bois-plaquettes de 330 kW chacune et une chaudière granulés en appont/secours de 250 kW, couplées à deux ballons tampons.

La chaufferie alimentera 26 sous-stations via un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 896 ml : l'EHPAD Alfred Dornier, les 6 logements seniors d'Habitat 70, la gendarmerie et les 17 logements gendarmes de la commune. La densité thermique du réseau est de 1,23 MWh/mL. La construction des 6 logements seniors, de la gendarmerie et des logements gendarmes se feront dans le même pas de temps que celui de la chaufferie et les logements seront tous équipés de Module Thermique d'Appartement (MTA) selon le souhait des abonnés.

Les besoins annuels des bâtiments sont estimés à 1 102 Mwh/an pour chauffer une surface de 6 530 m² tandis que la production annuelle d'énergie prévue est 1 244 Mwh/an, pour une consommation annuelle de plaquettes forestières d'environ 380 tonnes. Pour l'approvisionnement en combustible, le SIED 70 passera un contrat avec un fournisseur local, situé dans un rayon de moins de 100 km de la chaufferie.

La chaufferie fonctionnera toute l'année, et assurera la production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Réalisation d'une chaufferie biomasse centralisée sur la commune de Dampierre-sur-Salon (70).

Avec un taux ENR à 100 % (plaquettes forestières et granulés), le projet répond aux objectifs de transition énergétique de la commune de Dampierre-sur-Salon.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels

Énergie fossile substituée : 112,3 TEP/an

Combustible bois valorisé : 376 tonnes/an

CO2 fossile évité : 380,83 TeqCO2/an

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 2023-2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 35/40 sur analyse par le comité de sélection réuni le 15/11/2024.

Production annuelle > 2000 MWh : 1 244 MWh/an

Critères : prix de vente de la chaleur 176,03 €/MWh soit 5pts/10 ; contenu CO2 du kWh « entrée chaudière »: 24 g soit 10 pts/10,

taux de plaquettes % soit 10 pts/10, taux d'EnR sur énergie globale distribuée : 100% soit 10 pts/10

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

Capacité du porteur

A jour de ses obligations sociales et fiscales

Aide ADEME pour 756 400 € attribuée le 09/11/2024

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt de la demande le 29/04/2024 avant tout engagement d'opération (actes d'engagement marché de travaux signé en décembre 2024).

Fin de réalisation prévue en décembre 2025, fin d'acquittement des dépenses fin 2026.

Opération sise sur la commune de Dampierre-sur-Salon, département de la Haute-Saône, région BFC, périmètre du programme.

Commande publique

Au regard des éléments contrôlés, il est admis que le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquates, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente à l'objet et au besoin du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est relevée.

Encadrement communautaire

Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC.

Porteur : SIED 70, syndicat mixte fermé, éligible à l'AàP

Opération : mise en place d'une chaufferie bois avec réseau technique de chaleur et silo, éligible par nature.

Pas d'engagement d'opération de type travaux avant le dépôt du dossier de demande d'aide.

Assiette éligible calculée : 1 779409,46 €

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			Autre partenaire récurrent	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	ADEME	Fonds européen de développement régional	E		
Engagement							
Montant	593 657,00 €	1 185 752,46 €	753 419,46 €	432 333,00 €			
Taux	33,36 %	66,64 %	42,34 %	24,30 %			
Coût éligible	1 779 409,46 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Travaux		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 675 846,00 €
Maitrise d'oeuvre		140- Dépenses de prestations externes	103 563,46 €
Total dépenses			1 779 409,46 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	Résultat	MW	0,76
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	Réalisation	Mégawatt (MW)	0,91

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC006792 - Acquisition du site de l'étang du Vernois
Porteur de projet	77839580600038 FEDERATION DEP DES CHASSEURS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 11/06/2024 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 11/06/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	622 740,00 € HT
Montant de l'aide UE	373 644,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Le site de l'étang du Vernois est composé de 2 étangs d'une surface (eau libre) de 17 ha pour le Vernois et 2 ha pour le Petit vernois, implanté à l'amont du premier. Le projet d'acquisition comprends 3 parcelles qui représentent une surface totale de 36 ha.

Ce site, inclus dans le zonage Natura 2000 Bresse jurassienne, concentre de nombreux enjeux faune, flore et habitats, et plus particulièrement avifaunistique. Il abrite en effet des habitats d'intérêt communautaire et est fréquenté par des espèces remarquables et/ou protégées. Il est ainsi classé ZNIEFF de type 1 et de type 2.

Le site des étangs Vernois fait partie du bassin versant de la Seille, affluent direct de la Saône.

Plus localement, l'étang principal est alimenté par deux biefs sur lesquels se trouvent quatre petits plans d'eau : le Petit vernois (qui fait partie du projet d'acquisition), l'étang au Roch sur le bief nord, et les étangs de la Cailla et de la Nursière en barrage du bief sud. En sortie de ce système d'étangs se trouve le Bief de Marlot qui alimente La Darge, puis la Brenne et enfin la Seille.

Le zonage met en lumière l'intérêt environnemental de ce site qui abrite des habitats d'intérêt communautaire, fréquentés par des espèces remarquables et/ou protégées.

Ce projet d'acquisition s'inscrit dans une démarche de préservation des milieux naturels et des espèces associées. En effet, le site des étangs Vernois, concentre de nombreux enjeux liés aux habitats, à l'avifaune ou encore à la restauration

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

La Fédération départementale des chasseurs du Jura est gestionnaire de 29 sites sur l'ensemble du département, soit 700 ha de milieux naturels. La majorité de ces milieux a été acquise par la Fédération ou par la Fondation pour la Préservation de la Nature (anciennement Fondation pour le Préservation des Habitats de la Faune Sauvage) seule ou en indivision avec les communes concernées. La maîtrise foncière permet de garantir la pérennisation des enjeux et le maintien de la nature et la destination des terrains sur le long terme.

Les actions menées sur ces milieux vont de la préservation à la restauration des fonctionnalités écologiques quand cela est nécessaire (notamment sur les milieux humides, avec l'exemple du Marais de Panesière à Châtelneuf et le marais et le lac de Chambly à Doucier (dossier BFC*492) qui ont fait ou font l'objet de travaux de restauration) et donnent lieu à la rédaction d'un plan de gestion.

La présente demande vise l'acquisition de d'un nouveau site, l'Etang du Vernois situé sur la commune de Commenailles. Il est composé de 2 étangs d'une surface (eau libre) de 17 ha pour le Vernois et 2 ha pour le Petit vernois, implanté à l'amont du premier. Le projet d'acquisition comprends 3 parcelles qui représentent une surface totale de 35 ha 90 a 76 ca

Objectifs poursuivis - enjeux de préservation

Le site de l'étang du Vernois est composé de 2 étangs d'une surface (eau libre) de 17 ha pour le Vernois et 2 ha pour le Petit vernois, implanté à l'amont du premier. Le projet d'acquisition comprends 3 parcelles qui représentent une surface totale de 36 ha.

Le zonage met en lumière l'intérêt environnemental de ce site qui abrite des habitats d'intérêt communautaire, fréquentés par des espèces remarquables et/ou protégées.

Ce projet d'acquisition s'inscrit dans une démarche de préservation des milieux naturels et des espèces associées. En effet, le site des étangs Vernois, concentre de nombreux enjeux liés aux habitats, à l'avifaune ou encore à la restauration de milieux humides et aquatiques. Il abrite en effet des habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniales. Ce réservoir de biodiversité a déjà été dégradé et est toujours menacé par des projets non adaptés à la préservation de ses enjeux. Cette acquisition viendrait compléter le réseau de sites gérés par la FDCJ (depuis près de 30 ans), en particulier 3 sites de la Bresse jurassienne, et pourrait ainsi permettre le développement de projets globaux de préservation, voire de restauration des milieux.

Ce site fera donc l'objet d'un plan de gestion pour :

*Maintenir et accroître les fonctionnalités et la biodiversité des sites

*Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissance du site et du bassin versant

*Concilier les usages et les rendre compatibles avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel

Le projet d'acquisition porté par la FDCJ s'inscrit directement dans les objectifs poursuivis par le programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 21-27, PIII, OS 2.7 visant à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, TA1 préserver et reconquérir la biodiversité par l'acquisition de parcelles dans un objectif de conservation de la nature à long terme (cf. programme section 2.1.1.1.1.)

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité ouvert du 1/11/2023 au 30/06/2024, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 13/09/2024 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP

1. cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts/10

2. ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts/10

3. dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 5 pts/10

4. communication et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BFC : 1 pts/10

Total (mesure 3 AàP) : 26 pts / 40 (rang 3)

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt dans le cadre de l'AàP le 25/06/2024.

Acquisitions prévues courant 2025

Sites concernés dans le département du Jura, région BFC, périmètre du programme

Mise en concurrence

Opération liée à l'acquisition foncière de parcelles à haute valeur écologique, procédure de mise en concurrence sans objet.

Encadrement communautaire

Acquisitions foncières dans le cadre de missions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité (parcelles à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels forestiers). Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds ;

Taux d'aide publique : déplafonnement à 100% pour les associations agréées(cf. AàP)

Plafond d'intervention du FEDER : 60 %

Cofinancements

Aide de l'AERMC pour 30% des dépenses liées aux acquisitions et frais d'acquisition (sollicitation en cours)

Plan de financement TTC (pas de récupération de TVA par la FDCJ pour ce type d'opérations lié à de l'acquisition foncière)

Dépenses

Acquisitions foncières : 500 000,00 €

dont 3 parcelles pour un total de 35 ha 90 a 76 ca

*ZW78 CHAMP LOYON 1 ha 53 a 41 ca

*ZW34 Grand étang du Vernois 28 ha 93 a 15 ca

*ZR74 Le petit Vernois 5 ha 54 a 20 ca

Frais d'acquisition : 82 000 €

Forfait (option coûts simplifiés) 7% des dépenses éligibles pour couvrir toutes autres dépenses directes et indirectes : 40 740,00 €
=> $582000 * 0.07$

Total éligible FEDER : 622 740€

Ressources

FEDER : 373 644,00 € (60%) conformément aux montants plafonds fixés par le comité de sélection de l'AàP réuni le 13/09/2024
AERMC : 174 600,00 € (28,04%)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	AUTRES PUBLICS			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	E		
Engagement							
Montant	74 496,00 €	548 244,00 €	373 644,00 €	174 600,00 €			
Taux	11,96 %	88,04 %	60,00 %	28,04 %			
Coût éligible	622 740,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Acquisition foncière et frais d'acquisition		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	582 000,00 €
Forfait 7% des couts directs		100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	40 740,00 €
		Total dépenses	622 740,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	Résultat	Superficie en ha	35,91
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	Réalisation	Nombre de stratégies et plans d'actions	1,00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
5	5.1	2	BFC005937	Elaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié assorti de la réalisation d'une Enquête Mobilité certifiée Cerema (EMC ²)	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	178 818,40 €	107 291,04 €	60,00%	21 400,00 €					50 127,36 €	Auc - Aucun régime d'aide	
		Sous-total	1			178 818,40 €	107 291,04 €		21 400,00 €		- €	- €	- €	50 127,36 €		
5	5.1	5	BFC001295	Aménagement du plan d'eau d'Osselle - réalisation d'un nouveau bâtiment d'accueil multiservice et d'un poste de secours	GRAND BESANCON METROPOLE	2 606 365,67 €	300 000,00 €	11,51%		512 556,00 €	350 000,00 €			1 443 809,67 €	SA111817 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2024-2026	
5	5.1	5	BFC005701	DEVELOPPEMENT DES HALTES NAUTIQUES DANS L'AUXERROIS	CA DE L'AUXERROIS	468 832,49 €	215 274,00 €	45,92%	93 766,63 €		140 649,94 €			19 141,92 €	Auc - Aucun régime d'aide	
		Sous-total	2			3 075 198,16 €	515 274,00 €		93 766,63 €	512 556,00 €	490 649,94 €		- €	1 462 951,59 €		
5	5.2	4	BFC003710	Réhabilitation de la friche " ancien bar-restaurant-hôtel Le Centre" en Pôle culturel et de convivialité	COMMUNE DE SAINT HONORE LES BAISNS	644 840,69 €	261 000,00 €	40,48%	287 511,37 €		82 200,00 €			14 129,32 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	4	BFC007175	Réhabilitation de la Maison du Jardinier en accueil, boutique et salon de thé	SAS LA TERRE	1 633 471,21 €	593 467,16 €	36,33%		75 186,89 €		64 350,06 €		900 467,10 €	Auc - Aucun régime d'aide	
		Sous-total	2			2 278 311,90 €	854 467,16 €		287 511,37 €	75 186,89 €	82 200,00 €	64 350,06 €	- €	914 596,42 €		
Nombre de projets présentés :			5			TOTAL	5 532 328,46 €	1 477 032,20 €		402 678,00 €	587 742,89 €	572 849,94 €	64 350,06 €	- €	2 427 675,37 €	

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC005937 - Elaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié assorti de la réalisation d'une Enquête Mobilité certifiée Cerema (EMC²)
Porteur de projet	24580440600107 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 01/01/2022 au 31/03/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2022 au 31/03/2025
Coût total éligible	178 818,40 € HT
Montant de l'aide UE	107 291,04 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Le plan de mobilité simplifié de Nevers Agglomération a pour objectif principal de définir une feuille de route des mobilités garantissant le droit à la mobilité pour tous en intégrant les spécificités du territoire et en réponse aux enjeux de durabilité, d'économie et d'écologie. Ce document de planification vise concrètement à développer et mieux articuler les offres de mobilités sur le territoire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est conforme aux attentes de la fiche action « Mobilités durables », a été sélectionnée par le comité de sélection de Nevers et a reçu un avis favorable de la DMI.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			ETAT	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Écologie, développement durable et énergie	Fonds européen de développement régional			
Engagement			29/11/2022				
Montant	50 127,36 €	128 691,04 €	21 400,00 €	107 291,04 €			
Taux	28,03 %	71,97 %	11,97 %	60,00 %			
Coût éligible	178 818,40 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Coûts indirects forfaitaires		100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	11 698,40 €
Analyse complémentaire des résultats de l'EMC ²		140- Dépenses de prestations externes	16 480,00 €
Coopération public-public Appel à partenariat PDMS		140- Dépenses de prestations externes	10 000,00 €
Elaboration générale du plan de mobilité simplifié		140- Dépenses de prestations externes	61 330,00 €
réalisation de l'EMC ²		140- Dépenses de prestations externes	79 310,00 €
		Total dépenses	178 818,40 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	67 223,00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	Résultat	Nombre d'habitant	67 223,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC001295 - Aménagement du plan d'eau d'Osselle - réalisation d'un nouveau bâtiment d'accueil multiservice et d'un poste de secours
Porteur de projet	24250036100017 GRAND BESANCON METROPOLE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA5 - Tourisme durable et patrimoine en milieu urbain
Eligibilité temporelle	du 18/03/2021 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2021 au 30/06/2025
Coût total éligible	2 606 365,67 € HT
Montant de l'aide UE	300 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Le projet d'aménagement de la base de loisirs d'Osselle, situé dans l'agglomération de Grand Besançon Métropole, consiste à transformer le site en un centre de loisirs nautiques et de plein air accessible toute l'année. Il inclut la démolition de bâtiments vétustes et la construction de deux nouveaux bâtiments. Le premier, un bâtiment d'accueil multiservice de 836 m², comprendra un espace accueil, une billetterie pour la plage et le camping, un restaurant, des sanitaires, un local pour le stockage, ainsi qu'une salle pédagogique. Le second, un poste de secours de 30 m², inclura un bureau, une infirmerie et des douches extérieures. La base de loisirs proposera des activités de baignade, canoë, paddle, randonnées, et des aménagements pour la découverte de la nature, comme des sentiers d'interprétation et des observatoires. Ces aménagements viseront à améliorer l'offre de loisirs tout en préservant l'environnement et en favorisant une fréquentation toute l'année. Le projet vise à augmenter la fréquentation annuelle du site, passant de 35 000 à environ 50 000 visiteurs, tout en renforçant l'attractivité touristique du territoire et en répondant aux besoins de la population locale.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à l'aménagement du plan d'eau d'Osselle et notamment à la réalisation d'un nouveau bâtiment multiservice et d'un poste de secours, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Tourisme durable, patrimoine et culture", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/06/2021 et le 30/06/2025, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, organisme intermédiaire, a émis un avis favorable lors du comité de sélection du 02/06/2023, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par Grand Besançon Métropole, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 300 000 € est proposée pour ce projet, représentant 11,51 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 2 606 365,67 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	DEPARTEMENT	UNION EUROPEENNE	
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Doubs	Fonds européen de développement régional	
Engagement			03/12/2021	26/06/2023		
Montant	1 443 809,67 €	1 162 556,00 €	512 556,00 €	350 000,00 €	300 000,00 €	
Taux	55,40 %	44,60 %	19,67 %	13,43 %	11,51 %	
Coût éligible	2 606 365,67 €					

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Construction nouveaux bâtiments		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 541 926,67 €
Désamiantage et déconstruction		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	64 439,00 €
Total dépenses			2 606 365,67 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	50 000,00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	1,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC005701 - DEVELOPPEMENT DES HALTES NAUTIQUES DANS L'AUXERROIS
Porteur de projet	20006711400013 CA DE L'AUXERROIS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA5 - Tourisme durable et patrimoine en milieu urbain
Eligibilité temporelle	du 05/02/2024 au 30/09/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 05/02/2024 au 30/09/2024
Coût total éligible	468 832,49 € HT
Montant de l'aide UE	215 274,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

La Communauté de l'Auxerrois souhaite développer les haltes nautiques pour renforcer l'attractivité touristique du territoire. Le projet vise à améliorer les services pour les bateaux, cyclistes et randonneurs en installant des bornes de distribution de fluides, des bornes de recharge pour vélos électriques, et des kits de réparation pour vélos. Neuf haltes nautiques sont concernées, chacune ayant des besoins spécifiques en termes d'aménagements. À Gurgy, des toilettes publiques et des bornes de gestion des eaux usées seront ajoutées. Monéteau verra l'installation de bornes de distribution de fluides et d'équipements pour vélos. Vaux, Champs sur Yonne, Bailly, et Vincelles bénéficieront de divers équipements comme des pontons flottants, des toilettes sèches, et des conteneurs à poubelles. L'objectif est de créer un réseau de services harmonisé et respectueux de l'environnement pour les usagers.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet est en adéquation avec la fiche action tourisme durable et a reçu un avis favorable du comité de sélection d'Auxerre du 06/11/2024.

L'instructeur émet un avis favorable sur cette opération.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			ETAT	UNION EUROPEENNE	DEPARTEMENT
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Décentralisation et fonction publique	Fonds européen de développement régional	Yonne
Engagement			26/06/2023		22/06/2023
Montant	19 141,92 €	449 690,57 €	93 766,63 €	215 274,00 €	140 649,94 €
Taux	4,08 %	95,92 %	20,00 %	45,92 %	30,00 %
Coût éligible	468 832,49 €				

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
AMENAGEMENT DES HALTES NAUTIQUE DE L'AUXERROIS, INSTALLATIONS BORNES, MOBILIERS, PONTONS ET TOILETTES PUBLIQUES	010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	468 832,49 €
Total dépenses		468 832,49 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	1,00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	0,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC003710 - Réhabilitation de la friche " ancien bar-restaurant-hôtel Le Centre" en Pôle culturel et de convivialité
Porteur de projet	21580246300012 COMMUNE DE SAINT HONORE LES BAINS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 15/01/2024 au 01/11/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/01/2024 au 01/11/2025
Coût total éligible	644 840,69 € HT
Montant de l'aide UE	261 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

La commune de Saint Honoré les Bains a fait l'acquisition le 03/11/21 de l'ancien hôtel-bar-restaurant « Le Centre » en plein cœur de bourg afin de réhabiliter cette friche commerciale en Pôle culturel et de convivialité.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale et de grande ampleur de redynamisation de la station thermale.

Le rez-de-chaussée sera consacré à la culture au sens large. Y seront installés :

- une médiathèque d'environ 117 m² et une petite salle de musée de 20m² attenante à celle-ci,
- un espace pour l'école de musique de 25m²,
- une salle d'exposition et/ou de convivialité de 40m².

L'accès sera gratuit pour les associations qui souhaiteront les utiliser. La médiathèque prêtera les ouvrages aux usagers sans carte d'adhésion payante.

A l'étage, les anciennes chambres de l'hôtel seront réhabilitées en 5 petits logements (hors assiette éligible FEDER).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

La commune de Saint Honoré les Bains a fait l'acquisition le 03/11/21 de l'ancien hôtel-bar-restaurant « Le Centre » en plein cœur de bourg afin de réhabiliter cette friche commerciale en Pôle culturel et de convivialité.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale et de grande ampleur de redynamisation de la station thermale.

Le rez-de-chaussée sera consacré à la culture au sens large. Y seront installés :

- une médiathèque d'environ 117 m² et une petite salle de musée de 20m² attenante à celle-ci,
- un espace pour l'école de musique de 25m²,
- une salle d'exposition et/ou de convivialité de 40m².

L'accès sera gratuit pour les associations qui souhaiteront les utiliser. La médiathèque prêtera les ouvrages aux usagers sans carte d'adhésion payante.

A l'étage, les anciennes chambres de l'hôtel seront réhabilitées en 5 petits logements (hors assiette éligible FEDER).

La réhabilitation du RDC (hors communs) est l'objet de la présente demande de subvention et a pour objectifs :

- Axe Social : un lieu de vie et de rencontre pour tous

Favoriser l'usage de la médiathèque pour tous (création d'espaces conviviaux, accueil personnalisé, services en direction des usagers senior isolés, actions spécifiques pour le public jeunesse dont les scolaires).

- Axe Economique : identité et dynamisme local. Développer la visibilité de la commune et soutenir l'économie culturelle et de loisirs locale (expositions d'artistes et d'artisans).

- Axe Ecologique et développement durable : sensibiliser les divers publics et créer des activités de sensibilisation à l'environnement. Mettre en place un pôle documentaire spécifique à cet axe en lien avec la médiathèque.

ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) »

Elle n'est pas soumise à l'incitativité car il n'y a pas de régime d'aide d'Etat applicable.

La lettre d'intention n'est donc pas nécessaire bien qu'elle ait été transmise le 24/04/2023.

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 23/02/2024, date à laquelle il n'était pas achevé. NB: fin des travaux prévisionnelle Novembre 2025.

Éligibilité FA : Renouvellement urbain en milieu rural.

L'objectif de la transformation de l'ancien hôtel restaurant est de redynamiser le centre bourg en proposant une nouvelle médiathèque et une salle de convivialité.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 15/01/2024 (signature de l'acte d'engagement de la MOE) et novembre 2025 (procès verbal de réception des travaux prévisionnel).

Éligibilité PETR : Le pays Nivernais Morvan a donné son accord par courrier le 09/06/23.

La Direction de l'aménagement du territoire de la Région Bourgogne Franche Comté a émis un avis favorable sur la réalisation de cette opération (fiche d'avis favorable en date du 30/09/2024).

AIDE ETAT

Il n'y a pas de régime d'aide d'état appliqué sur cette opération.

Le projet aurait pu relever des aides d'état mais la gratuité totale de l'accès aux différents espaces (médiathèque, espace musée, école de musique, salle de convivialité) le fait sortir d'un potentiel régime.

A ce sujet, le porteur a fourni une note le 14/03/2024 validant ces éléments.

De plus, la Communication de la Commission relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne parue au JOUE le 19/07/2016 indique paragraphe 2.6 "Culture et conservation du patrimoine", alinéa 34, "L'organisation de certaines activités ayant trait à la culture,[...] compte tenu de la spécificité de celles-ci, peut ne pas revêtir de caractère commercial et, de ce fait, ces activités peuvent être de nature non économique. Leur financement public peut donc ne pas constituer une aide d'État.

La Commission considère que le financement public d'une activité ayant trait à la culture [...] accessible au public gratuitement remplit une mission purement sociale et culturelle qui n'est pas de nature économique."

COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique a été analysée. Il n'apparaît pas d'irrégularité.

Particularités à noter concernant le marché de travaux :

Le lot 1 a été séparé du reste des lots lors de la procédure de passation du marché. Le porteur a expliqué par mail le 14/01/25 qu'«Effectivement, le lot 1 a fait l'objet d'une publicité à part afin d'aller plus vite en lançant le désamiantage/curage seul. » Cela n'a pas d'impact sur le choix de la procédure.

Concernant le seuil de publicité à 90 000,00€ HT, il est respecté avec la parution au BOAMP. Le seuil européen de 5 538 000,00 € HT n'est pas atteint, avec ou sans le lot 1.

Concernant le seuil de forme du marché MAPA à 40 000,00 € HT, il est respecté, avec ou sans le lot 1.

Les lots 4 et 11 ont été déclarés infructueux une première fois (attestation du 04/07/24).

Ils ont fait l'objet d'une seconde consultation. Le lot 4 a été attribué.

La républication au BOAMP n'est pas nécessaire pour ces 2 lots car la somme de ces 2 lots (lot 4 de 90 000,00 € HT + lot 11 de 106 808,00 € HT = 196 808,00 € HT) est inférieure à 20 % de la valeur totale du marché qui est de 1 162 363,85 € HT (AE des lots 2 à 12),

soit 16,93%.

Le lot 11 a été une seconde fois déclaré infructueux (attestation du 26/07/24).
Une troisième consultation a été lancée pour ce lot qui a porté ses fruits.

DEPENSES

Dans sa DS, le porteur avait indiqué uniquement une ligne de 870 000,00 € HT incluant travaux et honoraires. Une note spécifiait "Ne doit être pris en compte que les 870 000 euros HT qui concerne le pôle culturel." car la notion de non éligibilité des logements était bien comprise par le porteur.

Le RDC (hors communs) est éligible à la subvention FEDER.

Le 1er étage constitué de 5 logements n'est pas éligible à la subvention FEDER.

Les surfaces habitables avec plans ont été fournies par le porteur et son MOE afin de déterminer le pourcentage de l'assiette éligible.

Les coûts sont donc proratisés à la Surface Habitable:

SH totale = 429,31 m² soit 100 %

SH éligible = RDC hors communs = 202,13 m² soit 47,08 %

SH non éligible = RDC communs + étage 1 = 227,18 m² soit 52,92 %

Il a donc fallu détailler d'un part la MOE et d'autre part les travaux.

Les postes suivants sont actualisés en accord avec le porteur de projet :

MOE

Après vérification de la commande publique, il s'avère que :

AE signé le 15/01/2024 pour un montant de 58 619,00€ HT (tranche ferme) + 30 368,00€ HT (tranche conditionnelle) = 88 987,00€ HT.

Montant proratisé du marché à 47,08% = 41 897,33€ HT.

TRAVAUX

Après vérification de la commande publique, il s'avère que :

AE signés :

- LOT 1 = 64 950,00 € HT le 13/06/24
- LOT 2 = 335 573,87 € HT le 08/08/24
- LOT 3 = 140 265,87 € HT le 08/08/24
- LOT 5 = 99 439,00 € HT le 08/08/24
- LOT 6 = 147 440,20 € HT le 08/08/24
- LOT 7 = 61 094,00 € HT le 08/08/24
- LOT 8 = 19 542,20 € HT le 08/08/24
- LOT 9 = 17 494,71 € HT le 08/08/24
- LOT 10 = 137 000,00 € HT le 08/08/24
- LOT 12 = 7 706,00 € HT le 08/08/24
- LOT 4 = 90 000,00 € HT le 17/10/24
- LOT 11 = 106 808,00 € HT le 17/10/24

Avenants signés pour prestations supplémentaires nécessaires suite à problème structurel charpente :

Avenant n°1 - lot 2 signé le 21/01/2025 d'un montant de 30 423,22€ HT soit une augmentation de 9,07% (AE de 335 573,87€ HT).

Avenant n°1 - lot 3 signé le 14/01/2025 d'un montant de 22 872,50€ HT soit une augmentation de 16,31% (AE de 140 265,87€ HT).

Soit un total de 1 227 313,85 € HT (AE) + 53 295,72 € HT (avenants) = 1 280 609,57 € HT (AE + avts)

Montant proratisé du marché à 47,08% = 602 943,36 € HT.

RECAPITULATIF TOTAL coût éligible

Travaux= 602 946,36 € HT

MOE = 41 897,33 € HT

Soit 644 840,69 € HT.

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "renouvellement urbain en milieu rural" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 100 % du coût total de l'opération.

Part d'autofinancement minimum

Pour ce projet, la commune de Saint Honoré les Bains est chef de file de la compétence puisqu'il s'agit d'une opération d'aménagement d'espace. La part d'autofinancement minimum est de 20% car il y a un CTEC sur la Nièvre. Ce taux est respecté, il est de 51,55 % du coût total de l'opération.

Taux de cofinancement européen

La FA "renouvellement urbain en milieu rural" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 40,48 % du coût de l'assiette éligible.

Proratisation des ressources :

Subvention proratisée car assiette supérieure à celle du FEDER:

- DREAL fonds vert = subv de 166 600,00 € HT pour une assiette éligible de 803 000,00 € HT
proratisée ainsi = $166\ 600/803\ 000 \times 644\ 840,69 = 133\ 786,37$ € HT

L'annexe 1 de la convention de financement de la DREAL énonce clairement que la subvention "doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du projet [...] de 212 m² d'équipements publics et 135 m² d'espaces publics".

Subventions non proratisées car assiettes inférieures à celle du FEDER :

- DRAC = subv de 153 725,00 € HT pour une assiette éligible de 311 300,00 € HT.

De plus, l'objet de la subvention est le financement de la bibliothèque uniquement.

- Département = subv de 82 200,00 € HT pour une assiette éligible de 274 000,00 € HT.

De plus, l'objet du financement est bien le "Pôle culturel et de convivialité (Rez-de-chaussée)". Cf courrier notif du 18/09/23 du Département 58.

FEDER = 261 000,00 € HT soit 19,06 %

CO FINANCEURS = 402 525,00 € HT soit 29,39 %

AUTOFINANCEMENT = 706 071,57 € HT soit 51,55 %

TOTAL opération = 1 369 596,57 € HT soit 100,0%

dont éligible au FEDER

FEDER = 261 000,00 € HT soit 40,48 %

CO FINANCEURS = 369 711,37 € HT soit 57,33 %

AUTOFINANCEMENT = 14 129,32 € HT soit 2,19 %

TOTAL éligible FEDER = 644 840,69 € HT

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la commune de Saint Honoré les Bains, une subvention FEDER de 261 000,00 € est proposée pour la rénovation et transformation de l'ancien hôtel restaurant en Pôle Culturel et de Convivialité, représentant 40,48% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 644 840,69 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	ETAT	ETAT	DEPARTE-MENT	
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional	Culture et communica-tion	Écologie, dé-veloppe-ment durable et énergie	Nièvre	E
Engagement			11/03/2025	30/11/2023	07/04/2023	18/09/2023	
Montant	14 129,32 €	630 711,37 €	261 000,00 €	153 725,00 €	133 786,37 €	82 200,00 €	
Taux	2,19 %	97,81 %	40,48 %	23,84 %	20,75 %	12,75 %	
Coût éligible	644 840,69 €						

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Création du pôle culturel et de convivialité	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	602 943,36 €	
Maîtrise d'oeuvre	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	41 897,33 €	
Total dépenses		644 840,69 € HT	

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007175 - Réhabilitation de la Maison du Jardinier en accueil, boutique et salon de thé
Porteur de projet	92136938500023 SAS LA TERRE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 05/04/2023 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 05/04/2023 au 30/04/2025
Coût total éligible	1 633 471,21 € HT
Montant de l'aide UE	593 467,16 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Le porteur de projet, la SAS La Terre, porte le projet de rénovation d'un bâtiment, appelé communément la « maison du jardinier », pour le transformer en un lieu qui accueillera un café, un espace restauration et une boutique et l'accès pour l'accès aux visites guidées de l'abbaye de Pontigny.

Le bâtiment, inoccupé depuis 2006 est vacant et dégradé.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet est éligible à la fiche action renouvellement urbain en milieu rural et a reçu un avis favorable du Grand Auxerrois le 19/09/2024.

Le caractère purement local de l'opération a été démontré.

L'absence de surfinancement de l'opération a été vérifiée.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	AUTRES PUBLICS	REGION
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	ADEME	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engagement				14/05/2024	01/09/2023
Montant	900 467,10 €	733 004,11 €	593 467,16 €	64 350,06 €	75 186,89 €
Taux	55,13 %	44,87 %	36,33 %	3,94 %	4,60 %
Coût éligible	1 633 471,21 €				

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Chaffauge, ventilation, climatisation, plomberie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	195 132,66 €
Chape, revêtement de sol et faïence	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	94 585,78 €
Charpente couverture	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	113 279,11 €
Désamiantage, déplombage et démolition	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	132 108,00 €
Electricité	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	77 000,00 €
Habillement en volige des rampants et parquet salle de réunion	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	97 605,29 €
Isolation chanvre et enduits mur d'enceinte	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	71 961,92 €
Maçonnerie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	294 830,45 €
Menuiserie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	111 266,00 €
Métallerie - Serrurerie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	80 782,36 €
Peinture	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	10 932,50 €
Plâtrerie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	110 502,84 €
Voiries, réseaux divers	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	80 205,30 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	140- Dépenses de prestations externes	35 000,00 €
Attestation réglementaire handicapés après travaux	140- Dépenses de prestations externes	225,00 €
Contrôle technique de construction	140- Dépenses de prestations externes	3 900,00 €
Diagnostic avant-travaux amiante et plomb	140- Dépenses de prestations externes	4 579,00 €
Honoraires BE géotechnique	140- Dépenses de prestations externes	4 500,00 €
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	140- Dépenses de prestations externes	107 100,00 €
Missions SPS	140- Dépenses de prestations externes	2 800,00 €
Relevé architectural - géomètre	140- Dépenses de prestations externes	5 175,00 €
Total dépenses		1 633 471,21 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	62 884,00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 6 : "Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
6	5.2	1	BFC002543	Bleu Minuit Thezillieu	EPHELE THEZILLIEU	2 454 208,90 €	508 973,12 €	20,74%	200 000,00 €		150 000,00 €			1 595 235,78 €	SA117857 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026	
Sous-total						2 454 208,90 €	508 973,12 €		200 000,00 €	- €	150 000,00 €	- €	- €	1 595 235,78 €		
6	5.2	2	BFC000984	Restructuration du centre nautique du Martinet	Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude	13 717 173,08 €	1 400 000,00 €	10,21%	3 121 635,46 €	1 175 063,00 €	1 260 827,00 €	450 000,00 €		6 309 647,62 €	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total						13 717 173,08 €	1 400 000,00 €		3 121 635,46 €	1 175 063,00 €	1 260 827,00 €	450 000,00 €	- €	6 309 647,62 €		
Nombre de projets présentés :			2			TOTAL	16 171 381,98 €		1 908 973,12 €		3 321 635,46 €	1 175 063,00 €	1 410 827,00 €	450 000,00 €	- €	7 904 883,40 €

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002543 - Bleu Minuit Thezillieu
Porteur de projet	98383573700013 EPHELE THEZILLIEU
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR6 - Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
Eligibilité temporelle	du 03/07/2023 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/07/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	2 454 208,90 € HT
Montant de l'aide UE	508 973,12 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Fort du succès de ses 2 autres domaines, la société EPHELE souhaite aujourd'hui accélérer le développement de sa marque Bleu Minuit en déployant, avec la création de la société Ephele Thézillieu, un nouveau site en lieu et place de l'ancien camping Le Genevray sur la commune de Thézillieu, commune déléguée du Plateau d'Hauteville dans le département de l'Ain au cœur du Massif du Jura. Le projet consiste en la création d'un lieu de séjour insolite et éco-responsable avec la construction de 14 écolodges en bois et verre (verrière zénithale) dont 4 sur le plan d'eau ainsi que la rénovation des 2 bâtis existants tout en proposant un tourisme haut-de-gamme de proximité à l'attention d'une clientèle en quête de sens et d'évasion.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Initialement, le dossier a été déposé par la société Ephele. Entre temps, la société Ephele Thézillieu, filiale d'exploitation d'Ephele, détenue à 100 % par cette dernière, a été créée. Par courrier transmis le 30/03/2024, la société Ephele demande donc la modification du porteur de projet pour qu'Ephele Thézillieu devienne porteur et bénéficiaire de l'aide. Cette dernière, micro-entreprise, sollicite le FEDER pour son projet, situé sur la commune de Thézillieu dans le Massif du Jura, qui consiste en la construction de 14 écolodges en bois et verre ainsi que la rénovation de 2 bâtis existants proposant ainsi une nouvelle offre de tourisme haut-de-gamme.

EPHELE Thézillieu et son projet répondent aux objectifs de l'appel à projets Hébergements touristiques dans le cadre du Programme FEDER Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura pour la période 2021/2027.

Le département de l'Ain subventionne l'opération à hauteur de 150 000€ pour une assiette de 1 000 000€ et le FNADT à hauteur de 200 000€ pour une assiette de 2 187 370€. Le montant total d'aides publiques s'élève ainsi à 858 973,12€ soit 35% dans le respect du taux maximum d'aide publique fixé à 35 % dans le cadre du régime d'aide d'Etat SA.117857 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour les petites entreprises.

Compte tenu de ces éléments, une subvention FEDER est proposée à hauteur de 508 973,12€, soit 20,74% du coût prévisionnel du projet estimé à 2 454 208,90€.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	ETAT	DEPARTEMENT	
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Services du Premier ministre	Ain	E
Engagement						
Montant	1 595 235,78 €	858 973,12 €	508 973,12 €	200 000,00 €	150 000,00 €	
Taux	65,00 %	35,00 %	20,74 %	8,15 %	6,11 %	
Coût éligible	2 454 208,90 €					

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Bains privatifs (x14)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	126 419,98 €
Lodges (x14)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 138 513,20 €
Coûts indirects forfaitaires	100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	160 555,72 €
Architecte	140- Dépenses de prestations externes	27 295,00 €
Géomètre	140- Dépenses de prestations externes	1 425,00 €
Total dépenses		2 454 208,90 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	1 595 235,79
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	612 000,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000984 - Restructuration du centre nautique du Martinet
Porteur de projet	20002657300135 Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR6 - Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RS05.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons
Eligibilité temporelle	du 01/03/2021 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/03/2021 au 31/12/2027
Coût total éligible	13 717 173,08 € HT
Montant de l'aide UE	1 400 000,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite engager la restructuration du centre nautique du Martinet, à Vil-lard-Saint-Sauveur, établissement datant des années 60 aujourd'hui vieillissant. Ainsi, il est prévu de tout remettre à neuf (remise aux normes, bassins couverts, sobriété énergétique, équipements neufs), la reconstruction d'un bâtiment accueillant un bassin de natation, un espace ludo-enfant, une zone ludique, un toboggan et un bassin ludique. Une partie du bâtiment sera réservée à la création d'un espace de bien être (sauna, jacuzzi). En extérieur, les visiteurs pourront profiter d'un pentagliss, d'un espace ludique, plages minérales et végétales, et d'un espace de jeux secs.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Pour ce projet, un avis favorable pour un financement du FEDER peut être émis aux motifs suivants :

- le projet permettra, en plus de proposer une offre de service local essentielle, de favoriser le tourisme sur le territoire en proposant des activités sportives et ludiques nouvelles, en particulier en cas de défaut d'enneigement. Les objectifs de ce projet répond donc à la Priorité 6 sur l'attractivité touristique dans le Massif du Jura et à la fiche action "Reconversion des stations de moyennes Montagnes" par la diversification des activités proposées et accessible toute l'année.
- le porteur est éligible au programme et a la compétence pour engager les travaux par ses statuts et en tant que propriétaire du site
- les dépenses sont clairement identifiées et nécessaires à l'opération, les règles de commande publiques des marchés passés sont conformes,
- Les ressources permettent d'équilibrer le budget et sont quasi toutes acquises. A défaut, la porteur s'est engagé à prendre en charge les cofinancements non acquis.
- la prise en compte du développement durable au niveau énergétique et du traitement de l'eau permettront de réduire autant que possible l'impact environnemental du projet
- La publicité par le porteur est conforme à la réglementation européenne

Par conséquent, il est proposé une aide du FEDER de 1 400 000 € représentant 10,21 % du coût total éligible de 13 717 183,33 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION Bourgogne-Franche-Comté		UNION EURO-PEENNE	ETAT			ADEME	
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bois local	TeA	Sport	Fonds euro-péen de développement régional	FNADT	DETR Construction	DETR Etudes	ANS (agence nation du sport)
Engagement										
Montant	6 309 647,62 €	7 407 525,46 €	150 000,00 €	725 063,00 €	300 000,00 €	1 400 000,00 €	313 713,00 €	2 000 000,00 €	307 922,46 €	500 000,00 €
Taux	46,00 %	54,00 %	1,09 %	5,29 %	2,19 %	10,21 %	2,29 %	14,58 %	2,24 %	3,65 %
Coût éligible	13 717 173,08 €									

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense		Montant
Travaux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel		11 751 147,50 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage-AMO	140- Dépenses de prestations externes		44 048,75 €
Contrôle Technique (CT) et Sécurité Protection Santé (SPS)	140- Dépenses de prestations externes		30 210,00 €
Maîtrise d'oeuvre	140- Dépenses de prestations externes		1 758 685,68 €
Ordonnancement Pilotage Coordination - OPC	140- Dépenses de prestations externes		133 081,15 €
		Total dépenses	13 717 173,08 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	612 000,00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	600,00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	1,00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour Avis : modification

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC001665	Investissement dans une presse plieuse de dernière génération permettant l'intégration directe des données de conception 3D du BE	MATREX	217 360,00 €	65 056,20 €	29,93 %	Une Avance Remboursable de 40K€ a été perçue. Un nouveau plan de financement a été réalisé, diminution du FEDER de 11 019,80 €.
Nombre de projets présentés :		1			TOTAL	217 360,00 €	65 056,20 €		

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC001665 - Investissement dans une presse plieuse de dernière génération permettant l'intégration directe des données de conception 3D du BE
Porteur de projet	41130156700011 MATREX
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 29/08/2022 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 29/08/2022 au 31/12/2024
Coût total éligible	217 360,00 € HT
Montant de l'aide UE	65 056,20 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

La société MATREX, située à Villeneuve-sur-Yonne, a contacté le FEDER afin de poursuivre son développement vers des machines de production innovantes. Le projet de presse plieuse d'espèce s'inscrit dans cette logique et représente le premier investissement important et urgent à réaliser sur une étape critique et peu digitaliser du processus de conception et fabrication.

Cet investissement, soutenu par le FEDER, permettra à MATREX de réduire son coût en accélérant son cycle de fabrication et en fiabilisant sa qualité de produit. La réduction recherchée est un facteur déterminant dans la course aux réponses aux projets et Appel d'Offre sur lesquels MATREX tente de se placer. Ainsi, en ouvrant la conquête de nouveaux marchés via cet équipement de production innovant, MATREX pourra développer fortement son chiffre d'affaires et passer un cap de développement. La continuité étant de profiter de cette montée en capacité de production et l'acquisition de nouveaux marchés afin de pérenniser le développement de la société dans les années à venir sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le SI a reçu l'information du porteur de projet qu'une AR de la Région BFC avait également été perçue sur la même opération.

Ainsi, une AR de 40K€ ayant pour ESB 11 019,80 €, les pièces justificatives ont été versées au dossier d'instruction.

Un nouveau plan de financement a été réalisé et joint au dossier.

De facto, le FEDER maximal possible à la lumière de ce nouvel élément est de 65 056,20 € soit 29,93 % d'un coût total de 217 360,00 € HT, montant proposé en l'état.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	E		
Engagement							
Montant	141 284,00 €	76 076,00 €	11 019,80 €	65 056,20 €			
Taux	65,00 %	35,00 %	5,07 %	29,93 %			
Coût éligible	217 360,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Presse Plieuse		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	217 360,00 €
		Total dépenses	217 360,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	0,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	141 284,00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
3	2.1	1	BFC001638	Réhabilitation énergétique bâtiment 28- 4 Allée Pierre Donzelot 25700 VALENTIGNEY - 32 appartements	NEOLIA	311 822,61 €	88 318,43 €	28,32 %	Modification de la date de début de période d'éligibilité des dépenses
3	2.2	1	BFC005830	Projet de méthanisation agricole Dual Champvert	Dual Champvert	7 082 845,00 €	- €	0,00 %	Abandon du porteur
Nombre de projets présentés :		2			TOTAL	7 394 667,61 €	88 318,43 €		

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC001638 - Réhabilitation énergétique bâtiment 28- 4 Allée Pierre Donzelot 25700 VALENTIGNEY - 32 appartements
Porteur de projet	30591873200010 NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 14/04/2021 au 22/06/2023
Coût total éligible	311 822,61 € HT
Montant de l'aide UE	88 318,43 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Le projet porte sur la réhabilitation de 32 logements en traitant les pathologies identifiées du bâti et en répondant aux normes énergétiques actuelles. Le programme traite l'enveloppe du bâtiment mais également le confort de vie à l'intérieur des logements.

Avis du service instructeur :

Motivation de l'instructeur :

Avenant 1 pour modifier la date de début de période d'éligibilité des dépenses au 01/01/2021 (au lieu du 01/01/2024).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
Engagement			30/06/2022	
Montant	139 504,18 €	172 318,43 €	84 000,00 €	88 318,43 €
Taux	44,74 %	55,26 %	26,94 %	28,32 %
Coût éligible	311 822,61 €			

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
LOT 02 Terrassements généraux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 607,66 €
LOT 07 Etanchéité	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	38 011,54 €
LOT 08 Menuiseries extérieures	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	78 773,63 €
LOT 09 Menuiseries intérieures	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
LOT 10 - Cloisons, doublage, isolation	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
LOT 14 Serrurerie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
LOT 16 Chauffage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	12 243,50 €
LOT 17 VMC	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	34 333,50 €
LOT 19 Electricité	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 875,00 €
LOT 38 Echafaudages	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	144 977,78 €
Total dépenses		311 822,61 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	44,47
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	32,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	211,95

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC005830 - Projet de méthanisation agricole Dual Champvert
Porteur de projet	90043964700018 Dual Champvert
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2024 au 01/01/2025
Coût total éligible	7 082 845,00 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Valorisation du fumier : 5 000 t/an

Production de biométhane : 14 700 MWH/an

Digestat produit : 15 000 t/an

Taux de matière organique des parcelles concernées: +2% en 7 ans

Emploi créé : 1

Emplois pérennisés : 3

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le porteur de projet bénéficie déjà d'une aide forfaitaire de l'ADEME calculée sur la base des MWh produits / an, montant qui interdit toute mobilisation complémentaire d'aide publique.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	AUTRES PUBLICS			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	ADEME			
Engagement				20/11/2024			
Montant	6 651 312,00 €	431 533,00 €	0,00 €	431 533,00 €			
Taux	93,91 %	6,09 %	0,00 %	6,09 %			
Coût éligible	7 082 845,00 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Béton ou acier (digesteurs, fosses, silos ...)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 207 343,00 €
Couvercles cuves	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	796 873,00 €
Démarrage (besoins énergétiques, biomasse, BFR)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	383 196,00 €
Divers (Bureau, clôture, portail, pont bascule, décapage, réserve incendie)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	150 000,00 €
Epurateur, torchère	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 220 630,00 €
Equipements digesteurs périphériques	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 731 053,00 €
Etudes (AMO, maîtrise d'oeuvre, SPS, AMO, CT)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	139 190,00 €
Ingiénerie et développement	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	206 726,00 €
Raccordement GRDF	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	256 000,00 €
Terrassement (décaissement, essai de plaque, réseau drainage, puisard, remblai)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	341 834,00 €
Voiries, enrobés, silos béton, murs, fosse de réception liquide)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	650 000,00 €
Total dépenses		7 082 845,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	Résultat	MW	0,00
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	Réalisation	MégaWatt (MW)	0,00



FSE+

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse
 - ARIQ BTP p 147 P 149 à 152
 - Association FETE (Femme Egalité Emploi) p 153 à 156



CRP du mardi 11 mars 2025														
Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027														
Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"														
Programmation initiale														
Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FSE+	Taux FSE+	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Régime d'aide
4	4.5	2	BFC007664	Information-Aide à l'orientation BTP accompagnement pour sécuriser une orientation métier BTP 2024	ARIQ BTP	425 435,89 €	255 261,53 €	60,00 %		53 475,00 €			116 699,36 €	Auc - Aucun régime d'aide
4	4.5	2	BFC008371	Carrefours des Carrières au Féminin et Plan Egalité Lycées	Femmes égalité emploi	114 303,01 €	49 733,01 €	43,51 %	23 000,00 €	24 270,00 €	17 300,00 €			Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			2			539 738,90	304 994,54		23 000,00	77 745,00	17 300,00	-	116 699,36	
Nombre de projets présentés :			2			TOTAL	539 738,90	304 994,54	23 000,00	77 745,00	17 300,00	-	116 699,36	

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007664 - INFORMATION - AIDE A L'ORIENTATION BTP - ACCOMPAGNEMENT POUR SECURISER UNE ORIENTATION METIER BTP 2024
Porteur de projet	35136357700062 ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION DANS LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS EN BFC
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/01/2024 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Coût total éligible	425 435,89 € HT
Montant de l'aide UE	255 261,53 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

Le secteur du BTP continue de rencontrer de nombreuses difficultés dans le recrutement de nouveaux salariés. Les entreprises, notamment dans le secteur rural, peinent à communiquer leurs besoins et le salarié qualifié attendu n'existe pas sur le marché du travail.

D'autant plus que l'évolution des métiers, des technologies, du matériel et des contraintes liées au développement durable nécessitent du personnel toujours plus qualifié.

Il est donc nécessaire d'informer et d'orienter un maximum de demandeurs d'emploi qui seraient intéressés par le secteur du BTP. C'est donc l'objet du projet porté par l'ARIQ BTP en BFC, qui consiste à apporter des solutions personnalisées en termes d'information, d'orientation et de validation d'un projet professionnel pour permettre une insertion durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce dispositif s'articule autour de trois actions chronologiques et complémentaires :

- information sur le secteur du BTP (informations individuelles ou collectives)
- aide à l'orientation du BTP des publics intéressés par le BTP (pré-orientation, évaluation des connaissances, orientation BTP)
- accompagnement renforcé des bénéficiaires les plus fragiles (les plus éloignés de l'emploi, en rupture sociale ou économique ou rencontrant des problèmes de mobilité) pour sécuriser l'orientation BTP (recherche d'entreprises et mise en relation entre l'entreprise et le bénéficiaire, professionnalisation).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération « information-aide à l'orientation BTP- accompagnement pour sécuriser une orientation métier BTP 2024 » correspond pleinement aux objectifs du programme 21/27 et à sa priorité 4 "développer l'orientation et l'offre de formation régionale" car elle contribue à l'accroissement de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et d'information des métiers en améliorant l'accès à la formation et à terme à l'emploi qui sont visés à travers l'objectif spécifique 4.5 du programme.

En effet, cette opération consiste à informer les demandeurs d'emploi sur les métiers du BTP, à travailler avec eux leurs orientations, valider ces orientations et définir des plans d'actions pour réduire les écarts entre les compétences détenues et celles attendues par les entreprises du BTP qui recrutent. Un accompagnement renforcé qui s'adresse aux demandeurs d'emploi les plus fragiles et en rupture sociale et économique, pour sécuriser leur orientation BTP, vient compléter ces mesures.

Ainsi, cette opération a pour but de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération du secteur du BTP.

Elle vise également à garantir à toute personne l'accès à un accompagnement de qualité en préorientant le demandeur d'emploi, en évaluant ses connaissances et en permettant à un large public une orientation professionnelle vers les métiers du BTP. Enfin, les bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi bénéficient d'un accompagnement renforcé afin de sécuriser leur orientation BTP via une mise en relation entre l'entreprise et le bénéficiaire ainsi qu'une professionnalisation du métier.

Toutes ces actions spécifiques qui permettent d'explorer davantage les métiers du BTP conduisent à favoriser l'attractivité dans le secteur du BTP pour répondre aux besoins de la profession du BTP en termes de recrutement de nouveaux salariés et à insérer durablement des demandeurs d'emploi sur le marché du travail en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette opération est plus que nécessaire dans le secteur du BTP qui continue de rencontrer de nombreuses difficultés dans le recrutement de nouveaux salariés d'autant plus que l'évolution des métiers, des technologies, du matériel et des contraintes liées au développement durable nécessitent du personnel toujours plus qualifié.

L'éligibilité temporelle est bien respectée car le dossier a été déposé en date du 12/09/2024 et l'opération se termine le 31/12/2024.

L'éligibilité géographique est également bien respectée car l'opération est bien située dans la zone couverte par le programme à savoir dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Éléments financiers :

- assiette FSE+ : 425 435,89 €
- taux d'intervention : 60,00 %
- FSE+ : 255 261,53 €
- cofinanceur (Région BFC) : 53 475,00 €
- cofinanceur (OPCO Constructys) : 111 600,00 €
- total aides publiques : 308 736 ,53 €
- autofinancement : 5 099,36 €
- Total éligible au FSE+ : 425 435,89 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 255 261,53 €, représentant un taux de 60,00 % d'une assiette éligible s'élevant à 425 435,89 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	REGION	REGION	PRIVE	
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds social européen +	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	OPCO Constructys	E
Engagement				10/09/2024	21/06/2024	01/07/2024	
Montant	5 099,36 €	420 336,53 €	255 261,53 €	25 575,00 €	27 900,00 €	111 600,00 €	
Taux	1,20 %	98,80 %	60,00 %	6,01 %	6,56 %	26,23 %	
Coût éligible	425 435,89 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Dépenses directes de personnel	050- Frais de personnel directs	303 882,78 €
forfait de 40% sur dépenses directes de personnel	130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	121 553,11 €
Total dépenses		425 435,89 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	Réalisation	Nombre de professionnels	22,00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	Résultat	Nombre de personnes	2 554,00
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	Réalisation	Nombre d'actions d'information	1 968,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC008371 - Carrefours des Carrières au Féminin et Plan Egalité Lycées
Porteur de projet	81237066600016 FEMMES EGALITE EMPLOI
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/01/2024 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Coût total éligible	114 303,01 € TTC
Montant de l'aide UE	49 733,01 €
Date comité de programmation	11/03/2025
Date décision Présidente	11/03/2025

Résumé du projet

L'association FETE (Femme Egalité Emploi) propose une démarche globale pour faire avancer l'égalité professionnelle en Bourgogne-Franche-Comté et en particulier des actions en direction d'un public jeune en cours d'orientation professionnelle.

FETE organise des événements intitulés les Carrefours des Carrières au Féminin qui ont comme objectif de faire découvrir des métiers techniques, scientifiques, d'ingénierie, encore peu féminisés, à de jeunes filles en cours d'orientation et à des femmes en reconversion professionnelle. Ce sont des femmes qui exercent ces métiers "traditionnellement masculins" qui viennent présenter leur parcours aux visiteuses lors d'un échange informel.

FETE travaille également avec les lycées de la région Bourgogne-Franche-Comté pour construire des projets autour de l'égalité et la mixité professionnelles. Il s'agit plus particulièrement des actions qui participent à l'élargissement des choix professionnels des filles, notamment dans les filières scientifiques, technologiques, numériques, etc. En collaboration avec les équipes pédagogiques des établissements, FETE interviendra auprès des élèves sur des thématiques telles que la diversification des métiers, les stéréotypes de genre, la lutte contre les discriminations liées au sexe, etc.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027.

L'opération Carrefour des Carrières au féminin et Plan Egalité Lycées 2024 du porteur FETE correspond aux objectifs de la fiche action Orientation v1 du 03/10/2022 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche comté. Cette opération vise à améliorer la qualité de l'orientation professionnelle pour les jeunes femmes pour faire en sorte que l'orientation soit un véritable choix et non une affectation par défaut. Ainsi, l'association met en avant les métiers dits principalement masculins et déconstruit les stéréotypes autour de ces métiers. L'association fait intervenir des femmes professionnelles pour qu'elles informent de leur parcours et de leur quotidien dans un métier vu comme principalement masculin. Ces événements d'adressent prioritairement aux jeunes collégiennes, lycéennes, étudiantes ou aux femmes en voie d'orientation. L'association vise également à promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle dans les lycées en élargissant les choix professionnels des filles dans des filières techniques, scientifiques, numériques où

la proportion de filles reste encore minoritaire. Le public cible correspond donc à celui attendu (collégiennes, lycéennes, étudiantes, demandeurs d'emplois, etc), c'est-à-dire les jeunes femmes de moins de 30 ans majoritairement.

FETE a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'une association. Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel interne + forfait %). Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique. Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER-FSE+ 21-27. Il s'agit de la première demande de FSE du porteur au niveau régional mais il bénéficie déjà du FSE au programme national. Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu dans tous les départements se situant en région Bourgogne Franche Comté. Le porteur a déposé son projet avant la fin de celui-ci. Le porteur en tant qu'association est bien soumis aux obligations de la commande publique mais l'opération ne comprend pas de dépenses liées à la commande publique.

Les éléments financiers du projet sont les suivants :

- o montant FSE+ : 49 733,01 € soit un taux de 43,51 %
- o montant cofinancement : 64 570 € soit un taux de 56,49 %
- o montant total aide publique : 114 303,01 € pour un taux de 100 %
- o montant autofinancement : /
- o Total éligible au FSE : 114 303,01 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 49 733,01 €, représentant un taux de 43,51 % d'une assiette éligible s'élevant à 114 303,01 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EURO-PEENNE	DEPARTE-MENT	DEPARTE-MENT	DEPARTE-MENT	ETAT	ETAT	REGION
Financeur	BENEFI-CIAIRE	COFINAN-CEURS	Fonds so-cial euro-péen +	Saône-et-Loire	Yonne	Côte d'Or	Affaires so-ciales, santé et droits des femmes	Direction de la coor-dination des politiques publiques et de l'appui territorial	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engage-ment					05/02/2024	13/10/2023	25/03/2024	30/07/2024	13/08/2024
Montant	0,00 €	114 303,01 €	49 733,01 €	1 500,00 €	800,00 €	15 000 €	17 000,00 €	6 000 €	24 270,00 €
Taux	0,00 %	100,00 %	43,51 %	1,31 %	0,70 %	13,12 %	14,87 %	5,25 %	21,23 %
Coût éli-gible	114 303,01 €								

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Rémunération et charges sociales	050- Frais de personnel directs	81 645,01 €
Rémunération et charges sociales	130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	32 658,00 €
Total dépenses		114 303,01 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	Résultat	Nombre de personnes	1 450,00
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	Réalisation	Nombre d'actions d'information	28,00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	Réalisation	Nombre de professionnels	70,00

